

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----  
**COMITE NATIONAL DU  
RECENSEMENT**

-----  
**BUREAU CENTRAL DU  
RECENSEMENT**

**BURKINA FASO**  
Unité – Progrès - Justice  
-----

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2006  
(RGPH-2006)**

**ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS**

**THEME 14 :  
SITUATION SOCIOECONOMIQUE  
DES PERSONNES AGEES**

**ANALYSTES :**

Ram Christophe **SAWADO**, Université de Ouagadougou  
Laure **BAYALA/ARISTE**, Démographe, INSD  
Issa **ZONGO**, Démographe, INSD

**Octobre 2009**



## AVANT- PROPOS

---

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Lucien Marie Noël BEMBAMBA**

*Officier de l'Ordre National*

## TABLE DES MATIERES

AVANT- PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES .....	5
LISTE DES TABLEAUX .....	9
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES CARTES .....	11
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	13
TABLEAU SYNOPTIQUE .....	15
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS .....	21
INTRODUCTION.....	25
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES .....	29
1.1 - CONTEXTE.....	29
1.1.1 - Contexte socioculturel et économique .....	30
1.1.1.1 - Contexte socioculturel.....	30
1.1.1.2 - Contexte économique .....	32
1.1.2 - Contexte politique .....	33
1.1.2.1 - Dispositions législatives et administratives .....	33
1.1.2.2. Politiques et programmes nationaux en faveur des personnes âgées.....	34
1.1.2.3 - Organisations et associations œuvrant pour les personnes âgées .....	35
1.2 - REVUE DE LITTERATURE .....	37
1.2.1 - Etudes nationales basées sur des données de recensements.....	38
1.2.2 - Etudes nationales basées sur des données d'enquêtes spécifiques au thème abordé .....	39
1.2.3 - Autres études sur le même thème .....	41
1.3 - DEFINITION DES CONCEPTS OPERATOIRES ET MESURE DU PHENOMENE .....	43
1.3.1 - Définition des concepts .....	43
1.3.2 - Présentation et méthode de calcul des indicateurs.....	44
1.3.3 - Niveaux d'analyse .....	44
1.4 - EVALUATION DES DONNEES .....	44
1.4.1 - Méthode de collecte .....	45
1.4.2 - Limites liées à la collecte des données.....	45
1.4.3 - Evaluation de la qualité des données .....	46
1.4.3.1 - Evaluation interne .....	46
1.4.3.2 - L'évaluation externe.....	47
CHAPITRE 2 : ETAT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES .....	49
2.2.2 - Répartition des personnes âgées selon la région de résidence .....	51
2.2.2.1 - Poids démographique des personnes âgées par région de résidence .....	51
2.2.2.2 - Répartition des personnes âgées par région de résidence.....	52
2.2.3 - Répartition des personnes âgées selon la province de résidence.....	52
2.2.3.1 - Poids démographique des personnes âgées par province de résidence .....	52
2.2.3.2 - Concentration des personnes âgées par province de résidence .....	53
2.3 - EVOLUTION DE L'INDICE DE VIEILLESSE DE 1985 A 2006.....	54
2.4 - DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES .....	56
2.4.1 - Mortalité des personnes âgées .....	56
2.4.1.1 - Quotients de mortalité .....	56
2.4.1.2 - Espérance de vie .....	56
2.4.2 - Migration des personnes âgées .....	57
2.4.2.1 - Migration interne .....	58
2.4.2.2 - Migration internationale.....	58
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES AGEES .....	61
3.1- RELIGION.....	61

3.1.1 - Religion et catégorie d'âge.....	61
3.1.2 - Religion et sexe.....	62
3.1.3 - Religion et milieu de résidence .....	62
3.1.4 - Religion et lien de parenté .....	62
3.2- STATUT MATRIMONIAL .....	63
3.2.1 - Statut matrimonial et sexe.....	63
3.2.2 - Statut matrimonial et catégorie d'âge.....	64
3.2.3 - Statut matrimonial et milieu de résidence .....	65
3.2.4 - Statut matrimonial et lien de parenté avec le chef de ménage .....	66
3.3 - INSTRUCTION.....	66
3.3.1 - Niveau d'instruction et catégorie d'âge .....	67
3.3.2 - Niveau d'instruction et sexe .....	67
3.3.3 - Niveau d'instruction et milieu de résidence.....	68
3.4 - ALPHABETISATION .....	68
3.4.1 - Statut d'alphabétisation et catégorie d'âge .....	68
3.4.2 - Statut d'alphabétisation et sexe .....	69
3.4.3 - Statut d'alphabétisation et milieu de résidence.....	69
CHAPITRE 4 : SITUATION ECONOMIQUE DES PERSONNES AGEES.....	71
4.1 - LE STATUT D'OCCUPATION DES PERSONNES AGEES .....	71
4.1.1 - Statut d'occupation par milieu de résidence et par sexe.....	71
4.1.2 - Statut d'occupation par sexe et niveau d'instruction .....	72
4.1.3 - Statut d'occupation par région et province de résidence .....	73
4.2 - LES PERSONNES AGEES OCCUPEES .....	74
4.2.1 - Répartition des personnes âgées occupées par région, province, milieu de résidence, et sexe.....	74
4.2.2 - Branche d'activité des personnes âgées occupées.....	76
4.2.3 - Occupation principale des personnes âgées occupées.....	77
4.2.4 - Situation dans l'occupation principale .....	78
4.3 - LES PERSONNES AGEES NON OCCUPEES .....	79
4.3.1 - Répartition des personnes âgées non occupées par milieu, région et province de résidence.....	79
4.3.2 - Niveau d'instruction des personnes âgées non occupées .....	80
4.3.3 - Catégorisation des personnes âgées non occupées .....	80
CHAPITRE 5 : CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES .....	85
5.1- MENAGES ET PERSONNES AGEES.....	85
5.1.1 - Importance des personnes âgées dans les ménages et leur statut de dépendance vis-à-vis d'un chef de ménage .....	85
5.1.2 - Statut matrimonial des personnes âgées chefs de ménage .....	87
5.1.3 - Taille des ménages dirigés par une personne âgée .....	88
5.1.4 - Ménage dirigé par une personne âgée et nombre de personnes par pièce .....	89
5.1.5 - Statut d'occupation des personnes âgées chefs de ménage.....	90
5.1.6 - Lien de parenté avec le chef de ménage des personnes âgées non chefs de ménage .....	90
5.1.7 - Les personnes âgées vivant seules .....	91
5.1.7.1 Sexe, région et milieu de résidence des personnes âgées vivant seules .....	91
5.1.7.2 - Statut matrimonial des personnes âgées vivant seules .....	91
5.1.7.3 - Nombre d'enfants encore en vie des femmes âgées vivant seules .....	92
5.1.7.4 - Statut d'occupation des personnes âgées vivant seules .....	93
5.2 - LES PERSONNES AGEES VIVANT AVEC UN HANDICAP .....	93
5.2.1- Incidence du handicap selon l'âge, le milieu de résidence et les types de handicaps.....	93
5.2.2 - Concentration des personnes âgées vivant avec un handicap, par région et par province de résidence .....	95
5.2.3 - Statut matrimonial des personnes âgées vivant avec un handicap et lien de parenté avec le chef de ménage .....	95

5.2.4 - Statut d'occupation des personnes âgées vivant avec un handicap chefs de ménage .....	96
5.2.5 - Personnes âgées vivant avec un handicap et seules .....	96
5.3 - CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DES PERSONNES AGEES .....	97
5.3.1. Le milieu de résidence et la zone d'habitation, .....	98
5.3.2. Le type d'habitat et le statut d'occupation .....	98
5.3.3 - Le mode d'éclairage et la source principale d'énergie pour la cuisson.....	99
5.3.4 - La nature des murs, du sol et du toit du logement, .....	100
5.3.5 - La source d'approvisionnement en eau, le type d'aisance, le mode d'évacuation des eaux usées .....	101
5.3.6 - Le mode d'évacuation des ordures. ....	102
CONCLUSION .....	105
RECOMMANDATIONS .....	109
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	111
ANNEXES .....	115





## LISTE DES TABLEAUX

---

TABLEAU 1.1 : FORME D'ENREGISTREMENT DE L'AGE DES PERSONNES AGEES (60 ANS ET PLUS).....	46
TABLEAU 2.1 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES PAR GROUPE D'AGES QUINQUENNAL ET SEXE.....	49
TABLEAU 2.2 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES SELON LE SEXE, LA CATEGORIE D'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	51
TABLEAU 2.3 : EVOLUTION DE L'EFFECTIF ET DE LA PROPORTION DES PERSONNES AGEES DE 1985 A 2006.....	55
TABLEAU 2.4 : EVOLUTION DU RAPPORT DE MASCULINITE DES PERSONNES AGEES DE 1985 A 2006.....	55
TABLEAU 2.5: QUOTIENTS DE MORTALITE DES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN ‰).....	56
TABLEAU 2.6 : ESPERANCE DE VIE AUX DIFFERENTS GROUPES D'AGES POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (EN ANNEE).....	57
TABLEAU 2.7 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES PAR STATUT MIGRATOIRE INTERCOMMUNAL RECENT SELON LE SEXE ET LA CATEGORIE D'AGE.....	58
TABLEAU 3.1 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES SELON LA RELIGION ET LA CATEGORIE D'AGE.....	61
TABLEAU 3.2 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES SELON LA RELIGION ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	62
TABLEAU 3.3 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES SELON LA RELIGION ET LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE.....	63
TABLEAU 3.4 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES SELON LE STATUT MATRIMONIAL ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	65
TABLEAU 3.5 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES ET LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE.....	66
TABLEAU 3.6: REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION ET CATEGORIE D'AGE.....	67
TABLEAU 3.7 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION ET SEXE.....	68
TABLEAU 3.8 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES PAR STATUT D'ALPHABETISATION SELON LA CATEGORIE D'AGE.....	68
TABLEAU 3.9 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES PAR STATUT D'ALPHABETISATION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	69
TABLEAU 4.1 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES PAR CATEGORIE D'AGE, SEXE, MILIEU DE RESIDENCE ET STATUT D'OCCUPATION (OCCUPEES ET NON OCCUPEES).....	72
TABLEAU 4.2 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES PAR SEXE, NIVEAU D'INSTRUCTION CATEGORIE D'AGE ET STATUT D'OCCUPATION.....	73
TABLEAU 4.3 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES OCCUPEES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.....	75
TABLEAU 4.4 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES OCCUPEES PAR MILIEU DE RESIDENCE, SEXE ; CATEGORIE D'AGE ET BRANCHE D'ACTIVITE.....	76
TABLEAU 4.5 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES OCCUPEES PAR OCCUPATION PRINCIPALE, SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET CATEGORIE D'AGE.....	78
TABLEAU 4.6 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES NON OCCUPEES PAR CATEGORIE D'INACTIFS SELON LE MILIEU DE RESIDENCE, LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE.....	81
TABLEAU 5.1 : REPARTITION DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES AGEES.....	85
TABLEAU 5.2 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES PAR STATUT DE DEPENDANCE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.....	86
TABLEAU 5.3 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DIRIGES PAR DES PERSONNES AGEES SELON LA TAILLE DU MENAGE, LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE.....	89
TABLEAU 5.4 : NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE DANS LES MENAGES DIRIGES PAR UNE PERSONNE AGEE.....	90
TABLEAU 5.5 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES NON CHEFS DE MENAGE SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CM, LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE.....	91
TABLEAU 5.6 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES VIVANT SEULES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE STATUT MATRIMONIAL ET LE SEXE.....	92

TABLEAU 5.7 : REPARTITION DES FEMMES AGEES VIVANT SEULES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ENCORE EN VIE .....	93
TABLEAU 5.8: REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES VIVANT SEULES PAR STATUT D'OCCUPATION, SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE .....	93
TABLEAU 5.9 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES VIVANT AVEC UN HANDICAP CHEFS DE MENAGE PAR STATUT D'OCCUPATION SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE .....	96
TABLEAU 5.10 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DIRIGES PAR LES PERSONNES AGEES SELON LE TYPE D'HABITAT, LA CATEGORIE D'AGE, LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE .....	99
TABLEAU 5.11 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DES PERSONNES AGEES SELON LE PRINCIPAL MODE D'ECLAIRAGE, LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE .....	100
TABLEAU 5.12 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DES PERSONNES AGEES SELON LA NATURE DES MURS, LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE .....	101
TABLEAU 5.13 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DES PERSONNES AGEES SELON LE MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES, LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE .....	102
TABLEAU 5.14 : REPARTITION (EN %) DES MENAGES DES PERSONNES AGEES SELON LE MODE D'EVACUATION DES ORDURES, LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE .....	102

## LISTE DES GRAPHIQUES ET DES CARTES

---

GRAPHIQUE 2.1 : PYRAMIDE DES AGES DES PERSONNES AGEES.....	50
GRAPHIQUE 2.2 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNES AGEES DE 1985 A 2006.....	54
GRAPHIQUE 3.1 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES SELON LE STATUT MATRIMONIAL ET LE SEXE.....	64
GRAPHIQUE 3.2 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES SELON LE STATUT MATRIMONIAL ET LA CATEGORIE D'AGE.....	65
GRAPHIQUE 3.3 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES PAR STATUT D'ALPHABETISATION SELON LE SEXE.....	69
GRAPHIQUE 4.1 : TAUX D'OCCUPATION (EN %) DES PERSONNES AGEES PAR REGION DE RESIDENCE.....	74
GRAPHIQUE 4.2 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES OCCUPEES PAR REGION DE RESIDENCE.....	75
GRAPHIQUE 4.3 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES NON OCCUPEES PAR MILIEU DE RESIDENCE.....	79
GRAPHIQUE 4.4 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES NON OCCUPEES PAR REGION DE RESIDENCE.....	80
GRAPHIQUE 4.5 : REPARTITION (EN %) DE PERSONNES AGEES NON OCCUPEES SELON LE SEXE.....	82
GRAPHIQUE 4.6 : REPARTITION (EN %) DE PERSONNES AGEES NON OCCUPEES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	82
GRAPHIQUE 5.1. REPARTITION (EN %) DU STATUT MATRIMONIAL DES PERSONNES AGEES CHEF DE MENAGE SELON LE SEXE.....	88
GRAPHIQUE 5.2 : INCIDENCE (EN %) DU HANDICAP CHEZ LES PERSONNES AGEES SELON LA CATEGORIE D'AGE ET LE SEXE.....	94
GRAPHIQUE 5.3 : REPARTITION (EN %) DES PERSONNES AGEES VIVANT AVEC UN HANDICAP PAR REGION DE RESIDENCE.....	95
CARTE 2.1 : POIDS (EN%) DES PERSONNES AGEES PAR REGION DE RESIDENCE.....	52
CARTE 2.2: POIDS (EN %)DES PERSONNES AGEES PAR PROVINCE DE RESIDENCE.....	53
CARTE 5.1 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES CHEFS DE MENAGES PAR PROVINCE.....	87
CARTE 5.2 : REPARTITION DES PERSONNES AGEES VIVANT AVEC UN HANDICAP VIVANT SEULES PAR REGION DE RESIDENCE.....	97



## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

<b>AGS :</b>	Association générations solidaires
<b>AIFA :</b>	Association internationale francophone des aînés
<b>ANRBF :</b>	Association nationale des retraités au Burkina Faso
<b>CARFO :</b>	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
<b>CHUYO :</b>	Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo
<b>CM :</b>	Chef de ménage
<b>CMD :</b>	Cardiomyopathie dilatée
<b>CNSS :</b>	Caisse nationale de sécurité sociale
<b>CSLP :</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>DGSN :</b>	Direction générale de la solidarité nationale
<b>EDS :</b>	Enquête démographique et de santé
<b>FO.VIE :</b>	Fondation vieillesse et espérance
<b>HTA :</b>	Hypertension artérielle
<b>ICNU :</b>	Indice combiné des Nations Unies
<b>IGB :</b>	Institut géographique du Burkina
<b>INSD :</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>ISF :</b>	Indice synthétique de fécondité
<b>MASSN :</b>	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
<b>ND :</b>	Non déclaré
<b>OMD :</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PA :</b>	Personne âgée
<b>PA/CIPD :</b>	Programme d'action en matière de population de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire
<b>RGPH :</b>	Recensement général de la population et de l'habitation
<b>RM :</b>	Rapport de masculinité
<b>SMIG :</b>	Salaire minimum interprofessionnel garanti
<b>SIDA :</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
<b>UNFPA :</b>	Fonds des Nations-Unies pour la Population
<b>VIH :</b>	Virus d'Immunodéficience Acquis



**TABLEAU SYNOPTIQUE**

<b>VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE</b>	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km <sup>2</sup> )	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
<b>STRUCTURE DE LA POPULATION</b>	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

<b>ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE</b>	
<b>Proportion de célibataires (%)</b>	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
<b>Age moyen au premier mariage (années)</b>	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
<b>Age médian au mariage (années)</b>	
<b>Hommes</b>	23,5
<b>Femmes</b>	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
<b>Proportion d'hommes polygames (%)</b>	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
<b>Taux de célibat définitif (%)</b>	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
<b>FECONDITE</b>	
<b>Taux brut de natalité (‰)</b>	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
<b>Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)</b>	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1



<b>Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)</b>	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
<b>MORTALITE</b>	
<b>Taux brut de mortalité (‰)</b>	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
<b>Espérance de vie à la naissance</b>	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
<b>Quotient de mortalité infantile (‰)</b>	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
<b>Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)</b>	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
<b>Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)</b>	307,3
<b>MIGRATION</b>	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

<b>ALPHABETISATION</b>	
<b>Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)</b>	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
<b>Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)</b>	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
<b>SCOLARISATION</b>	
<b>Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)</b>	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
<b>Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)</b>	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
<b>Taux d'achèvement au primaire (%)</b>	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	
<b>Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
<b>Taux de dépendance économique (%)</b>	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
<b>Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
<b>Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
<b>ENFANTS DE 0 – 17 ANS</b>	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

<b>PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP</b>	
<b>Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)</b>	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
<b>PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)</b>	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
<b>Proportion des personnes âgées occupées (%)</b>	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
<b>MENAGES ET HABITATION</b>	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
<b>Taille moyenne des ménages ordinaires</b>	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

---

Depuis quelques années, le vieillissement démographique est un sujet qui fait l'objet de nombreux débats. Le Burkina Faso n'est pas en marge de cette situation car la baisse légère de la fécondité couplée à la hausse de l'espérance de vie engendre des transformations au niveau de la structure par âge. Il en résulte de ce fait, une augmentation de la population des personnes âgées de 60 ans et plus qui sont confrontées à de nombreuses difficultés sur les plans socioculturel, économique, sanitaire, etc.

Face à toutes ces difficultés que rencontre ce groupe vulnérable, les autorités ont introduit pour la première fois lors du dénombrement de 2006 le thème sur la situation socioéconomique des personnes âgées. Ainsi, l'étude de ce thème sur les personnes âgées permet une meilleure connaissance de leurs caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles afin de trouver les moyens nécessaires pour garantir leur bien-être économique ainsi que leur sécurité sociale.

Depuis les années 80, une attention particulière est portée sur la situation des personnes âgées, tant au plan international que national. Au Burkina Faso, des mesures administratives, règlementaires et juridiques ont été prises en vue de mieux gérer la carrière et les fins de carrière des salariés du secteur public et privé. La revue de littérature présente très peu d'études disponibles sur les personnes âgées. Même si elles existent, ces dernières informent très partiellement sur la situation des personnes âgées.

Lors du recensement de 2006, il a été dénombré 712 573 personnes âgées de 60 ans et plus, soit une proportion de 5,1% de la population totale résidente. Cette population est composée à 86,4% de personnes du troisième âge (60 à 79 ans) et à 13,6% de celles du quatrième âge (80 ans et plus). La répartition des personnes âgées selon le sexe indique que les femmes âgées sont plus nombreuses et représentent 53,2% contre 46,8% pour les hommes. Concernant le milieu de résidence, il ressort que 82,2% des personnes âgées vivent en milieu rural et 17,8% d'entre elles en zone urbaine.

L'examen de l'indice de vieillesse indique que les régions du Centre-Sud (6,6%), du Nord (6,4%), du Plateau Central (6,2%) et du Centre-Ouest (6,2%) ont des indices de vieillesse au dessus de la moyenne nationale (5,1%). Par contre celles du Sahel (4,9%), des Cascades (4,1%), des Hauts-Bassins (4,1%) et de l'Est (4%) l'ont en dessous de cette moyenne nationale. Les niveaux de concentration recourent grossièrement les mêmes régions.

La proportion des personnes âgées dans la population totale en 2006 (5,1%) est en baisse par rapport à celles de 1985 (6,2%) et 1996 (5,6%) probablement en raison de la forte augmentation de la population jeune. Bien que leur espérance de vie soit de 16,4 ans et de 4,9 ans respectivement à 60 ans et à 85 ans, les personnes âgées sont particulièrement affectées par des niveaux de mortalité élevés (119 sur 1000 personnes de 60 ans meurent avant l'âge de 65 ans).

La mobilité spatiale des personnes âgées, au cours des douze derniers mois précédant le recensement, s'effectue surtout de commune à commune. En effet 1,3% d'entre elles se sont déplacées d'une commune à l'autre au cours de cette période et cette mobilité concerne surtout les femmes âgées. Les personnes âgées sont très peu affectées par la migration internationale.

Les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées ont été appréhendées à partir de la religion, le statut matrimonial, le niveau d'instruction et l'alphabétisation. La religion dominante des personnes âgées est l'islam (54,3%), suivie de l'animisme (23,4%) et du catholicisme (18,1%). Les statuts matrimoniaux dominants sont ceux de mariés (60,2%), avec de grands écarts entre les sexes (88% des hommes contre 35,8% des femmes âgés) ; 34,1% des personnes âgées sont veuves. Concernant le veuvage, les femmes sont les plus concernées avec une proportion de 58,1% de veuves contre 6,9% chez les hommes. Les

personnes âgées au Burkina Faso sont majoritairement sans niveau d'instruction (96,4%). La proportion des non instruits est plus élevée pour les personnes du quatrième âge car seulement 1,2% ont au moins un niveau d'études primaire. En considérant le sexe, il ressort que les femmes sont à 98,1% sans niveau, contre 94,5% pour les hommes. La répartition en fonction du milieu de résidence indique que les aînés qui vivent en milieu rural sont à 98,4% sans niveau d'instruction tandis qu'en milieu urbain, ils sont 87%. Parallèlement, les personnes âgées sont très faiblement alphabétisées (3,8%). La répartition du statut d'alphabétisation selon la catégorie d'âge présente des inégalités (8,9% pour le 3<sup>ième</sup> âge contre 2,2% pour le 4<sup>ième</sup> âge). Les mêmes tendances s'observent selon le sexe (6,4% des hommes âgés contre 1,6% pour les femmes) et le milieu de résidence (13,5% dans le milieu urbain contre 1,7% pour celui rural).

L'examen de la situation socio-économique des personnes âgées révèle qu'au Burkina Faso les aînés sont en majorité occupés (58,3%). Cette situation dans l'occupation concerne surtout les secteurs primaire (92%) et tertiaire (6,1%). Elle varie en fonction du niveau d'instruction et est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (75,8% contre 42,9%), mais aussi pour les personnes âgées qui vivent en milieu rural qu'en zone urbaine (62,9% contre 37,0%). Par contre, en considérant les catégories d'âges, des disparités existent car les aînés du 3<sup>ième</sup> âge sont à 62,3% occupés tandis que pour le 4<sup>ième</sup> âge, ils sont seulement 32,8%. Enfin, 48,9% des personnes âgées sont dépendantes d'un chef de ménage.

La répartition spatiale montre que dans les régions du Centre Nord (72,2%), du Plateau Central (70,4%), du Centre-Sud (68,5%) et de l'Est (67,3%), on dénombre une forte proportion des personnes occupées. A l'opposé dans les régions du Centre (37,6%), des Hauts-Bassins (46,6%) et du Sahel (49,8%), la proportion des personnes âgées occupées est moindre. Les activités des personnes âgées concernent majoritairement le secteur primaire (92%) et le secteur tertiaire (6,1%) et se localisent prioritairement dans le monde rural (88,8%).

Concernant les conditions de vie des personnes âgées au Burkina Faso, il est important de signaler que 23,7% des ménages du pays comportent des personnes âgées d'au moins 60 ans. 48,9% des aînés sont chefs de ces ménages parmi lesquelles 81,9% sont mariées. Toutefois, si cette proportion varie peu avec la catégorie d'âge, elle présente des grandes disparités si la répartition est faite en fonction du sexe : 92,9% des hommes contre 11,4% des femmes CM de 60 ans et plus sont mariés. Par ailleurs, trois quart des personnes âgées chefs de ménages sont occupées (75,8%) et cette occupation s'observe surtout en milieu rural (82,2% contre 49,9% pour le milieu urbain).

La taille moyenne des ménages dirigés par les personnes âgées est de 6,7 personnes et est supérieure à celle nationale (5,9 personnes). Pour ce qui est du milieu de résidence, une grande majorité de ces ménages se situent en milieu rural. En effet, 19,6% des ménages dirigés par les personnes âgées se situent dans une zone d'habitation urbaine tandis que 80,4% sont dans celle rurale.

Les conditions de logement des aînés sont marquées par la précarité : 81,8% vivent dans les zones non loties des centres urbains. Le type d'habitat dominant des ménages des personnes âgées est la maison individuelle simple avec une proportion de 60,4%, mais 76,5% de ce type d'habitat sont en banco. Quant au statut d'occupation, 91,9% des ménages dirigés par les personnes âgées sont en sécurité de logement car sont propriétaires de leur logement.

Le principal mode d'éclairage dans les ménages des aînés est la lampe à pétrole (66,4%) tandis que la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments dans ces mêmes ménages est le bois des foyers (91,1%). La première source d'approvisionnement en eau dans les ménages des personnes âgées est la pompe ou le forage avec un pourcentage de 41%. Cependant 71% de ces ménages ont pour principal type d'aisance la nature ou la brousse et pour mode d'évacuation des eaux usées la cour avec une proportion de 40,5%.

Sur l'ensemble du territoire burkinabé, 2,5% des personnes âgées vivent seules. La répartition selon le sexe indique que les femmes âgées vivant seules sont les plus nombreuses (56,7% contre 43,3% d'hommes). Selon la catégorie d'âge, les aînés qui vivent seuls sont essentiellement du 3<sup>ième</sup> âge (82,2% contre 17,8% pour le 4<sup>ième</sup> âge).

Une fraction non négligeable de personnes âgées (7,1%) souffre de handicaps divers dont 38,7% d'entre elles sont aveugles. Parmi les personnes âgées vivant avec un handicap, 4,2% vivent seules. De façon générale, les aînés souffrant de handicap résident surtout en milieu rural (86,0% contre 14,0% pour l'urbain). Les régions dans lesquelles sont localisées les fortes proportions de personnes âgées ayant un handicap sont le Centre-Ouest (12%), le Centre-Est (11,7%), le Nord (11,2%) et la Boucle du Mouhoun (10,0%).

Face à un tel tableau sur la situation socioéconomique des personnes âgées, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement s'avère nécessaire.





## INTRODUCTION

---

Le vieillissement démographique est un sujet qui fait l'objet de nombreux débats dans les pays occidentaux. En effet, la généralisation de la baisse de la fécondité dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle a conduit toutes les sociétés occidentales dans un processus qui a vu, graduellement, la proportion des personnes âgées prendre une place considérable et atteindre au moins 20% de la population totale (Willems M., 2002).

La réalité est toute autre dans les pays en développement particulièrement dans les pays d'Afrique subsaharienne. Si la baisse progressive de la fécondité est effective depuis une dizaine d'années, la transformation de la structure par âge n'est pas encore perceptible ou pas trop dans la mesure où la fécondité est restée jusqu'à nos jours à des niveaux élevés (l'indice synthétique de fécondité est compris entre 6 et 7 enfants par femme). Ainsi, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus dans la population totale reste maintenue en deçà de 6% (Willems M., 2002).

Cette situation n'enlève rien à la pertinence de la problématique du vieillissement et de la situation des personnes âgées dans les sociétés d'Afrique subsaharienne et particulièrement au Burkina Faso. Comme en témoignent les résultats des derniers recensements de la population, la baisse de la fécondité s'est amorcée au Burkina (l'indice synthétique de fécondité qui était de 6,8 enfants par femme en 1996 est passé à 6,2 enfants par femmes en 2006)<sup>1</sup>. Par ailleurs, selon cette même source, l'espérance de vie a augmenté passant de 53,8 ans en 1996 à 56,7 ans en 2006. Cet ensemble de facteurs entraîne, non seulement un accroissement de la population globale, mais conduit aussi, à une augmentation sensible de la population des personnes âgées. Les transformations de la structure par âge qui en résulteraient seraient brutales si aucune mesure n'est prise.

Parallèlement se pose, le problème de leur situation sociale, économique et sanitaire, en rapport avec les profondes mutations en cours qui affectent la société et particulièrement sa cellule fondamentale qu'est la famille. C'est dire que face à ces mutations, les personnes âgées constituent une des catégories sociales qui seront affectées par ces transformations dues à l'éducation, à la formation, à l'économie moderne, à l'urbanisation, aux nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Sur le plan socioculturel, les conséquences des mutations sur la situation des personnes âgées sont multiples. En effet, celles-ci qui, jadis, étaient les gardiennes de la mémoire collective de la communauté et des valeurs ancestrales et par conséquent, respectées, choyées, protégées et soutenues par la famille et la communauté, apparaissent de nos jours de plus en plus victimes des bouleversements culturels (individualisme des jeunes, indifférence à la situation des aînés, manque de considération à leur égard, etc.). Par ailleurs, elles souffrent de la désintégration du tissu social et familial issue du décalage entre les cultures modernes et traditionnelles, de l'affaiblissement des réseaux de solidarité et de la faiblesse de la couverture du système de protection sociale.

La persistance de la crise a entraîné une accentuation de la détérioration de la situation économique des personnes âgées. En effet, elles sont confrontées de façon particulière à la pauvreté et aux difficultés des conditions de vie liées à la charge familiale, à la difficulté d'accès au crédit, etc.

Sur le plan sanitaire, les personnes âgées sont confrontées à la coexistence de pathologies générales aiguës (paludisme) et de pathologies spécifiques chroniques, handicapantes et invalidantes (hypertension artérielle, diabète, rhumatisme, cancer...). Ces pathologies entraînent de nombreuses dépenses qui réduisent le budget familial ou la pension de retraite. Il se pose alors l'urgence de l'intervention publique.

---

<sup>1</sup> Institut national de la statistique et de la démographie, RGPH 1996 et 2006.

Face à toutes ces difficultés que vivent les personnes âgées et étant donné leur vulnérabilité, la question du vieillissement de la population et particulièrement la situation socioéconomique des personnes âgées au Burkina Faso, mérite d'être prise en considération dès à présent, de façon à ce que les défis en vue et qui découleraient des nouvelles structures de population soient identifiés, évalués et relevés à temps.-

C'est dans cette optique que le Gouvernement Burkinabè s'est engagé à réaliser le 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006 afin d'enrichir le stock de données démographiques, économiques et sociales disponibles. Il sert aux décideurs et aux planificateurs aux niveaux national et régional de disposer de plus de données pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement.

De façon plus générale, ces données permettront de suivre les indicateurs relatifs aux stratégies de réduction de la pauvreté, ceux du développement humain durable, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du programme d'action en matière de population de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire (PA/CIPD).

Par ailleurs, de façon spécifique le dénombrement de 2006 contribue à une meilleure connaissance des caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles de la population et de ses sous composantes considérées comme vulnérables tels que les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Lors des recensements passés, la thématique sur les personnes âgées n'a pas été traitée de façon spécifique. C'est lors du recensement de 2006 que le thème sur la situation socioéconomique des personnes âgées est introduit pour la première fois. L'introduction de ce thème s'explique par la prise de conscience par les autorités de l'existence de ce groupe social vulnérable qui représente une proportion non négligeable de la population et qui est confronté à de nombreuses difficultés. Par ailleurs, jusqu'à nos jours, il n'existait aucune étude d'envergure nationale menée à partir de données de recensement ou des enquêtes démographiques de santé sur la sous population des personnes âgées.

Néanmoins quelques études non représentatives de l'ensemble du territoire national (car elles ne concernaient que quelques provinces) ont été réalisées sur le thème des personnes âgées. Ces enquêtes sont, pour l'essentiel, non récentes et la distinction n'y est pas faite entre les notions de troisième et de quatrième âge alors que les réalités socio-économiques des personnes âgées varient selon que l'on se situe entre 60 et 79 ans ou 80 ans et plus. Le recensement a présenté l'avantage de porter sur toutes les personnes âgées du territoire national et a fait la distinction entre le milieu urbain et le milieu rural.

Conscient de l'ampleur que revêtent les questions sociales relatives aux personnes âgées, et en vue du suivi et de l'évaluation de ses programmes établis, le gouvernement a intégré le vieillissement de la population comme un phénomène capable d'influencer tous les indicateurs de développement. C'est dans cette optique que s'inscrit la présente étude sur la situation sociale et économique des personnes âgées qui est une innovation de ce quatrième recensement de la population.

L'objectif général de cette étude est de faire l'état du niveau du vieillissement de la population burkinabé et de sa situation socioéconomique. De façon spécifique, il s'agit de :

- montrer l'évolution de l'effectif et la proportion des personnes âgées ainsi que leur répartition spatiale ;
- identifier leurs profils sociodémographiques et économiques puis leurs conditions de vie.

L'atteinte de ces objectifs devra permettre de trouver les moyens nécessaires pour garantir le bien être économique et la sécurité sociale des personnes âgées.

Le présent document comporte cinq chapitres. Le premier chapitre présente le contexte et les aspects méthodologiques. Dans le second, sont présentés l'état, la structure et la dynamique de la population des personnes âgées. Les caractéristiques socioculturelles et économiques des personnes âgées font l'objet respectivement du troisième et quatrième chapitre. Le dernier chapitre nous donne un aperçu des conditions de vie des personnes âgées au Burkina Faso.



## CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

---

Ce chapitre aborde dans un premier temps les principaux éléments constitutifs du contexte, de l'état des connaissances sur le sujet et les questions qui en découlent. Par la suite, il présente la définition des principaux concepts véhiculés par le thème et pour terminer, il traite de l'évaluation des données.

### 1.1 - CONTEXTE

Au cours des deux dernières décennies, les questions relatives aux personnes âgées ont occupé une place de premier plan lors des grandes assemblées mondiales sur la population organisées par les Nations Unies. Ainsi, en 1982, s'est tenue à Vienne l'Assemblée mondiale sur le vieillissement qui a reconnu les préoccupations des personnes âgées par l'adoption d'un plan d'action international sur le vieillissement. Cet important document, approuvé par l'assemblée générale, offre aux états membres une orientation essentielle quant aux mesures à prendre pour garantir la protection sociale et les droits des personnes âgées.

En 1991, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé les Principes des Nations-Unies pour les personnes âgées qui, en raison des mesures qui y sont envisagées, constituent également un instrument important dans le présent contexte. En 1992, l'Assemblée générale a approuvé huit objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001 et des directives pour la fixation des objectifs nationaux.

Toujours en 1992, à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international de Vienne sur le vieillissement, l'Assemblée générale a adopté la "Proclamation sur le vieillissement". Elle s'est engagée à appuyer les initiatives nationales relatives au vieillissement, de sorte que les femmes âgées reçoivent l'appui dont elles ont besoin, compte tenu des contributions largement méconnues qu'elles apportent à la société. Quant aux hommes âgés, ils devaient être encouragés à développer des aptitudes sociales, culturelles et affectives qu'ils n'avaient probablement pas pu réaliser pendant leurs années de soutien à la famille. Par ailleurs, les familles devaient recevoir un appui (financier et matériel) pour fournir des soins aux personnes âgées et tous les membres de la famille étaient encouragés à coopérer à la fourniture de ces soins. Aussi, la coopération internationale devait être élargie dans le cadre des stratégies permettant d'atteindre les objectifs mondiaux concernant le vieillissement pour l'an 2001. Eu égard à la maturité démographique de l'humanité, l'année 1999 avait été proclamée année internationale des personnes âgées.

En 2002, s'est tenue à Madrid la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement qui a examiné les résultats de l'application du premier plan d'action et procédé à l'adoption d'un plan d'action national sur le vieillissement dans chaque pays. Lors de cette assemblée chaque pays a partagé son expérience dans le domaine de la protection et de la promotion sociale des personnes âgées. Le Burkina Faso pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest n'a pas dérogé à cette règle. Après une brève présentation de la situation des personnes âgées sur les plans de la santé, de l'alimentation, du logement, de l'exclusion sociale, de la mendicité et du VIH-SIDA, un exposé des différentes actions en leur faveur a été fait. Ainsi pour la protection et la promotion sociale des personnes âgées au Burkina Faso, un Conseil National des Personnes Agées qui sert de relais entre les organisations de personnes âgées et les autorités a été mis en place.

Au Burkina Faso, les personnes âgées représentent une proportion non négligeable de la population. En effet, selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, en 2006, le Burkina compte 712 573 personnes de 60 ans et plus soit une proportion de 5,1% de la population totale. La répartition selon le sexe révèle qu'au sein des personnes âgées, les hommes représentent 46,8% contre 53,2% de femmes. Cette

catégorie de personnes est confrontée à de nombreuses difficultés tels que les problèmes de santé, de déplacement et de logement, le manque ou l'insuffisance de revenus, l'exclusion sociale sous diverses accusations, l'isolement, l'abandon etc.

## 1.1.1 - Contexte socioculturel et économique

### 1.1.1.1 - Contexte socioculturel

Au Burkina Faso, en plus du critère lié à l'âge, la notion de personne âgée inclut aussi les critères tels que la sagesse, le comportement social, la responsabilité familiale et communautaire. Les personnes âgées occupent un rôle important dans la société, avec l'éducation des enfants, la gestion des biens et des conflits ainsi que la préservation de la paix. La place des anciens dans la société se situe à plusieurs niveaux.

Les personnes âgées sont considérées comme des recours pour les jeunes qui se trouvent souvent dans des situations difficiles. En effet, lorsqu'un jeune est en brouille avec ses parents, c'est souvent auprès de ses grands parents (surtout les grands-mères) qui sont des personnes âgées qu'il peut obtenir l'hospitalité et le refuge. De ce fait, les personnes âgées bénéficient souvent d'estime de la part des jeunes. Par ailleurs avec la pandémie du sida qui fait ravage dans nos sociétés certains enfants ont perdu leurs parents biologiques et se sont retrouvés orphelins. Une fois de plus c'est à leurs grands parents que revient la garde de ces orphelins. Ainsi, dans toutes les communautés, les personnes âgées sont considérées comme des refuges non seulement pour les enfants qui sont en désaccord avec leurs parents mais aussi pour les orphelins.

Les personnes âgées prodiguent des conseils, transmettent le savoir scientifique (médecine traditionnelle) et assurent l'éducation des jeunes générations par leur expérience de la vie. Elles sont détentrices des expériences, et des leçons de vie apprises qui leur donnent un statut de conseillers très écoutés. En milieu rural, c'est aux vieilles femmes que revient souvent la garde des bébés ou des petits enfants. En effet, lorsque les mères doivent aller puiser l'eau ou chercher du bois, elles préfèrent confier le nourrisson ou l'enfant à la grand-mère lorsqu'il n'y a pas de grandes personnes dans la concession. Malgré leur affaiblissement physique et leurs handicaps liés à l'âge, les personnes âgées peuvent être les décideurs sur les aspects fondamentaux de la vie sociale et économique. Leur rôle dans le contrôle des valeurs et leur prépondérance dans les négociations interfamiliales pour la gestion matrimoniale et des biens familiaux sont décisifs. Tant qu'elles restent en bonne santé et lucides, elles gardent un statut social fort, supérieur à celui des adultes plus jeunes, aux jeunes et aux femmes. Elles constituent un recours et nourrissent de leur sagesse supposée les relations interpersonnelles.

Les personnes âgées sont également la mémoire de la société c'est-à-dire qu'elles détiennent des contes et sont les maîtres de palabres. De ce fait, elles jouent des rôles sociaux inestimables et sont de véritables greniers du savoir. C'est pourquoi l'écrivain malien Amadou Hampaté Bah, lançait cette maxime qu'*un vieillard qui meurt en Afrique est une bibliothèque qui brûle*. C'est surtout pour leur connaissance du monde des esprits et de leur capacité à les invoquer pour une action donnée sur le monde des vivants, que les vieux sont à la fois respectés et craints.

Dans la réalité africaine, l'opinion publique retient généralement que les personnes âgées sont entourées de respect. Ainsi on les appelle «vieux», «anciens», « aînés », «grands-pères», «grands-mères», ou «mamans» et jamais par leur prénom, à moins d'y accoler l'épithète « vieux ». Lors des cérémonies, c'est aux personnes âgées décédées, alors qualifiées d'ancêtres, de mânes des ancêtres, que reviennent les premières offrandes ou libations. Par ailleurs, au cours de ces cérémonies, c'est aux plus âgés de ces aînés que revient le rôle d'officiants et aux autres, la préséance des places d'honneur près du tam-tam et autres instruments de musique traditionnelle. Jadis en milieu rural, chez les Fulbé par exemple, il était courant lorsque la saison des pluies tardait à s'installer, certaines vieilles

femmes étaient désignées par leur communauté pour invoquer « les dieux de la pluie ». Cependant, dans toutes les sociétés, cette tâche ne revient pas chaque fois aux vieilles femmes, dans certaines, se sont les vieux hommes qui sont responsabilisés pour accomplir ce rite.

Lorsqu'une personne âgée décède, sa mort est vécue comme l'une des plus grandes fêtes parce que l'on considère qu'elle est retournée auprès des ancêtres et que la longue vie qu'elle a vécue a été une grâce. En effet, l'espérance de vie dans nos sociétés étant faible, les membres de la grande famille concernée, les familles alliées et les amis considéraient de tels décès comme un départ, un retour auprès des ancêtres bienveillants et en faisaient une fête. Dans certaines coutumes, de tels aînés sont enterrés au cœur de la demeure, devant ou derrière la maison ou près de l'arbre à palabre. Ils restent aussi les protecteurs de la famille et intercèdent pour elle auprès des ancêtres.

Contrairement aux sociétés occidentales, c'est au sein de la famille que la personne âgée est intégrée et prise en charge dans nos sociétés africaines. Ainsi<sup>2</sup>, pratiquement dans l'ensemble de la soixantaine de sociétés burkinabè, les enfants ont l'obligation de respect et le devoir d'assistance aux parents. Dans ce contexte, un jeune qui manque d'égards, de manière insolente, à un « vieux », ou qui délaisse un parent direct dans le dénuement, alors qu'il peut lui venir en aide, est sujet d'une réprobation sociale unanime et encourt la malédiction du « Vieux ». Au sein de leur famille, les personnes âgées jouissent d'un pouvoir hiérarchique qui est souvent renforcé si elles participent à la production économique ou si elles contribuent financièrement aux dépenses familiales. Cependant, il n'est pas rare de voir des personnes âgées marginalisées, dès lors qu'elles ne peuvent plus rien apporter à leur famille.

Malgré ce rôle positif de l'acceptation des personnes âgées dans leurs communautés, il arrive que certaines d'entre elles soient marginalisées et exclues. En effet, l'apparition des troubles liés à la sénescence, les conflits de générations, les pratiques culturelles néfastes et le choc de cultures sont de plus en plus des facteurs importants d'exclusion des personnes âgées de leur communauté au Burkina Faso. C'est ainsi que ces personnes souvent très vieilles et ne disposant plus de forces physiques ou de moyens financiers sont exclues et mises à l'écart de la communauté.

Selon Yaméogo N. V., (2005), la solitude vécue au fur et à mesure que les deuils et autres formes de séparation s'accumulent (perte du conjoint ou de la conjointe, perte ou départ des enfants...) aggravée par la diminution des capacités physiques et intellectuelles, la perte du pouvoir de décision et l'installation des troubles psychosensorielles liées à la sénescence (baisse/perte auditives et visuelles, atteintes narcissiques...) constituent la toile de fond des réactions de révolte du sujet âgé.

Au Burkina Faso principalement, en milieu rural, il existe au niveau des villages des cas d'exclusions qui concernent généralement les femmes d'un certain âge. Elles sont souvent victimes de l'exclusion sociale et physique par suite d'allégation et accusées de sorcellerie ou de mangeuses d'âmes. Dans les sociétés africaines, toute mort étant toujours expliquée, les raisons émanent souvent de l'entourage immédiat. En effet, si par malheur une femme âgée ou veuve qui se trouve dans des conditions de vulnérabilité au regard de son âge n'a pas eu d'enfants ou si ses enfants venaient à mourir avant elle, elle sera alors taxée de sorcière. Par ailleurs, les personnes âgées accusées de sorcellerie sont des individus impotents, isolés, mentalement déséquilibrés, ou sans grand apport économique dans leurs familles ou sociétés. En général dans la plupart des cas, ces femmes sont accueillies dans des centres étatiques et souvent confessionnels.

Généralement, en plus de l'exclusion physique, les personnes âgées sont souvent victimes d'une exclusion morale. En effet, souvent mal comprises par leurs descendances, elles

<sup>2</sup>. Les références bibliographiques sur ce thème des rapports entre les enfants et les parents sont nombreuses. Cependant, à titre illustratif, le lecteur pourrait, au besoin, se reporter utilement aux analyses de Sawadogo (1974) et de Tall (1997).

perdent le pouvoir de décision et se sentent isolées moralement. Cette situation les expose aux affections psychiques telles que les dépressions.

L'influence de l'occident à travers la colonisation et l'introduction de nouvelles valeurs par l'école moderne, d'un autre savoir, ont porté un coup sur l'image et le pouvoir des anciens en Afrique. Dans les villes, les personnes les plus âgées se sentent de plus en plus marginalisées. Si les maisons pour personnes âgées sont des phénomènes encore rares, une certaine publicité mettant en valeur les jeunes au détriment des vieux ne manque pas d'influencer les jeunes générations qui s'éloignent de l'école et de la sagesse africaine.

Lorsque le village ou la société prospère, l'influence ou la contribution des anciens est appréciée. Mais, en cas de malheurs (maladies, morts des enfants), ils sont alors parfois soupçonnés d'être des « mangeurs d'enfants ou d'âmes ». Les villages dépeuplés de jeunes deviennent hospices pour personnes âgées qui se plaignent de la solitude. Bien sûr, nous sommes encore loin de l'image des villes industrielles où les enfants sont à la crèche, les adultes au travail et les âgés à l'hospice.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'en fonction du milieu de résidence (urbain, rural) les personnes âgées vieillissent différemment et ont une perception différente du vieillissement. En effet elles subissent de manière plus ou moins prononcée le phénomène de transition alimentaire, de la sédentarité, de la pauvreté et ont une organisation sociale différente. Quel que soit le milieu de résidence, la pauvreté qui touche la population en général frappe aussi les personnes âgées et les expose à la dénutrition aux maladies liées à l'hygiène et l'assainissement. Les femmes âgées sont celles qui sont les plus exposées à cette pauvreté, à cause de leur faible accès à l'héritage, aux moyens de production, à l'éducation et à la santé.<sup>3</sup>

En milieu rural, les personnes âgées sont d'une grande utilité car elles sont non seulement écoutées pour les conseils qu'elles donnent mais aussi pour leurs contributions lors des soirées familiales qu'elles animent avec la narration de contes aux enfants et aux petits enfants. La communauté étant très soudée en milieu rural, les personnes âgées sont respectées et entourées de soins. Ainsi lorsqu'il arrive qu'une personne âgée réside seule et n'a personne de sa famille pour s'occuper d'elle (préparer à manger, puiser de l'eau, nettoyer sa concession, laver ses vêtements etc.) ce sont les femmes de sa communauté qui se relayent pour subvenir à ses besoins (Sawadogo R.C. 1992 et 1993).

Par contre en milieu urbain, la situation est toute autre. Les personnes âgées ne sont plus consultées pour les conseils si bien que même si elles donnent des conseils, ils ne sont ni écoutés, ni suivis car jugés comme étant « dépassés ». De ce fait, elles se sentent isolées et marginalisées et préfèrent se retrouver par affinité ou au niveau d'un centre de loisirs s'il en existe soit pour se souvenir « du bon vieux temps » ou encore jouer aux jeux de société.

### 1.1.1.2 - Contexte économique

D'une manière générale, dans la société africaine, le patriarche détient le pouvoir économique car c'est à son niveau que sont prises les différentes décisions économiques : extension des superficies à cultiver, vente de bétail, achat de pirogues, déplacement vers de nouvelles terres fertiles ou des cours d'eau plus poissonneuses, introduction de technologies nouvelles, échanges commerciaux et même choix de partenaires commerciaux, comptabilité matérielle et financière.

Au niveau économique c'est-à-dire de la création de biens et services, les personnes âgées, en particulier dans le milieu rural, continuent à travailler aux champs même ceux retraités des villes retrouvent dans ce milieu de nouvelles occupations lucratives.

---

<sup>3</sup>. Ici également, les études sur la question Genre au Burkina Faso sont déjà nombreuses. Toutefois, pour un aperçu synthétique sur les inégalités de genre, l'on se reportera avec intérêt, à titre illustratif, aux deux références suivantes : GRAF (2007) et Ministère de l'Economie et des Finances (2008).



Par ailleurs la stabilité de la division sociale et sexuelle du travail de l'ensemble de la production agricole signifie le maintien de la cohésion sociale à l'intérieur du lignage et du village. Elle signifie aussi le maintien du pouvoir et du contrôle des aînés sur la production et la consommation des groupes domestiques, la reproduction sociale de par leur rôle prépondérant dans les négociations interfamiliales pour la gestion matrimoniale.

Cependant au fur et à mesure que son âge augmente, le contrôle de la personne âgée sur les moyens de production et la production elle-même diminue. Ses capacités productives baissent également à cause des faiblesses physiques. Dès lors la personne âgée apparaît comme un être dépendant et parfois marginalisé par les autres membres de la famille ou de la société.

## **1.1.2 - Contexte politique**

Conscient de l'existence d'un groupe vulnérable (personnes âgées), qui est confronté à de nombreuses difficultés, le gouvernement burkinabé à travers le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) a entrepris un certain nombre d'actions en faveur des personnes âgées. Ainsi le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année est célébrée au Burkina Faso la journée des personnes âgées qui permet de sensibiliser l'ensemble de la population sur les problèmes des personnes âgées, leurs besoins pour une meilleure prise en charge.

### **1.1.2.1 - Dispositions législatives et administratives**

Au Burkina, depuis le lendemain des indépendances, il existe des dispositions législatives adoptées en faveur des fonctionnaires retraités et des travailleurs salariés du privé. Ces dispositions ont, depuis lors, évolué de manière positive et plusieurs cadres institutionnels ont été mis en place, toujours en faveur des travailleurs salariés des services publics et privés.

En effet, une Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) a été créée en 1986, par kiti n° 86/178/CNR/PRES/MB/MTSSF/PRECO du 7 mai 1986. Etablissement public à caractère industriel et commercial, cette institution a pour objet :

- la gestion des arrivages de pensions des fonctionnaires civils et militaires, des magistrats et leurs ayants cause,
- toutes autres opérations entrant dans ce cadre.

En plus de cette institution, a également été mise en place une Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) depuis 1972 dont l'objectif est la gestion des prestations de vieillesse et du régime de retraite des travailleurs du privé, régis par les dispositions d'une convention collective. L'efficacité dans les prestations de service tient une place prépondérante dans les préoccupations de la CARFO et de la CNSS qui aident les retraités salariés à mieux connaître leurs droits mais aussi leurs devoirs.

En décembre 1996, a été inaugurée à Ouagadougou une maison des retraités appelée Antoine Nanga qui est devenue le patrimoine de l'association nationale des retraités du Burkina Faso (ANRBF).

D'une manière générale, les dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes âgées salariées et retraitées des secteurs public et privé peuvent se résumer aux textes législatifs et réglementaires créant le régime de retraite des différents corps de l'Etat (fonctionnaires, militaires, corps spécifiques), et du privé. Elles sont aussi relatives aux institutions de gestion de ces corps d'agents du public et du privé (CARFO, CNSS), en précisant davantage leur caractère, en réorganisant leur fonctionnement, en créant des cadres de coordination entre ces institutions, dans l'optique de mettre en application cet ensemble de dispositions (une liste indicative de ces références figure en annexe A.1).

Il convient de relever que cet ensemble de dispositions législatives et réglementaires ne s'est soucié que des travailleurs des secteurs salariés du public et du privé qui ne représentent, selon les données du présent recensement, que 6,1% des actifs occupés. Cela signifie que 93,9% des actifs occupés, n'appartenant pas au monde des salariés, mais contribuant de manière significative à la formation du PIB sont laissés pour compte dans tout le dispositif national de sécurité sociale tant durant la période active qu'après celle-ci

Une telle situation, en matière d'assurance et de sécurité sociale faite aux citoyens du même pays, égaux en principe en droits et en devoirs, pose la question de l'équité de l'Etat, pour ses deux principales catégories de travailleurs que sont les salariés et les non salariés.

### **1.1.2.2. Politiques et programmes nationaux en faveur des personnes âgées**

Dans l'optique de renforcer les actions de l'Etat et d'asseoir les bases d'une politique nationale adéquate, un plan d'action national qui a requis en plus de l'Etat, la participation des organisations des personnes âgées a été élaboré en mai 2001 et soumis en conseil de Ministres pour adoption. Mais, ce plan d'action a été mis en instance pour relecture afin de permettre une approche multisectorielle de la question des personnes âgées.

Par contre c'est au Ministère de la Santé qu'un programme national de santé des personnes âgées a été élaboré pour la période 2008-2012 car selon ce document « les problèmes de santé et de nutrition constituent une préoccupation majeure des personnes âgées ». En effet pour ces personnes, « les maladies sont le plus souvent chroniques nécessitant un suivi médical et un traitement au long cours. Les soins coûtent chers, ce qui réduit considérablement leur accès aux prestations de soins. La majorité des personnes âgées se soignent grâce à la médecine traditionnelle et parfois par l'automédication » (Ministère de la Santé, 2008).

Suite à toutes ces observations sur l'état sanitaire des personnes âgées, ce programme national de santé a été rédigé. Il a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées au Burkina Faso et poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir la santé des personnes âgées au Burkina Faso d'ici fin décembre 2012 ;
- renforcer les soins préventifs, promotionnels et réadaptatifs au profit des personnes âgées d'ici fin décembre 2012 ;
- assurer la prise en charge précoce et adéquate des affections morbides des personnes âgées aux différents niveaux du système de soins d'ici fin décembre 2012 ;
- rendre financièrement accessibles les services de santé à au moins 80% des personnes âgées d'ici fin décembre 2012 ;
- renforcer la coordination, le suivi, l'évaluation et le partenariat en faveur de la santé des personnes âgées d'ici fin décembre 2012 ;
- développer la recherche sur la santé des personnes âgées d'ici fin décembre 2012 ;

Concernant le MASSN, des actions spécifiques sont mises en œuvre par la Direction Générale de la Solidarité Nationale (DGSN) au sein de laquelle, il existe une direction particulière chargée de la promotion et de la protection des personnes âgées (Direction de la Protection et de la Promotion des Personnes âgées). En rappel cette direction est chargée de :

- élaborer, suivre et évaluer les plans et programmes en faveur des personnes âgées;
- proposer des mesures réglementaires et législatives en faveur des personnes âgées ;

- développer la concertation avec les ONG, associations et autres acteurs intervenant en faveur des personnes âgées et dans le domaine du vieillissement ;
- apporter un appui conseil aux organisations oeuvrant en faveur des personnes âgées ;
- susciter et contribuer à la réalisation d'études ou de recherches relatives au vieillissement, à la protection et à la valorisation des personnes âgées ;
- développer des programmes de lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale des personnes âgées ;
- assurer l'analyse et la capitalisation des informations relatives aux personnes âgées ;
- veiller à la prise en compte des questions des personnes âgées dans les plans et programmes de développement.

Au titre de son programme d'activités pour la période de 2007-2009, la direction de la protection et de la promotion des personnes âgées a défini quatre objectifs à atteindre. Il s'agit de :

- élaborer une politique et un plan d'action national en faveur des personnes âgées à travers la réalisation d'une étude d'envergure nationale sur la situation des personnes âgées au Burkina Faso;
- renforcer les capacités du conseil national des personnes âgées et des autres organisations des personnes âgées ;
- créer un cadre d'épanouissement pour les personnes âgées à travers la construction de centre d'écoute conseil et de loisirs.
- proposer des textes législatifs et réglementaires en faveur des personnes âgées.

L'étude sur la situation socioéconomique des personnes âgées servirait de base à la DPPA pour l'élaboration d'une politique nationale de protection des personnes âgées.

### **1.1.2.3 - Organisations et associations œuvrant pour les personnes âgées**

Lors de la conférence mondiale sur le vieillissement qui s'est tenue du 8 au 12 avril 2002 à Madrid, le ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale dans sa communication a formulé le vœu de mettre en place un conseil national des personnes âgées.

Suite à cette conférence mondiale sur le vieillissement, il s'est tenu du 10 au 11 octobre 2002 à Ouagadougou la première conférence nationale des personnes âgées du Burkina Faso qui devrait aboutir à la création du conseil national des personnes âgées du Burkina Faso.

Ainsi, depuis 2002 avec l'appui du MASSN, les personnes âgées disposent au niveau national d'un conseil national des personnes âgées, qui regroupe toutes leurs organisations et associations. Cet organe est l'instance suprême représentative des intérêts des personnes âgées dans notre pays. Il a principalement pour objectif d'œuvrer auprès des autorités publiques et politiques pour que des lois soient votées en faveur de toutes les personnes âgées toutes catégories confondues. Il lutte également pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques de ces dernières, pour la création de centre d'accueil et de repos de ceux qui sont malades.

En plus du conseil national des personnes âgées qui a été créé en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et d'assurer leur pleine participation au développement de notre pays, les personnes âgées elles mêmes se sont constituées en associations pour défendre leurs droits. De ces organisations et associations des personnes âgées on peut retenir entre autres :

1. L'association nationale des retraités au Burkina Faso (ANRBF). Cette association d'envergure nationale, a été créée en septembre 1968 et regroupe un nombre important d'adhérents. Elle a pour objectifs de
  - regrouper tous les travailleurs retraités sans distinction d'origine, de race, d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux ;
  - développer l'esprit coopératif parmi les retraités ;
  - resserrer les liens de solidarité entre ses membres ;
  - contribuer à l'effort national dans le domaine social, économique et culturel ;
  - favoriser l'organisation de retraités en « Amicales » par secteurs d'activités afin de bénéficier des avantages que leurs anciens employeurs viendraient à accorder aux travailleurs en activité.
2. Association internationale Francophone des Aînés (AIFA), créée en septembre 2005 et vouée à la promotion de l'engagement des aînés dans la société. L'AIFA vise les objectifs principaux suivants :
  - susciter chez les aînés, une participation maximale à la vie de la société et développer en eux le souci de demeurer autonomes, en étant présents actifs particulièrement dans toutes les instances où se prennent les décisions qui les concernent ;
  - favoriser le rapprochement entre les divers groupes d'âge et sensibiliser l'ensemble de la population au phénomène du vieillissement et de la retraite ;
  - faire connaître l'AIFA dans les milieux associatifs burkinabé ;
  - promouvoir l'adhésion des groupes d'aînés burkinabé et des individus à l'AIFA ;
  - encourager une meilleure connaissance mutuelle des aînés des pays et des communautés francophones notamment par des échanges ;
  - susciter et appuyer toute mesure ou tout mouvement tendant au mieux-être des personnes âgées tant au plan national qu'international ;
  - regrouper en vue d'une meilleure collaboration les organisations d'aînés, les organismes de services aux aînés ainsi que les personnes qui valorisent le 3<sup>ème</sup> âge et défendent ses intérêts.
3. Association Générations Solidaires (AGS) a été créée depuis 1993. Ses objectifs principaux visent à permettre aux vieux de s'épanouir dans un cadre enchanteur et de leur faire savoir qu'ils constituent un trésor en Afrique.

En plus de ces associations, il existe d'autres<sup>4</sup> qui oeuvrent pour la promotion du bien être des personnes âgées.

Selon le programme national de santé des personnes âgées 2008-2012, il existe au Burkina Faso, une multitude d'associations et institutions des personnes âgées qui œuvrent à procurer à ces dernières une protection sociale. Ces associations peuvent être répertoriées en trois catégories d'intervenants à savoir :

- Les associations s'occupant exclusivement des personnes âgées : l'Association Génération Solidaire, l'Association Nationale des Retraités du Burkina Faso, le Mouvement Burkinabé pour une Vieillesse de Qualité, l'Association Internationale

---

<sup>4</sup> Mouvement Burkinabé pour une Vieillesse de Qualité, Age d'Or, Association des Douaniers Retraités, Association de Gardiens retraités, Associations des Anciens Combattants, Fondation Vieillesse et Espérance (FO.VIE).

Francophone des Aînés Section du Burkina, le Conseil National des Personnes Agées du Burkina Faso ;

- Les associations ayant des activités en faveur des personnes âgées : l'Association des Licenciés Dégagés et des Retraités d'Office, l'Association des Veuves et Orphelins du Burkina, l'Association des Volontaires pour le Développement, l'Association Burkinabé de Gériatrie et de Gériologie. Elles œuvrent en faveur des personnes âgées bien que celles-ci ne soient pas la cible principale de leurs programmes d'activités ;
- Les institutions prenant en charge des personnes âgées : le Centre d'accueil de Tanghin à Ouagadougou (pour les personnes accusées de sorcellerie), le Centre d'accueil de Dédougou (pour les personnes seules ou malades, n'ayant pas une maison), le Centre des Sœurs de Charité de Mère Thérèse à Dédougou (pour les personnes les plus pauvres), le Centre d'Accueil de Tema Bokin.

## 1.2 - REVUE DE LITTERATURE

En dépit de l'importance du thème, les études sur les personnes âgées ne sont pas abondantes particulièrement au Burkina Faso. C'est dans les années 1990 que les premières études sur les personnes âgées ont été réalisées dans notre pays. Par contre, au niveau mondial, certains auteurs, tout en se limitant aux aspects généraux se sont penchés à notre connaissance dans leur ouvrage sur la situation socioéconomique des personnes âgées. Il s'agit de :

- a. De Jaeger qui tente en 1999 de donner dans son livre intitulé « la gérontologie » une vue générale sur la gérontologie. La gérontologie est une discipline qui étudie la sénescence normale et pathologique sous ses différents aspects : médical, psychologique, social.

L'auteur donne une explication du vieillissement, de son évolution dans le temps et l'espace, des pathologies courantes avant de donner des notions de pharmacologie et des conseils pour une meilleure prévention.

Le livre présente l'intérêt de faire la synthèse de tout ce qui touche à la personne âgée. Cependant l'auteur ne s'étend pas outre mesure sur les modes de vie des personnes âgées.

- b. En 1997, Pochet revisite dans « les personnes âgées », les divers champs scientifiques qui s'intéressent à la question du vieillissement et de la vieillesse. Il propose de faire l'état de la situation tout en insistant sur les faits et tendances en vue d'une meilleure compréhension des spécificités de la vie à la retraite.

L'apport de cet ouvrage pour notre thème se situe au niveau de l'accent mis sur les modes de vie des personnes âgées. Cependant, il se limite uniquement aux retraités.

- c. Dans « vieillissement et vieillesse », PAILLAT P. aborde en 1996 le vieillissement de la population dans ses aspects démographiques et économiques. L'auteur analyse la vieillesse dans une société européenne en insistant sur le statut et les conditions de vie des personnes âgées. Pour une amélioration de la situation des personnes âgées, il propose une réponse collective par le biais de la protection sociale et les politiques de vieillesse.

Le livre approfondit l'examen des autres volets psychologiques, familiaux, sociaux, culturels et économiques. Selon l'auteur, ces volets devraient compléter l'intervention médicale. Il s'intéresse également à la prise en compte d'autres domaines comme le logement, l'emploi pour renforcer le versement de pension et allocation et l'apport d'une aide. Par contre il se démarque des réalités des pays en voie de développement dans la mesure où les analyses portent sur les pays occidentaux.

- d. En 1986, Guillemard dans « le déclin du social », relate le caractère large, mouvant et dynamique du « social ». L'auteur étudie le thème en mettant l'accent sur les vicissitudes de la politique sociale de la vieillesse au sein des Etats modernes. Elle démontre que la sociologie d'une politique sociale ne doit pas nécessairement résulter uniquement de l'analyse du politique et de l'économie mais également du social c'est-à-dire des forces sociales et culturelles en présence qui donnent un sens à la notion de vieillesse.

L'intérêt de l'ouvrage réside dans son objet : la politique de retraite, la politique de mode de vie et la politique de l'emploi. Cependant, tout comme le précédent, il ne concerne que les pays développés.

Au Burkina Faso et dans la sous-région, la revue de littérature concernant l'étude sur les personnes âgées peut être classée en trois groupes :

- les études nationales basées sur les données de recensement ;
- les études nationales basées sur des données d'enquêtes spécifiques au thème abordé ;
- les autres études sur le même thème.

### 1.2.1 - Etudes nationales basées sur des données de recensements

Au Burkina Faso, aucune étude d'envergure nationale n'a été réalisée à partir des données de recensement sur les personnes âgées. En dépit de toutes les difficultés que rencontre cette sous-population, une étude de leurs caractéristiques sociales et économiques ainsi que de leurs conditions de vie à travers les données du RGPH 2006 permet la mise en œuvre effective d'un plan d'action national en leur faveur. Néanmoins, dans la sous-région ouest-africaine, lors du recensement de leur population, le Sénégal et le Bénin ont étudié le thème des personnes âgées. Ainsi dans ces pays, l'étude sur les personnes âgées a fait ressortir les aspects suivants :

- a. Au Bénin l'analyse des données du RGPH réalisé en 2002 a permis de dégager les caractéristiques socioculturelles, les caractéristiques économiques et les conditions de vie des personnes âgées. Les variables retenues pour l'analyse des caractéristiques socioculturelles portaient sur l'ethnie, la religion, l'alphabétisation et l'instruction.

Les indicateurs relatifs à l'alphabétisation et à l'instruction des personnes âgées étaient largement insatisfaisants. En effet, pour les personnes âgées, pendant que le taux d'analphabétisme était de 91%, on notait que 90,5% d'entre elles étaient non instruites. Par ailleurs, une disparité entre hommes et femmes en matière d'alphabétisation et d'instruction en défaveur des femmes était observée.

Les caractéristiques économiques ont été étudiées à travers l'analyse de la structure de la sous population non occupée et de celle active occupée. Théoriquement, les personnes âgées devraient, dans leur grande majorité, avoir cessé d'exercer toute activité économique du fait de leur âge, ou avoir été admises à la retraite conformément à la législation du travail. La réalité est toute autre sur le terrain dans la mesure où au niveau national la part des personnes âgées de 60 ans ou plus occupées (le taux d'activité) représente 63,6% du total des personnes âgées.

Les conditions de vie des personnes âgées ont été appréciées par la situation matrimoniale et la situation dans le ménage. Il ressort que si plus de la moitié des personnes âgées sont mariées, une proportion assez importante est veuve (27,3%). Par ailleurs presque 60% des personnes âgées dirigent un ménage (66,9% d'hommes et 33,1% de femmes).

- b. Une autre analyse de la situation des personnes âgées, basée cette fois sur les données du troisième RGPH du Sénégal en 2002, a permis de dégager les profils socioculturels et économiques des aînés.

Au Sénégal, sur le plan socioculturel, le taux national d'alphabétisation se situait à 59,1%, avec 35,8% des personnes de 60 ans ou plus qui savaient lire et écrire dans une langue, soit un taux d'analphabétisme de 64,2%. De même le niveau d'instruction des personnes âgées était très faible et seulement 9,2% avaient suivi un enseignement formel. Tout comme dans le contexte béninois, les disparités en matière d'instruction et d'alphabétisation au Sénégal, d'une part entre les hommes et les femmes et d'autre part entre les milieux urbain et rural étaient assez grandes. En effet, le taux d'alphabétisation des hommes âgés était de 52% contre 19,8% pour les femmes. Ce taux était de 46,1% et de 29,9% respectivement en milieu urbain et rural.

Quant aux caractéristiques économiques, les données montraient qu'au Sénégal une bonne frange des personnes âgées restait économiquement active au delà de 60 ans (36,5%) surtout en milieu rural (42,2%) et particulièrement les hommes (55,0%). Par ailleurs chez les personnes âgées occupées, plusieurs situations dans l'activité existaient mais seulement deux d'entre elles étaient significativement représentatives. Il s'agissait de la situation d'indépendant et de celle d'aide familial et ceci, tous sexes confondus.

En effet, tous sexes confondus, 81,1% des personnes âgées ont la situation d'indépendant et 5,5% ont la situation d'aide familiale. Ces proportions étaient respectivement de 83,1% et 3,1% pour les hommes puis 75,5% et 13% pour les femmes.

Cependant, si ces résultats des analyses de données de recensements donnent des informations assez intéressantes sur la situation des personnes âgées, ils n'ont pas fait une distinction entre les personnes âgées du troisième et du quatrième âge et ne concernent pas le Burkina Faso. Ainsi, compte tenu des similitudes concernant les modes de vie dans les pays de la sous région, il est fort probable que ces informations donnent une idée plus ou moins approximative sur les conditions de vie des personnes âgées au Burkina.

### **1.2.2 - Etudes nationales basées sur des données d'enquêtes spécifiques au thème abordé**

La littérature sur la situation des personnes âgées au Burkina est très peu abondante. Ainsi, en dehors des effectifs et des proportions des personnes âgées, quelques études basées sur des données d'enquêtes traitent du sujet des personnes âgées.

- a. Une des premières études disponibles sur le sujet est celle réalisée par le Ministère de l'action sociale et de la famille en 1996 sur le thème « le profil des personnes du troisième âge au Burkina ». Cette étude a été menée dans les provinces du Kadiogo, du Houet, du Boulkiemdé, du Mouhoun, du Gourma, du Yatenga, de la Comoé et de la Bougouriba. Elle a permis de relever les problèmes rencontrés par cette sous population. L'impression dominante est que les personnes âgées au Burkina Faso vivent dans des conditions précaires. En effet au problème alimentaire, s'ajoutent les problèmes de santé et de revenu qui ne leur permettent pas de faire face aux énormes responsabilités qui leur incombent (frais de scolarité, de santé, de nourriture...).

L'étude a également relevé que ces personnes rencontraient des difficultés de communication avec les autres groupes sociaux et se sentaient marginalisées, écartées des grandes décisions tant sur le plan familial que social. Sur le plan sanitaire, plusieurs pathologies ont été identifiées à travers les réponses des enquêtées et les plus fréquemment citées sont, « l'hypertension (et dans certains cas l'hypotension) vient avec 22,3% des personnes concernées, suivent dans l'ordre décroissant les maux d'yeux 15,5%, le paludisme 9,7%, l'asthme 9%, la goutte 6,8%, les maux de reins 5,8% le rhumatisme 5,7% également et enfin le diabète avec 4,7% » (Ministère de l'action sociale et de la famille, 1996).

- b. Une autre étude réalisée en 2006 toujours par le Ministère chargé de l'action sociale sur les personnes âgées traite d'un sujet beaucoup plus spécifique. Il s'agit de

l'exclusion des personnes âgées. L'étude, réalisée sur la base d'une enquête menée dans sept (7) provinces (Bazéga, Kadiogo, Kossi, Kourwéogo, Oubritenga, Passoré et Zoundwéogo) a eu le mérite d'approfondir les connaissances sur l'ampleur et les causes de la marginalisation des personnes âgées dans le contexte burkinabé. Elle a également permis de connaître les caractéristiques socioculturelles, démographiques, sanitaires et économiques des personnes exclues ainsi que leurs besoins et aspirations. L'analphabétisme, la pauvreté et la misère constituent les terrains sur lesquels poussent des idéologies qui excluent et prennent pour cibles les maillons les plus faibles du corps social en particulier les personnes âgées (Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, 2006).

- c. Dans « Résultats de l'enquête sur le profil des personnes âgées au Burkina Faso : le cas des travailleurs retraités » Tao et Diallo (1995) évoquent les charges familiales, la situation économique dont le niveau de revenu des personnes âgées retraitées au Burkina Faso. D'après cette étude, les personnes âgées ont à leur charge en moyenne 8 enfants de moins de 15 ans alors qu'au niveau national cette moyenne est de 6. Cette situation pourrait mettre en évidence la charge relativement très importante pour ces personnes âgées dans leurs ménages en termes de scolarisation et de santé. Ainsi les dépenses domestiques des personnes âgées devraient être plus élevées que la moyenne nationale. Cela semble loin d'être le cas car toujours selon la même étude près de la moitié des personnes retraitées interrogées ont des revenus trimestriels de moins de 100 000 FCFA, soit environ 33 000 FCFA par mois (somme comparable au SMIG de 28 000 FCFA en vigueur au Burkina).
- d. A partir d'une enquête qualitative, Bilgo montre la situation et les conditions de vie des personnes âgées dans la ville de Ouagadougou en 2006. Selon l'auteur, l'accentuation du modernisme dans la grande ville a entraîné une détérioration des conditions de vie des personnes âgées.

Cette étude bien que se limitant aux retraités et à la seule ville de Ouagadougou montre que le problème de rejet et de solitude est aigu chez les personnes âgées ayant plus de 60 ans surtout dans les grandes villes comme Ouagadougou.

L'auteur montre également que l'une des préoccupations majeures des personnes âgées demeure la santé, car compte tenu de leurs âges, elles deviennent fragiles et sont facilement exposées ou touchées par certaines maladies dites de vieillesse. Cette situation se complique davantage selon lui à cause de l'émergence de nouvelles maladies, (le sida, la maladie d'Alzheimer, etc.), pour lesquelles les soins semblent inefficaces.

S'agissant de l'alimentation, l'étude montre qu'elle constitue un problème assez délicat pour les personnes âgées car elle est en rapport avec la santé. D'autres problèmes non moins importants retenus dans l'étude sont l'accès au logement, le manque ou la faiblesse de revenu et les difficultés de déplacement.

Malgré les informations intéressantes qu'elle fournit, cette étude qualitative non seulement se limite aux seuls retraités de la seule ville de Ouagadougou, ne donnant aucune information sur la vaste réalité des personnes âgées du milieu rural, mais aussi, elle ne décrit pas toutes les maladies (maladies cardiovasculaires et de dégénérescence) dont sont victimes les personnes âgées.

- e. Une autre étude sur la situation sanitaire des personnes âgées menée cette fois au niveau du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo (CHUYO) de Ouagadougou par Yaméogo N.V. en 2005, montre que la demande de soins par les personnes âgées d'au moins 60 ans est croissante passant de 625 consultants en 1998 à 1564 consultants en 2002.

Selon la même source, les motifs de demande de soins par les personnes âgées en consultation externe sont le plus souvent : l'hypertension artérielle (28 %), le syndrome



œdémateux (29 %), les céphalées et insomnies (19 %), les précordialgies (13 %). Les femmes sont plus nombreuses à demander les soins en consultation externe au CHUYO : 57,9 % contre 42,1 % pour les hommes. Les ménagères (47,5 %), les cultivateurs (33,4 %) et les commerçants (7,9 %) sont les catégories socioprofessionnelles les plus fréquemment vues en consultation externe au CHUYO. Les retraités représentaient 6,7 % des cas.

- f. Selon le Ministère de la santé (2008), dans les services d'hospitalisation, la proportion des personnes âgées parmi les malades admis était de 5,1 %. Les pathologies les plus fréquemment rencontrées sont les cancers (10,5%), l'hypertension artérielle (HTA : 8,6 %), les cardiomyopathies dilatées (CMD : 7,1 %), le diabète (5,7 %) et l'adénome de la prostate (5,4 %). Toujours selon le même ministère, outre les affections somatiques, les personnes âgées sont confrontées à des problèmes de santé mentale dominée par la démence et la dépression.

Les différentes études ci-dessus citées n'ont pas pris en compte la situation particulière des personnes âgées du milieu rural, ni la question particulière de la femme, l'impact du VIH/SIDA, la protection juridique etc. En plus ces données sont pour la plupart anciennes et contrairement au recensement, ne concernent pas tout le territoire national car elles ont porté soit sur un groupe particulier de personnes âgées (retraités) soit seulement sur quelques provinces. Ces données ne permettent pas donc pas d'avoir une analyse de la situation claire et générale des personnes âgées en vue de la formulation de stratégies appropriées.

### 1.2.3 - Autres études sur le même thème

En Afrique de l'Ouest, quelques études sur les personnes âgées ont été réalisées au Sénégal et au Ghana. Ces études avaient la particularité d'étudier les conditions de vie des personnes âgées ainsi que les problèmes auxquels elles sont confrontées.

- a. En 1983, Brown C.K. dans « Résultats d'une enquête sur les personnes âgées de la région d'Accra » étudie les problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées du Ghana et cherche les moyens appropriés pour qu'elles soient membres à part entière de la société. Basée sur quatre localités de la grande région d'Accra, l'étude avait particulièrement pour but :
- de connaître les moyens de subsistance des personnes âgées et l'aide qu'elles reçoivent ;
  - d'identifier leurs principaux problèmes et besoins ;
  - de déterminer les facteurs sociaux, économiques et politiques ayant une incidence sur le phénomène du vieillissement au Ghana ;
  - de trouver par quels moyens garantir le bien-être économique et la sécurité sociale des âgés du Ghana ;
  - d'indiquer dans quel domaine il est possible aux personnes âgées d'apporter une contribution effective à leur pays ;
  - de délimiter dans quels domaines il serait possible de donner aux personnes âgées la possibilité de bénéficier des avantages du développement.

L'auteur montre que la participation des personnes de plus de 60 ans à la vie économique, et politique de leurs localités est très importante (taux d'activité de 47,7%). Ainsi, la contribution de ces derniers au développement de la collectivité locale est importante et appréciée par les autres membres de la société. Cependant, malgré cette forte participation au processus de développement local et national, les personnes âgées sont confrontées à un certain nombre de problèmes dont les plus fréquents sont le manque de revenus et de moyens d'aide (43,3%), le coût généralement élevé de la vie (16,9%), la mauvaise santé et

les soins médicaux insuffisants (16,1%). Un autre problème majeur est la solitude dans la mesure où 45,5% des enquêtés s'inquiètent de se sentir parfois seuls et abandonnés.

L'étude a également permis d'évoquer les aspirations des personnes âgées quant à l'amélioration de la vie à la retraite. Ainsi la moitié des personnes interrogées exprime son soutien pour un schéma où l'Etat fournit les soins en institutions pour les personnes âgées. A propos du recyclage des âgés sur le lieu de travail pour leur permettre de travailler plus longtemps, 75,2% pensent que cela est une bonne idée et leur permettrait de prendre une part plus importante au développement de la communauté. Pour ce qui est de l'aide sociale, 96,3% des personnes interrogées affirment que les besoins économiques et sociaux des personnes âgées ne sont pas suffisamment pris en compte par la société.

- b. En 2005 au Sénégal, Assane Traoré, à partir d'une enquête réalisée à Dakar, dresse les conditions de vie sociale et économique de personnes âgées adhérentes de la cellule d'aide et d'appui aux personnes âgées. Cette étude bien que se limitant aux aînés membres d'une cellule d'aide, présente un intérêt certain par rapport à nos objectifs. En effet, elle permet de redéfinir de façon précise les divers indicateurs visant à apprécier les situations sociales et économiques des personnes âgées.

La situation sociale a été appréciée à partir :

- des relations familiales, associative et de voisinage ;
- de la participation à des cérémonies familiales ;
- de l'accès au logement, aux soins de santé et structures socio-éducatives ;
- de la participation à une formation ;
- de la considération de la part des autres membres de la société.

Quant à la situation économique, les indicateurs retenus sont :

- l'exercice d'un emploi ou d'une activité génératrice de revenus ;
- l'accès à une pension ;
- l'accès aux crédits ;
- les soutiens financier et matériel reçus.

De cette étude, il ressort que la majorité de la population étudiée est responsable de famille (72,5%) alors que seulement 42,5% sont propriétaires de logement, 52,5% ont en charge une famille de 5 à 9 personnes. De nombreuses personnes enquêtées et représentées par 82,5% ont la santé relativement fragile et 60% accèdent difficilement aux soins de santé.

Au niveau des activités et des revenus des personnes âgées, l'étude révèle qu'au delà de 60 ans, 72,5% des personnes enquêtées n'exercent plus d'activités rémunératrices ou génératrices de revenus et 47,5% vivent sans pension. Selon l'auteur, cette situation serait surtout due aux catégories socioprofessionnelles constituées en majorité de ménagères ou d'employées de maison (37,5%), d'agents de service (35%) et d'un nombre réduit de cadres (10%).

Cette étude a eu le mérite de relever les attentes des personnes âgées vis-à-vis de leurs associations, des intervenants sociaux, des spécialistes, des pouvoirs publics et des organisations internationales. De ce fait, les principales attentes sont les suivantes :

- le renforcement de l'entraide, du soutien matériel et financier ;
- la facilitation de l'accès des personnes âgées à l'aide ;
- la facilitation de l'accès aux soins de santé, aux médicaments ;
- le renforcement de la considération, de la disponibilité et des conseils pour personnes âgées.

Au terme de cette revue de la littérature, il ressort qu'au Burkina Faso, aucune étude d'envergure nationale sur la situation des personnes âgées n'a été réalisée. La présente analyse d'envergure nationale vient donc combler ce vide. De ce fait les différentes études antérieures permettent de mieux orienter l'analyse en définissant les variables relatives à la situation socioculturelle et économique des personnes âgées, tout en relevant les nombreux problèmes auxquels cette sous population est confrontée.

### 1.3 - DEFINITION DES CONCEPTS OPERATOIRES ET MESURE DU PHENOMENE

#### 1.3.1 - Définition des concepts

Sans prétendre à l'exhaustivité, quelques concepts et notions de base souvent utilisés à propos des personnes âgées seront retenus pour en préciser, de manière rapide, le sens.

- **Vieillessement et vieillissement démographique**

Selon PAILLAT P.<sup>5</sup>, le vieillissement démographique ou de la population est un processus qui se traduit par l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population.

De ce concept de vieillissement dérive celui de personne âgée. En effet, toujours selon le même auteur, le vieillissement démographique fait appel à la notion de structure par âge car elle souligne l'augmentation de la proportion des personnes âgées.

Le vieillissement démographique est donc complété par la définition du terme personnes âgées. De ce fait, une personne âgée est celle qui est plus âgée que la moyenne des autres personnes de la population dans laquelle elle vit.

Du point de vue administratif, un individu est dit âgé si sa durée excède un certain seuil fixé (60 ans) par les autorités publiques, en tenant compte de certains critères socio-économiques. En effet, 60 ans est l'âge à partir duquel certaines catégories socioprofessionnelles entrent en cessation d'activité sans pour autant être autonomes. C'est aussi cet âge qui est utilisé par diverses institutions pour définir cette sous-population.

Auparavant, les personnes âgées étaient placées au troisième et dernier niveau de l'échelle. C'est pourquoi, on les appelle également personnes du troisième âge. Cependant l'allongement de l'espérance de vie dans le monde et particulièrement au Burkina Faso oblige à revoir ce terme avec l'apparition du quatrième âge. A cet effet, deux catégories de personnes âgées peuvent être définies dans le cadre de ce travail : à savoir les personnes du troisième âge et celles du quatrième âge.

- **Personnes âgées de troisième et quatrième âges**

Selon les Nations Unies, les personnes âgées sont constituées de l'ensemble des hommes et des femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. Toutefois, l'on distingue :

- ✓ les personnes du troisième âge dont l'âge est compris entre 60 et 79 ans ;
- ✓ les personnes du quatrième âge qui ont atteint ou dépassé 80 ans

De façon générale dans notre contexte, pour accorder du respect aux personnes âgées, l'opinion publique ne les appelle pas par leur prénom. Elle préfère utiliser les termes « d'aînés » ou de « vieux ».

De ce fait, pour l'étude sur la situation socioéconomique des personnes âgées, le terme « aîné » est souvent utilisé pour désigner les personnes dont l'âge est supérieur à 60 ans.

<sup>5</sup> Dans « Populations âgées et révolution grise ». Chaire Quételet 1986, page 204

- **Situation socio-économique**

Elle se définit ici comme étant la vie d'un groupe de personnes par rapport à leur environnement aussi bien sociologique (son réseau de relations sociales et humaines et son propre statut social) qu'économique (relations économiques avec le milieu ou encore ses propres activités économiques, vitales pour la survie du groupe).

- **La dépendance**

Selon le dictionnaire de la réadaptation, la dépendance se définit comme étant la situation d'une personne qui, en raison d'un déficit anatomique ou d'un trouble physiologique, psychologique ou affectif, ne peut remplir des fonctions ni effectuer des gestes essentiels à la vie quotidienne sans le concours d'autres personnes ou le recours à une prothèse, un remède, etc.

### 1.3.2 - Présentation et méthode de calcul des indicateurs

**Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées** : c'est le rapport de la population masculine à la population féminine des 60 ans et plus. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes au sein de la population âgées de 60 ans et plus. Une valeur inférieure à 100 du Rm des personnes âgées de 60 ans et plus traduit un déficit numérique de la population masculine et une valeur supérieure un excédent des hommes. Le rapport de masculinité sera calculé pour chaque groupe d'âge quinquennal.

**Rapport de dépendance d'âge<sup>6</sup>** : il se calcule en rapportant la population des personnes de 60 ans et plus à la population totale des 15-59 ans c'est-à-dire la population potentiellement active.

**L'espérance de vie** : c'est le nombre d'années que vivront en moyenne des individus d'un âge donné s'ils devaient être soumis à la mortalité considérée jusqu'à leur extinction totale.

**L'indice de vieillesse** : c'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale.

**Taux d'occupation des personnes âgées** : c'est la proportion des personnes âgées occupées.

Pour les méthodes de calcul des différents indicateurs voir le détail en annexe A.2.

### 1.3.3 - Niveaux d'analyse

Les niveaux retenus pour l'analyse des données sur les personnes âgées sont le niveau national, le niveau régional et le niveau provincial désagrégé en urbain / rural. L'analyse de la situation des personnes âgées selon le milieu de résidence permet de ressortir les différences entre les conditions de vie de ces derniers selon leur milieu de résidence.

Aussi, selon le sexe, les réalités des personnes âgées peuvent varier, d'où la nécessité de faire des analyses différentielles selon le sexe. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'une sous population, s'il s'avère que les effectifs ou les proportions des personnes âgées sont insignifiants au niveau provincial l'analyse se fera en fonction des deux premiers niveaux cités ci-dessus (niveau national et régional).

## 1.4 - EVALUATION DES DONNEES

Pendant le RGPH, il a été dénombré les personnes âgées des ménages ordinaires et celles des ménages collectifs.

---

<sup>6</sup> Ce rapport est différent de celui généralement calculé qui donne le nombre total de personnes âgées de 0-14 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 15-64 ans au sein d'une population donnée

### 1.4.1 - Méthode de collecte

Lors du recensement de 2006, deux variables portant sur la date de naissance et l'âge (âge en année révolue) permettent d'identifier les personnes âgées. Ces variables couplées avec les autres variables sociales et économiques ont permis d'avoir des informations sur les conditions de vie des personnes âgées et d'étudier leur situation socio-économique.

Lors du 4<sup>ème</sup> RGPH, c'est à partir des pièces administratives comme les actes de naissance, les cartes d'identité, les livrets de famille, les carnets de vaccination, les passeports et permis de conduire que l'âge des personnes a été déterminé. En cas d'absence de ces pièces et pour les personnes ne connaissant pas leur âge, cela a été estimé à partir d'événements bien précis ou encore par rapprochement à des personnes dont l'âge est bien connu.

Par ailleurs pour la collecte des informations sur les membres d'un ménage l'agent recenseur devait s'adresser au chef du ménage (CM) ou à toute autre personne du ménage capable de fournir les informations demandées en cas d'absence du CM.

Cependant, lorsque l'agent de collecte ne trouvait aucun membre du ménage capable de lui fournir les renseignements lors de sa première visite, il était tenu de répéter des visites autant de fois qu'il fallait pour trouver un membre du ménage capable de lui fournir les informations. Si malgré les multiples visites aucun membre n'est disponible pour donner les renseignements au cours de la période d'enregistrement, alors il était autorisé à remplir le questionnaire auprès des voisins, des parents ou d'autres personnes qui connaissent bien le ménage.

### 1.4.2 - Limites liées à la collecte des données

Les faits à l'état civil au Burkina Faso ne sont pas déclarés de façon systématique par les populations surtout rurales qui ignorent son importance. Ce dysfonctionnement du système de l'état civil, auquel s'ajoute le faible taux d'alphabétisation (26,2%<sup>7</sup> sur l'ensemble du territoire) de la population, rend difficile la collecte des données sur l'âge.

De façon générale, l'âge est une variable souvent très mal renseignée au niveau de la population surtout au niveau des personnes âgées qui n'ont souvent plus de pièces d'identifications et ont des troubles de mémoire si bien qu'elles ne parviennent pas à déterminer leur âge. De plus l'âge étant une variable délicate donc sujette à des erreurs, il en résulte que sa compréhension par les différents acteurs de terrain peut entraîner des biais au niveau de la collecte des données.

Le fait de remplir le questionnaire auprès des voisins, des parents ou d'autres personnes qui connaissent bien le ménage en cas d'absence du CM ou d'une personne du ménage pouvant fournir les informations constitue une limite de l'approche utilisée pour la collecte des données.

Le ménage avec comme personne de référence le CM constitue l'unité de base du dénombrement. Tous les autres membres du ménage sont liés au chef de ménage par le lien de parenté qui est une variable incontournable dans l'établissement des typologies de ménages et des noyaux familiaux composant le ménage. Malheureusement lors du recensement, la manière dont ces deux variables ont été définies a engendré des limites dans l'analyse des données au niveau des personnes âgées.

La définition du terme ménage, formulée lors de la collecte des données, ne permet pas d'étudier de manière approfondie la solidarité familiale chez les personnes âgées. En effet, il est courant de trouver dans la même concession plusieurs personnes apparentées. Le

---

<sup>7</sup> Taux d'alphabétisation selon le RGPH 2006

simple fait qu'ils ne mettent pas en commun leurs ressources pour satisfaire à leurs besoins les subdivisent en plusieurs ménages.

Concernant la variable « lien de parenté », force est de constater que de façon générale dans le contexte africain, la notion de parent est relative. Il est effectivement courant de noter une certaine confusion entre l'enfant biologique et l'enfant social. A titre indicatif, un CM peut déclarer ses neveux comme étant ses enfants. Il en est de même pour l'orphelin qui va déclarer comme père la personne qui s'occupe de lui. De ce fait, la compréhension que les gens ont de la parenté est différente de celle qui a été définie dans le manuel de l'agent recenseur qui devait pourtant s'en tenir à la déclaration de l'enquêté.

### 1.4.3 - Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données sur les personnes âgées est faite de deux manières à savoir l'évaluation interne, puis externe.

#### 1.4.3.1 - Evaluation interne

Dans nos Etats où l'état civil ne fonctionne toujours pas correctement, l'on peut, à propos des personnes âgées, s'interroger sur la validité des déclarations d'âge. En effet, dans ce sens, l'évaluation globale de la qualité des données d'âge, réalisée dans le rapport du thème 2 sur « Etat et structure de la population » déjà évoqué, indique que environ 40% de la population du pays ne sont pas en mesure de donner leur âge avec suffisamment de précision<sup>8</sup>.

Dans le cas des personnes âgées du recensement de 2006, pour lesquelles on sait qu'il y a 60 ans (1946), l'état civil était encore moins développé d'une part, de l'autre, dont on sait également que la mémoire peut commencer à faiblir, les analyses sur les trois modalités de réponse à la question posée donnent les résultats suivants : 61,7% ont déclaré soit leur année de naissance, soit le mois et l'année de naissance, 38,7% ont certes déclaré leur âge, mais sans pouvoir préciser ni l'année, ni le mois.

**Tableau 1.1 : Forme d'enregistrement de l'âge des personnes âgées (60 ans et plus)**

Intitulé	Effectifs			Proportions (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Mois et année de naissance	7 487	5 616	13 103	1,1	0,8	1,8
Année de naissance seule	235 404	191 134	426 538	33,0	26,8	59,9
Nombre d'années d'âge	90 383	182 549	272 932	12,7	25,6	38,3
<b>Total</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>	<b>46,8</b>	<b>53,2</b>	<b>100,0</b>

Comme on le constate, les difficultés de préciser l'âge exact sont plus importantes chez les personnes âgées.

Toutefois, l'évaluation interne de la qualité des données du présent recensement a été traitée en détail dans le rapport du thème 2 (Evaluation de la qualité des données du RGPH-2006) et ne sera pas reprise ici.

Cependant, pour rassurer le lecteur sur les résultats globaux de cette analyse développée ailleurs, d'une part, de l'autre, pour le situer plus spécifiquement sur la qualité des variables de base de la présente analyse sur les personnes âgées, l'annexe A. 3 en fera une présentation succincte.

<sup>8</sup> Voir le tableau 1.5 du rapport sur « Etat et structure de la population ».

### **1.4.3.2 - L'évaluation externe**

Elle consiste à comparer les résultats obtenus avec d'autres sources de données. Les sources de données qui ont servi pour évaluer la qualité des données sur les personnes âgées sont les résultats des recensements de 1975, 1985 et 1996.

L'âge, variable qui sert à identifier les personnes âgées, a été saisi dans les trois précédents recensements. A partir de cette variable, on note une croissance de l'effectif de la population des personnes âgées. En effet, on a dénombré au Burkina 490 344, 582 060 et 712 573 personnes âgées respectivement en 1985, 1996 et 2006. Cette évolution est conforme à l'évolution de l'effectif de la population totale. Ainsi la proportion des personnes âgées dans la population totale est de 5,1%. Elle reste comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne en dessous de 6%. On peut penser que les données sur les personnes âgées à travers l'évolution de l'effectif et le poids dans la population totale se prêtent bien à une analyse.





## CHAPITRE 2 : ETAT, STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES

Ce chapitre traite dans un premier temps de l'état et de la structure de la population des personnes âgées à travers les caractéristiques des personnes physiques : âge, sexe, répartition spatiale et évolution de leur effectif et proportion depuis les recensements précédents. Il s'achève avec l'examen de la dynamique de la population des personnes âgées par l'étude des phénomènes de mortalité et de migration.

### 2.1 - STRUCTURE PAR AGE ET SEXE DES PERSONNES AGEES

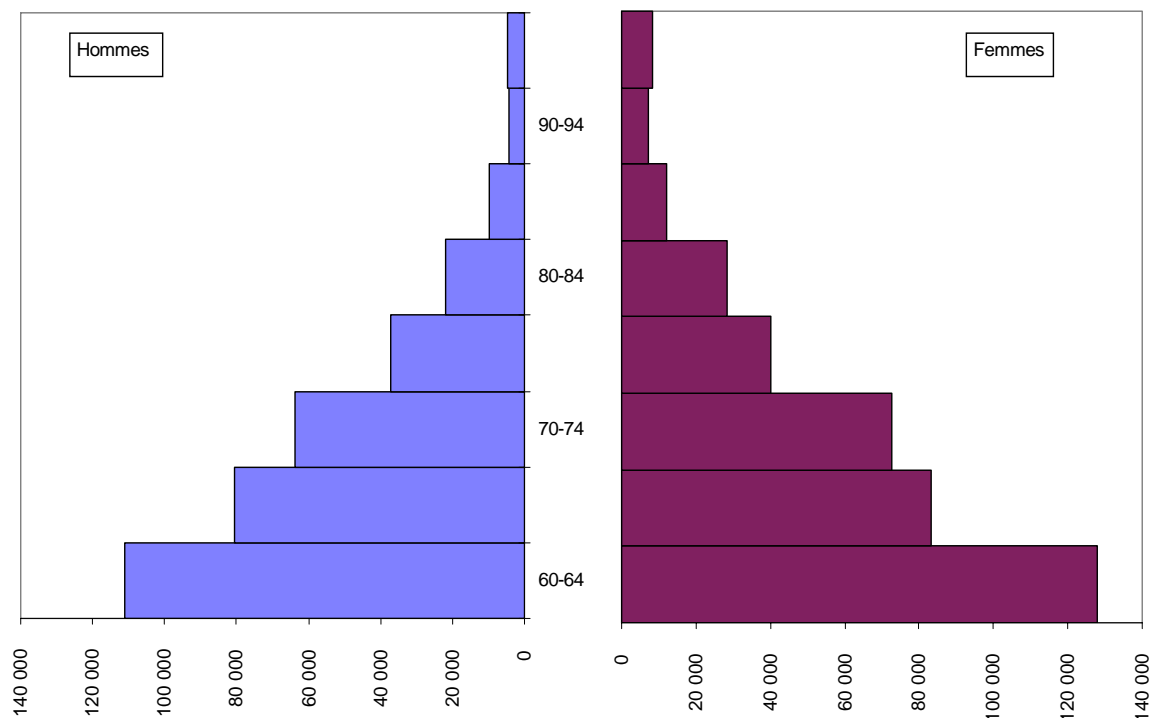
Lors du quatrième recensement de la population, 712 573 personnes tous sexes confondus âgées de 60 ans et plus ont été dénombrées, soit une proportion de 5,1% par rapport à la population totale résidente du pays.

La structure de la population âgée est inégalement répartie selon le sexe. Cette structure est semblable à celle de la population totale résidente que ce soit sur l'ensemble du territoire ou en fonction du milieu de résidence. En effet les femmes âgées qui sont les plus nombreuses représentent 53,2% contre 46,8% pour les hommes. Par ailleurs le rapport de masculinité qui est de 87,9 hommes âgés pour 100 femmes nous montre la prédominance des femmes dans la population des personnes âgées. La prédominance des femmes dans la population des personnes âgées pourrait s'expliquer par l'effet de la surmortalité masculine.

La répartition de cette sous-population par groupes d'âges quinquennaux présente une inégalité très significative. La proportion la plus forte (33,5%) s'observe au niveau du groupe d'âge de 60-64 ans. Ce groupe d'âge est suivi par celui des 65-69 ans qui représente 23% de la population des personnes âgées. A la suite de ce groupe vient celui des 70-74 ans avec une proportion de 19,1%. Il ressort que la population des aînés baisse au fur et à mesure que l'âge augmente et la proportion des femmes est à chaque fois importante.

**Tableau 2.1 : Répartition des personnes âgées par groupe d'âges quinquennal et sexe**

Groupe d'âges	Effectifs			Proportions (en %)			Rapport Masculinité (en %)
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	
60-64	111 176	127 786	238 962	15,6	17,9	33,5	87,0
65-69	80 542	83 067	163 609	11,3	11,7	23,0	97,0
70-74	63 727	72 555	136 282	8,9	10,2	19,1	87,8
75-79	37 186	39 927	77 113	5,2	5,6	10,8	93,1
80-84	21 791	28 526	50 317	3,1	4,0	7,1	76,4
85-89	9 645	12 049	21 694	1,4	1,7	3,0	80,0
90-94	4 480	7 049	11 529	0,6	1,0	1,6	63,6
+ de 95	4 727	8 340	13 067	0,7	1,2	1,8	56,7
<b>Total</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>	<b>46,8</b>	<b>53,2</b>	<b>100,0</b>	<b>87,9</b>

**Graphique 2.1 : Pyramide des âges des personnes âgées**

La répartition des personnes âgées en fonction du 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> âge présente une inégalité. En effet, dans cette population, les personnes du 3<sup>ième</sup> âge sont les plus nombreuses avec une proportion de 86,4% contre 13,6% pour le 4<sup>ième</sup> âge (tableau 2.2).

La distribution de la population des aînés par la catégorie d'âge selon le sexe nous montre également une différence. Les données révèlent que pour les hommes, les personnes du 3<sup>ième</sup> âge représentent 87,8% contre 12,2% pour le 4<sup>ième</sup> âge. Les personnes du 4<sup>ième</sup> âge chez les femmes sont relativement plus importantes avec une proportion de 14,8% (tableau 2.2).

## 2.2 - REPARTITION SPATIALE DES PERSONNES AGEES

### 2.2.1 - Répartition des personnes âgées selon le milieu de résidence

Les personnes âgées sont inégalement réparties selon le milieu de résidence. A l'instar de l'ensemble de la population du Burkina, plus de huit aînés sur dix résident en milieu rural. En effet, 82,2% des personnes âgées vivent en milieu rural contre 17,8% en milieu urbain. Cette situation pourrait s'expliquer d'une part par le poids de la population rurale sur celle urbaine et d'autre part le retour en campagne de la plupart des personnes de 60 ans et plus admises à la retraite.

En considérant la catégorie d'âges, le tableau 2.2 révèle que les personnes du 4<sup>ième</sup> âge, qui résident en milieu urbain représentent 2,2% contre 11,4% dans le rural. Par contre pour le 3<sup>ième</sup> âge, ils sont 70,9% qui vivent en milieu rural et 15,6% en milieu urbain.

**Tableau 2.2 : Répartition (en %) des personnes âgées selon le sexe, la catégorie d'âge et le milieu de résidence**

Sexe	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Masculin	15,5	72,3	87,8	1,6	10,6	12,2	17,1	82,9	100
Féminin	15,6	69,6	85,2	2,7	12,0	14,8	18,3	81,7	100
<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>70,9</b>	<b>86,4</b>	<b>2,2</b>	<b>11,4</b>	<b>13,6</b>	<b>17,8</b>	<b>82,2</b>	<b>100</b>

La répartition selon le sexe, indique que 82,9% des hommes âgés résident en milieu rural contre 81,7% pour les femmes.

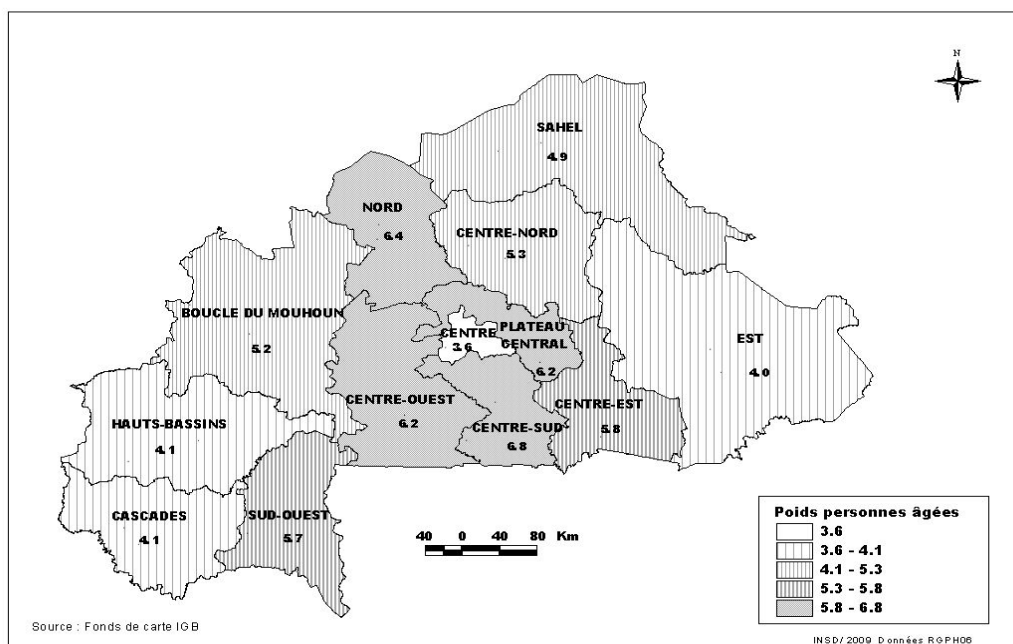
En considérant les tranches d'âges, on retient qu'une plus grande proportion des hommes du troisième âge vivent en milieu rural par rapport aux femmes de la même tranche d'âge (72,3% contre 69,6%). Par contre pour le milieu urbain il n'y a pas de grande différence entre les deux sexes (15,5% et 15,6%). Les personnes du quatrième âge sont peu nombreuses et résident également pour la plupart en milieu rural quel que soit le sexe considéré (10,6% pour les hommes et 12,0% pour les femmes).

## 2.2.2 - Répartition des personnes âgées selon la région de résidence

### 2.2.2.1 - Poids démographique des personnes âgées par région de résidence

Au niveau régional, le poids des personnes âgées permet de subdiviser les régions du pays en deux grands groupes (confère carte ci-dessous). Les régions qui enregistrent un fort indice de vieillesse. Il s'agit des régions du Centre-Sud (6,8%), du Nord (6,4%), du Plateau Central et du Centre-Ouest avec chacune (6,2%), du Centre-Est (5,8%) et le Sud-Ouest (5,7%) dont les indices de vieillesse dépassent le niveau national qui est de 5,1%.

A l'inverse, les régions du Sahel (4,9%), des Cascades et des Hauts-Bassins avec chacune (4,1%), de l'Est (4,0%) et du Centre (3,6%) sont celles qui ont des poids de personnes âgées en dessous de la moyenne du pays. La région du Centre dans laquelle se trouve la Capitale a le plus faible indice de vieillesse de personnes âgées.

**Carte 2.1 : Poids (en%) des personnes âgées par région de résidence**

### 2.2.2.2 - Répartition des personnes âgées par région de résidence

Les personnes âgées se répartissent inégalement selon les régions du Burkina. En effet les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Nord sont celles dans lesquelles il y a une forte concentration des aînés avec respectivement 10,4%, 10,3% et 10,6%. Par contre la région des Cascades est celle où résident très peu de personnes âgées avec une proportion de 3% (tableau A.2.2).

Lorsque l'on s'intéresse au milieu de résidence, les données indiquent que dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, et du Nord, les proportions des personnes âgées qui résident en milieu rural sont très importantes avec respectivement 9,6%, 9,2% et 9,5%. A l'opposé la région du Centre est la seule dans laquelle vit une forte proportion d'aînés en milieu urbain (6,5%) (tableau A.2.3).

### 2.2.3 - Répartition des personnes âgées selon la province de résidence

#### 2.2.3.1 - Poids démographique des personnes âgées par province de résidence

Au niveau provincial, le poids démographique des personnes âgées fait apparaître également deux grandes tendances.

Les provinces avec un fort poids des aînés dont le Bazéga avec 7,4%, le Boulkiemdé avec 7,3%, le Kourwéogo avec 7,0% ; et celles comme la Kompienga, le Kadiogo, la Tapoa où le rapport des personnes âgées par rapport à la population résidente de la province est faible avec respectivement 3,5%, 3,6%, 3,7%, (carte en dessous).

**Carte 2.2: Poids (en %)des personnes âgées par province de résidence**

### 2.2.3.2 - Concentration des personnes âgées par province de résidence

De manière générale, on observe une forte concentration des personnes âgées dans les provinces du Kadiogo (8,7%), du Houet (5,4%), du Boulkiemdé (5,1%) et du Yatenga (4,9%) ( tableau A.2.5 ). Par contre, les aînés sont moins nombreux dans les provinces de la Komondjari, de la Kompienga avec 0,4% pour chacune d'elle, du Nounbiel où la proportion est de 0,5%, de la Leraba et de la Bougouriba avec 0,8%.

En s'intéressant à la catégorie d'âge, nous constatons que ce soit pour les aînés du 3<sup>ième</sup> ou 4<sup>ième</sup> âge, les provinces dans lesquelles il y a une forte ou faible concentration de ces derniers sont identiques à celles citées ci-dessus.

Lorsque l'on procède à une analyse selon le milieu de résidence, nous notons que les provinces où la proportion des personnes âgées par rapport à l'ensemble des personnes âgées vivant en milieu urbain est élevée sont : le Kadiogo (6,5%) et Houet (2,5%) (tableau A.2.5 ). Par contre en milieu rural, il s'agit des provinces du Boulkiemdé, du Yatenga et du Sanmatenga avec des proportions respectives de 4,6%, 4,4% et 4,2%.

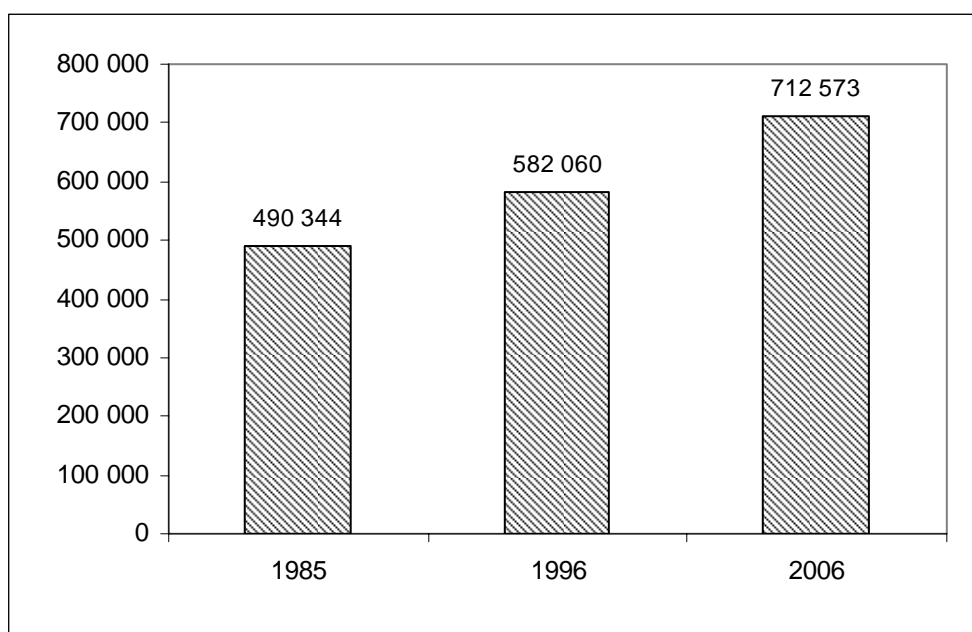
A l'opposé, dans les provinces de la Leraba, de la Tapoa, de la Komondjari, de l'Oudalan et du Yagha, la proportion des aînés qui résident en milieu urbain est très faible. Tandis que c'est surtout dans les provinces de la Kompienga, de la Komondjari, du Nounbiel et de la Bougouriba qu'il y a très peu de personnes âgées vivant en milieu rural.

## 2.3 - EVOLUTION DE L'INDICE DE VIEILLESSE DE 1985 A 2006

Au cours des trois derniers recensements (1985, 1996 et 2006), le graphique 2.2 indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont de plus en plus nombreuses en terme de valeur absolue que de valeur relative.

En effet, l'effectif des personnes âgées a considérablement évolué et est passé de 490 344 en 1985 à 582 060 en 1996 puis à 712 573 personnes de 60 ans et plus en 2006 dans la population résidente.

**Graphique 2.2 : Evolution des effectifs des personnes âgées de 1985 à 2006**



L'examen des valeurs relatives (proportions) des résultats de recensements effectués jusqu'à nos jours indique que les personnes âgées de 60 ans et plus sont peu nombreuses dans la population résidente du Burkina Faso. Cela s'observe à travers l'indice de vieillesse qui est passée de 6,2% en 1985 à 5,1% en 2006. La décroissance de l'indice de vieillesse est probablement due à la baisse rapide de la mortalité par rapport à la fécondité d'une part et à l'effet des migrations de retour d'autre part.

Lorsque l'on considère la catégorie d'âge, le tableau 2.3 indique qu'il y a une variation des proportions des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et du 4<sup>ème</sup> âge dans la population des personnes âgées au cours des trois derniers recensements. En effet, pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, cette proportion qui était de 86,1% en 1985 est passée à 87,0% en 1996 puis est redescendue à 86,4% en 2006. Cependant, pour ce qui est du 4<sup>ème</sup> âge, nous constatons qu'entre 1985 et 1996, il y a eu une diminution de la proportion des personnes de cette catégorie d'âge passant de 13,9% à 13,0%.

**Tableau 2.3 : Evolution de l'effectif et de la proportion des personnes âgées de 1985 à 2006**

Catégorie d'âge		1985	1996	2006
3 <sup>ième</sup> âge	Effectifs	422 291	506 492	615 966
	<b>Proportions (%)</b>	<b>86,1</b>	<b>87,0</b>	<b>86,4</b>
4 <sup>ième</sup> âge	Effectifs	68 053	75 568	96 607
	<b>Proportions (%)</b>	<b>13,9</b>	<b>13,0</b>	<b>13,6</b>
Effectif 60 ans et +		490 344	582 060	712 573
<b>Indice de vieillesse (%)</b>		<b>6,2</b>	<b>5,6</b>	<b>5,1</b>

Sources : RGPH de 1985 et 1996, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

Lorsque l'on procède à une répartition des effectifs en fonction du sexe, les données révèlent que l'effectif des femmes âgées qui était de 261 387 en 1985 est actuellement de 379 299 et est plus important que celui des hommes. Les femmes âgées à travers l'évolution de leur effectif sont majoritairement représentées dans cette population. Cette prédominance de la population des femmes âgées qui s'observe à travers le rapport de masculinité dont la valeur inférieure à 100 au cours des recensements de 1985, 1996 et 2006 traduit un déficit de la population masculine âgée.

En considérant la catégorie d'âge, les données indiquent que le rapport de masculinité varie d'un recensement à un autre au niveau des personnes âgées et est plus élevé pour les personnes du 3<sup>ième</sup> âge que pour celles du 4<sup>ième</sup> âge. En effet, en 1996, il était de 94,7% pour le 3<sup>ième</sup> âge et 70,5% pour le 4<sup>ième</sup> âge tandis qu'en 2006 ces proportions sont respectivement de 90,5% et de 72,6%. Cette situation pourrait s'expliquer par la surmortalité masculine qui touche plus les personnes âgées de 80 ans et que celle de 60 à 79 ans.

**Tableau 2.4 : Evolution du rapport de masculinité des personnes âgées de 1985 à 2006**

Intitulés		1985			1996			2006		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
3 <sup>ième</sup> âge	Effectifs	201 817	220 474	422 291	246 312	260 180	506 492	292 631	323 335	615 966
	<b>RM (en %)</b>	<b>91,5</b>			<b>94,7</b>			<b>90,5</b>		
4 <sup>ième</sup> Age	Effectifs	27 140	40 913	68 053	31 239	44 329	75 568	40 643	55 964	96 607
	<b>RM (en %)</b>	<b>66,3</b>			<b>70,5</b>			<b>72,6</b>		
<b>Total 60 ans+</b>	Effectifs	228 957	261 387	490 344	277 551	304 509	582 060	333 274	379 299	712 573
	<b>RM (en %)</b>	<b>87,6</b>			<b>91,1</b>			<b>87,9</b>		

A travers l'évolution de leur effectif de 1985 à 2006, les personnes âgées au Burkina Faso constituent un ensemble démographique de plus en plus important. De ce fait, il est important pour une meilleure prise en charge de ce groupe de personnes vulnérables, de tenir compte de l'effectif plutôt que des proportions qui donnent un poids faible.

## 2.4 - DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES PERSONNES AGEES

### 2.4.1 - Mortalité des personnes âgées

Les personnes âgées sont exceptionnellement touchées par le phénomène de mortalité à cause de la forte morbidité liée à l'affaiblissement de l'organisme. Divers indicateurs permettent d'apprécier l'effet de la mort sur la population des personnes âgées. Les indicateurs présentés sont, les quotients de mortalité et les espérances de vie aux différents âges avancés<sup>9</sup>.

#### 2.4.1.1 - Quotients de mortalité

Au Burkina Faso, sur 1000 personnes ayant atteint l'âge de 60 ans, 119 meurent avant l'âge de 65 ans. Selon le sexe, on observe une certaine disparité au niveau des individus âgés de 60-64 ans. En effet, pour ce groupe d'âge, on remarque une surmortalité masculine car pour 1000 hommes qui ont atteint l'âge de 60 ans, 128 meurent avant 65 ans alors que chez les femmes cet indicateur est de 111‰.

Par ailleurs, plus l'âge augmente, plus le risque de décéder avant son prochain anniversaire est élevé. Pour les personnes âgées de 60 ans et plus les quotients de mortalité présentent des écarts entre les aînés de sexe masculin et féminin. Cette situation s'explique par la surmortalité masculine car à partir de 60 ans, les quotients de mortalité masculine sont supérieurs à ceux féminins.

Selon le milieu de résidence, on observe des disparités. En effet, quel que soit l'âge, le tableau ci-dessous indique que les quotients de mortalité sont élevés en milieu rural. Cela veut dire que pour 1000 personnes ayant atteint l'âge de 70 ans et résidant en milieu rural, 261 pourraient mourir avant l'âge de 75 ans tandis qu'en milieu urbain, elles seraient 214 à décéder avant cet âge.

**Tableau 2.5: Quotients de mortalité des personnes âgées de plus de 60 ans selon le sexe et le milieu de résidence (en ‰).**

Age	Sexe			Milieux de résidence		
	Masculin	Féminin	Total	Urbain	Rural	Total
60	128,2	110,8	118,9	94,5	123,8	118,9
65	186,4	167,4	176,2	144,6	182,3	176,2
70	263,8	244,2	253,2	213,9	260,6	253,2
75	360,9	339,5	349,1	303,2	357,5	349,1
80	483,5	468,3	475,0	430,9	482,8	475,0
85	-	-	-	-	-	-

#### 2.4.1.2 - Espérance de vie

L'analyse de l'espérance de vie des personnes âgées révèle qu'au Burkina Faso, si les conditions sanitaires et les risques de mortalité restent constants, les individus de 60 ans devraient vivre encore en moyenne 16,4 ans avant leur mort. Pour les personnes âgées de 70 ans, cette espérance de vie est de 10,5 ans et de 6,3 ans pour celle de 80 ans. Ainsi plus l'âge augmente, plus l'espérance de vie baisse.

<sup>9</sup> L'on pourrait, dans le calcul de ces indicateurs (quotient et espérance de vie), se surprendre du fait qu'il ne se poursuit pas après l'âge de 85 ans. La raison est que le logiciel Mopak 4 utilisé dans le RGPH2006 pour l'analyse de la mortalité limite les tables de mortalité au groupe d'âge de 85 ans et plus, du fait des risques d'erreur à minimiser.



Par ailleurs, l'espérance de vie des femmes âgées est meilleure à celle des hommes à tous les âges. En effet, les femmes âgées de 60 ans devraient vivre encore 16,8 ans alors que pour les hommes cet indicateur est de 15,9 ans.

La longévité est plus élevée pour les personnes âgées de 60 ans et plus et vivant en milieu urbain que pour celles qui résident en milieu rural. Les données indiquent effectivement qu'en milieu urbain, les personnes âgées de 60 ans devraient vivre encore 18,0 ans contre 16,1 ans pour celles qui sont en milieu rural.

**Tableau 2.6 : Espérance de vie aux différents groupes d'âges pour les personnes de plus de 60 ans selon le sexe et le milieu de résidence (en année)**

Age	Sexe			Milieu de résidence		
	Masculin	Féminin	Total	Urbain	Rural	Total
60	15,9	16,8	16,4	18,0	16,1	16,4
65	12,9	13,5	13,3	14,6	13,0	13,3
70	10,3	10,7	10,5	11,6	10,3	10,5
75	8,1	8,4	8,2	9,1	8,1	8,2
80	6,2	6,4	6,3	6,9	6,2	6,3
85	4,8	4,9	4,9	5,4	4,9	4,9

La mortalité reste encore élevée au niveau des personnes âgées au regard des quotients de mortalité. Il se pourrait que ces indicateurs soient plus élevés que ceux mentionnés ici, étant donné qu'il s'agit d'une population spécifique qui peut être victime de troubles de mémoire. En effet, il ressort du programme national de santé des personnes âgées (Ministère de la santé 2008) que, outre les affections somatiques (cancers, hypertension artérielle, cardiomyopathies dilatées, diabète et adénome de la prostate), les personnes âgées sont confrontées à des problèmes de santé mentale dominée par la démence et la dépression.

C'est suite à ce constat que ce ministère a élaboré son programme national de santé, dont l'un des objectifs est d'assurer la prise en charge précoce et adéquate des affections morbides des personnes âgées aux différents niveaux du système de soins, d'ici à décembre 2012. Toujours dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, le ministère de la santé veut rendre financièrement accessible les services de santé à au moins 80% des personnes âgées d'ici à la fin décembre 2012.

Les pathologies qui touchent les aînés nécessitent un suivi médical ainsi qu'un traitement à long terme, mais les soins coûtent chers. Rendre ces services de santé financièrement accessibles à au moins 80% des personnes âgées, est une bonne initiative si seulement le ministère met à leur disposition des spécialistes de ces pathologies et tient compte des localités dans lesquelles elles résident.

#### **2.4.2 - Migration des personnes âgées**

L'analyse de la migration des personnes âgées donne une idée du niveau de mobilité des personnes aux âges avancés. Cette analyse nécessite que l'on limite la période de référence car lorsque la période de référence est longue, il y a le risque de considérer les déplacements qui ont eu lieu pendant que la personne avait moins de 60 ans et n'était donc pas âgée tel que défini dans notre thème. Nous nous intéresserons alors à la migration récente.

### 2.4.2.1 - Migration interne

L'ampleur du phénomène migratoire au sein de la population des personnes âgées varie très sensiblement selon le niveau géographique considéré. En effet, plus le niveau géographique est réduit (exemple la commune), plus les déplacements sont énormes.

Ainsi, alors que seulement 4 362 soit 0,6% des personnes âgées ont changé de province de résidence en l'espace d'une année (entre 2005 et 2006), 9 269 d'entre elles dont 5 159 femmes et 4 110 hommes âgés ont changé de commune durant la même période.

**Tableau 2.7 : Répartition des personnes âgées par statut migratoire intercommunal récent selon le sexe et la catégorie d'âge**

Sexe	Statut migratoire	Effectifs			Proportions (%)		
		3 <sup>ième</sup> âge	4 <sup>ième</sup> âge	Total	3 <sup>ième</sup> âge	4 <sup>ième</sup> âge	Total
Masculin	Migrant	3 657	453	4 110	1,2	1,1	1,2
	Non migrant	288 974	40 190	329 164	98,8	98,9	98,8
	<b>Total</b>	<b>292 631</b>	<b>40 643</b>	<b>333 274</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Féminin	Migrant	4 423	736	5 159	1,4	1,3	1,4
	Non migrant	318 912	55 228	374 140	98,6	98,7	98,6
	<b>Total</b>	<b>323 335</b>	<b>55 964</b>	<b>379 299</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total</b>	Migrant	8 080	1 189	9 269	1,3	1,2	1,3
	Non migrant	607 886	95 418	703 304	98,7	98,8	98,7
	<b>Total</b>	<b>615 966</b>	<b>96 607</b>	<b>712 573</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 2.4.2.2 - Migration internationale

L'entrée des personnes de 60 ans et plus au Burkina est limitée. En effet, seulement 0,2% des personnes âgées résidaient hors du Burkina en 2005, soit 1 093 personnes. Les sorties de personnes de cet âge ont été insignifiantes (tableau A. 2.6).

En résumé, lors du recensement de la population de 2006, 712 573 personnes âgées ont été dénombrées, soit une proportion de 5,1% de la population résidente. Les femmes âgées qui sont les plus nombreuses représentent 53,2% contre 46,8% pour les hommes. Les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure à celle des hommes à tous les âges. En effet, les femmes âgées de 60 ans devraient vivre encore 16,8 ans alors que pour les hommes cet indicateur est de 15,9 ans.

Par rapport à l'effectif des personnes âgées qui a augmenté au cours des trois derniers recensements et est passé de 490 344 en 1985 à 582 060 en 1996 puis à 712 573 personnes de 60 ans et plus en 2006, la proportion des aînés dans la population totale baisse et est passée de 6,2% en 1985 à 5,1% en 2006.

Pour l'étude de la population des personnes âgées, deux catégories d'âges ont été constituées à savoir le troisième et le quatrième âge qui regroupent respectivement les tranches d'âges de 60 à 79 ans et 80 et plus. De cette répartition, il est ressorti que sur l'ensemble du territoire les personnes du troisième âge sont les plus nombreuses avec une proportion de 86,4% contre 13,6% pour celles du quatrième âge.

Tout comme la population totale résidente, plus de trois quart des aînés résident en milieu rural. En effet, il existe des grandes disparités entre ces deux zones de résidence car 82,2% des aînés vivent en zone rurale contre 17,8% en milieu urbain.

Au niveau régional, les régions du Centre-Sud (6,8%), du Nord (6,4%), du Plateau-Central et du Centre-Ouest avec chacune (6,2%), du Centre-Est (5,8%) et le Sud-Ouest avec (5,7%) enregistrent les plus grands poids démographiques des personnes âgées. Par contre, les

régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Nord sont celles dans lesquelles il y a une forte concentration des aînés avec respectivement 10,4%, 10,3% et 10,6%.

Au niveau provincial, les provinces de la Kompienga, du Kadiogo, de la Tapoa présentent un faible poids des aînés avec des proportions respectives de 3,5%, 3,6%, 3,7%. Cependant ce sont dans les provinces du Kadiogo (8,7%), du Houet (5,4%), du Boulkiemdé (5,1%) et du Yatenga (4,9%) qu'on retrouve une forte concentration des personnes âgées.

Bien que leur espérance de vie soit de 16,4 ans partir de 60 ans et de 4,9 ans à partir de 85 ans, les personnes âgées sont particulièrement affectées par des risques de mortalité élevés (119 sur 1000 meurent avant l'âge de 65 ans).



## CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES AGEES

Parmi les éléments qui distinguent les personnes âgées des autres sous-groupes de la population, figurent les variables socioculturelles. Les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées sont appréciées à travers la religion, le statut matrimonial, le niveau d'instruction et l'alphabétisation. Par ailleurs, l'analyse des caractéristiques socioculturelles des personnes âgées est faite en tenant compte du lien de parenté qui permet d'apprécier la solidarité autour des aînés.

### 3.1- RELIGION

Les personnes âgées ont à 99,5% déclaré leur appartenance à une religion (tableau 3.1). Parmi les religions citées par ces dernières, nous distinguons l'animisme, l'islam, le christianisme (catholique et protestant) et les autres religions. Seulement 0,5% des personnes âgées sont sans religion.

La religion dominante au niveau des personnes âgées est celle musulmane avec une proportion de 54,3%. L'animisme est la seconde religion des personnes âgées (23,4%). Elle est suivie de loin par les religions catholique et protestante avec des proportions respectives de 18,1% et 3,1%.

#### 3.1.1 - Religion et catégorie d'âge

Lorsqu'on considère la catégorie d'âge, les données révèlent que les personnes âgées ayant déclaré leur religion sont à 86,4% du 3<sup>ième</sup> âge, quant à celles du 4<sup>ième</sup> âge, elles ne représentent que 13,6%.

Ainsi, les personnes du 3<sup>ième</sup> âge musulmanes représentent 47,4% de l'ensemble des personnes âgées, les animistes 19,9% et les catholiques 15,7%. Par contre au niveau du 4<sup>ième</sup> âge, celles qui sont musulmane, animistes et catholiques ne représentent respectivement que 6,9%, 3,6% et 2,4% des personnes âgées.

Cependant que ce soit les personnes du 3<sup>ième</sup> ou du 4<sup>ième</sup> âge, les données indiquent qu'une proportion insignifiante des personnes âgées a affirmé être sans religion. Ces personnes sont essentiellement du 3<sup>ième</sup> âge : 0,4% contre 0,1% pour celles du 4<sup>ième</sup> âge.

**Tableau 3.1 : Répartition des personnes âgées selon la religion et la catégorie d'âge**

Religion	Effectifs			Proportions (%)		
	3 <sup>ième</sup> âge	4 <sup>ième</sup> âge	Total	3 <sup>ième</sup> âge	4 <sup>ième</sup> âge	Total
Musulman	337 815	49 382	387 197	47,4	6,9	54,3
Animiste	141 463	25 580	167 043	19,9	3,6	23,4
Catholique	111 967	17 327	129 294	15,7	2,4	18,1
Protestant	18 909	3 040	21 949	2,7	0,4	3,1
Autre	2 940	610	3 550	0,4	0,1	0,5
Sans religion	2 872	668	3 540	0,4	0,1	0,5
<b>Total</b>	<b>615 966</b>	<b>96 607</b>	<b>712 573</b>	<b>86,4</b>	<b>13,6</b>	<b>100</b>

### 3.1.2 - Religion et sexe

La répartition selon le sexe montre que ,l'islam est la première religion des personnes âgées avec 56,6% des hommes âgés et 52,3% des femmes âgées qui ont déclaré être de cette religion (tableau A.11).. Elle est suivie par la religion animiste (22,1% pour les femmes et 24,9% pour les hommes). A la suite des animistes viennent les chrétiens avec 20,6% de catholiques et 3,8% des protestants pour les femmes âgées. Pour ce qui est des personnes âgées de sexe masculin, les catholiques représentent 15,4% et les protestants 2,3%.

En somme, les écarts entre les personnes âgées de sexe masculin et féminin ne sont pas très nets concernant la déclaration de la religion. Les différences les plus importantes entre ces deux sexes se situent au niveau des chrétiens pour lesquels les femmes âgées sont plus importantes que les hommes et des musulmans où il y a plus d'hommes âgés.

### 3.1.3 - Religion et milieu de résidence

La répartition des données selon le milieu de résidence des aînés (tableau 3.2) met en relief certaines disparités. L'islam est la religion dominante (54,3% des aînés se sont déclarés musulmans) suivie de l'animisme (23,4%) et du catholicisme (18,1%). Les « sans religion » ne représente que 0,5% des personnes âgées. On observe la même structure pour le milieu rural. Par contre en milieu urbain, après l'islam, le catholicisme occupe la deuxième position avec 29,7% d'adeptes ; on y enregistre seulement 4,2% d'animistes.

**Tableau 3.2 : Répartition des personnes âgées selon la religion et le milieu de résidence**

Religion	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Animiste	5 262	161 781	167 043	4,2	27,6	23,4
Musulman	78 494	308 703	387 197	62,0	52,7	54,3
Catholique	37 620	91 674	129 294	29,7	15,6	18,1
Protestant	4 024	17 925	21 949	3,2	3,1	3,1
Autre	753	2 797	3 550	0,6	0,5	0,5
Sans religion	384	3 156	3 540	0,3	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>126 537</b>	<b>586 036</b>	<b>712 573</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>

### 3.1.4 - Religion et lien de parenté

Pour l'ensemble des personnes âgées, les liens de parenté avec le chef de ménage sont, pour toutes les religions, ceux d'être des chefs de ménage elles-mêmes (49,8%), d'avoir le chef de ménage comme conjoint (16,2%), ou comme un autre parent (29,8%).

La situation de chefs de ménage concerne surtout les animistes (51,6%), suivis par les musulmans (50,9%), et les catholiques (46,2%). Le lien «autres parents» convie d'abord les religions révélées (protestants : 37,4%, catholiques : 34,1%, musulmans : 29,4%), avant les animistes (26%).

La situation de conjoints relie prioritairement les animistes (18,0%), puis les religions révélées dans des proportions autour de 15% (musulmans : 15,8% ; protestants : 15,6% catholiques : 15,3%).

Selon ces données, les canaux et les formes d'expression de la solidarité envers les personnes âgées doivent se rechercher d'abord au niveau des circuits des religions révélées.

**Tableau 3.3 : Répartition (en %) des personnes âgées selon la religion et le lien de parenté avec le chef de ménage**

Lien de parenté avec le CM	Religion						Total
	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	
Chef de ménage	51,6	50,9	46,2	42,1	38,2	42,9	49,8
Epoux/Epouse	18,0	15,8	15,3	15,6	15,9	12,7	16,2
Fils/Fille	0,2	0,3	0,3	0,3	0,5	0,4	0,3
Frère/Sœur	1,7	1,3	1,3	1,4	2,5	2,2	1,4
Père/mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Petit fils/Petite fille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Neveu/Nièce	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1
Oncle/Tante	1,2	1,1	1,2	1,2	2,0	1,8	1,1
Autre parent	26,0	29,4	34,1	37,4	38,0	37,1	29,8
Sans lien	0,9	0,8	1,0	1,2	1,4	2,0	0,9
ND	0,3	0,4	0,4	0,5	1,2	0,5	0,4
<b>Total</b>	<b>167 043</b>	<b>387 197</b>	<b>129 294</b>	<b>21 949</b>	<b>3 550</b>	<b>3 540</b>	<b>712 573</b>

### 3.2- STATUT MATRIMONIAL

Le statut matrimonial est une variable importante qui permet d'apprécier l'état de santé des personnes aux âges élevés, puisqu'il peut poser le problème de l'isolement lorsque les conjoints ne sont pas ensemble pour s'entraider. Le statut matrimonial est examiné selon le sexe, le milieu de résidence et la catégorie d'âge à laquelle appartient la personne âgée.

#### 3.2.1 - Statut matrimonial et sexe

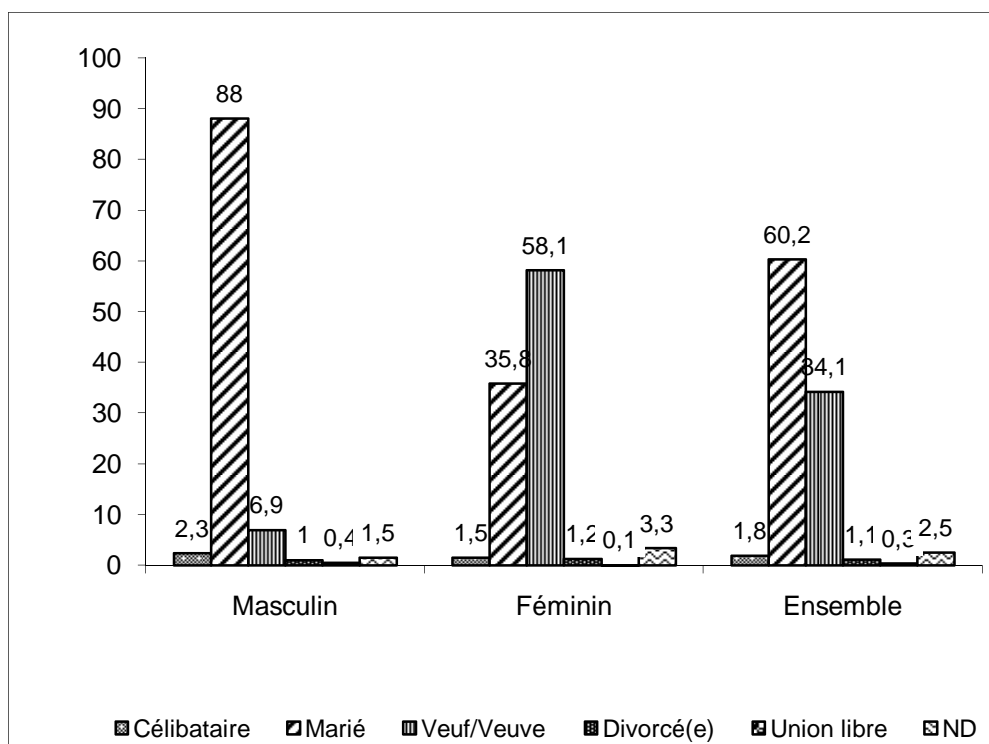
L'examen des données sur le statut matrimonial des personnes âgées (graphique 3.1) montre que les situations matrimoniales dominantes chez les personnes âgées sont le mariage et le veuvage (particulièrement chez les femmes). On observe que 60,2% des aînés sont mariées et 34,1% sont des veufs ou des veuves. Le célibat, l'union libre et le divorce ne représentent que des proportions faibles et concernent respectivement 1,8% ; 0,3% et 1,1% d'entre elles.

Les personnes âgées sont à 30,2% mariées sous le régime de la monogamie et 30% sous celui de la polygamie. Cependant, il convient de noter que les hommes âgés mariés à 2 femmes ou les femmes âgées mariées et ayant une coépouse sont les plus nombreux dans le régime de la polygamie avec une proportion de 17,5%.

L'analyse selon le sexe indique que les femmes âgées sont les plus concernées par le veuvage avec une proportion de 58,1% contre 6,9% au niveau des hommes. Cependant au niveau des hommes âgés leur statut matrimonial montre qu'ils sont à 88% mariés contre 35,8% pour les femmes.

Ces situations sont probablement dues à la surmortalité masculine à ces âges élevés. La polygamie traduit cette double réalité d'une part la faiblesse de veuvage au niveau des hommes et d'autre part la forte proportion de mariés chez les hommes.

**Graphique 3.1 : Répartition (en %) des personnes âgées selon le statut matrimonial et le sexe**



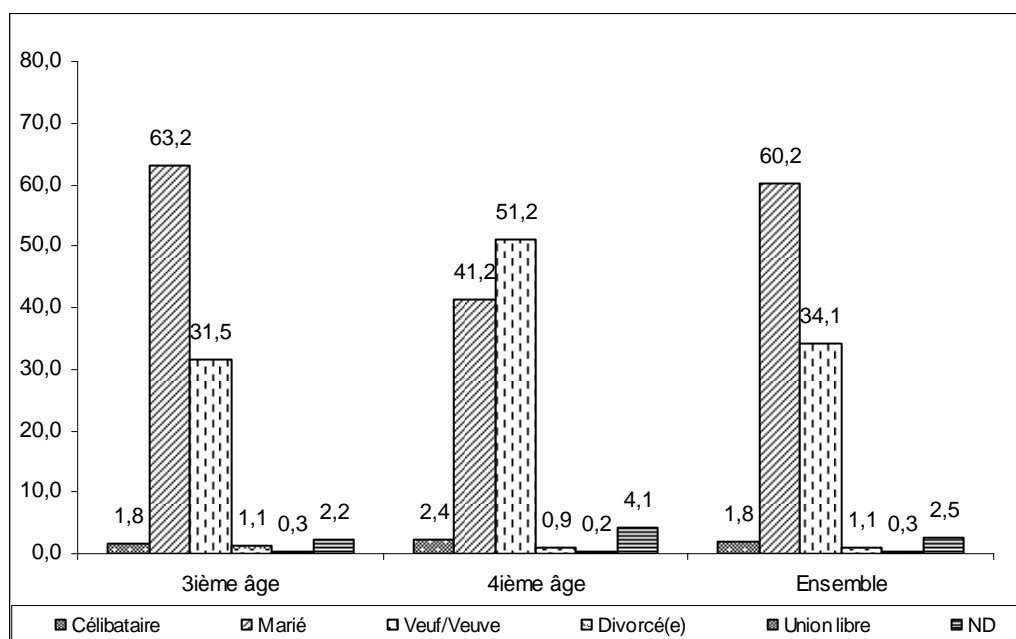
### 3.2.2 - Statut matrimonial et catégorie d'âge

Le statut matrimonial des aînés varie selon la catégorie d'âge (graphique 3.2). En effet, les données indiquent que parmi les personnes du 3<sup>ième</sup> âge, 63,2% sont mariées, les veufs/veuves représentent 31,5% et les célibataires 1,8%.

Par contre chez celles du 4<sup>ième</sup> âge, la proportion des veufs/veuves est la plus importante et est de 51,2%. A leur suite viennent les mariés (41,2%) puis les célibataires avec une proportion insignifiante de 2,4%. La forte proportion des veufs et veuves s'explique probablement par la forte mortalité aux âges plus avancés.



**Graphique 3.2 : Répartition (en %) des personnes âgées selon le statut matrimonial et la catégorie d'âge**



### 3.2.3 - Statut matrimonial et milieu de résidence

L'importance relative des modalités du statut matrimonial des personnes âgées ne varie sensiblement pas selon le milieu de résidence. En effet, quel que soit le milieu de résidence les personnes âgées sont majoritairement mariées (60,9% vivent en milieu rural contre 56,8% en zone urbaine).

Les personnes âgées sont ensuite des veufs/veuves avec une plus forte proportion qui résident en milieu urbain (36,8%) comparativement au milieu rural (33,6%). Le célibat concerne 2,5% des personnes âgées en milieu urbain et 1,7% de celles vivant en milieu rural. Cependant 1,2% des aînés du milieu urbain sont divorcés tandis que cette proportion est de 1,1% pour ceux vivant en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, une proportion relativement très faible des personnes âgées sont en union libre.

**Tableau 3.4 : Répartition des personnes âgées selon le statut matrimonial et le milieu de résidence**

Etat matrimonial	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Célibataire	3 169	9 990	13 159	2,5	1,7	1,8
Marié	71 876	356 953	428 829	56,8	60,9	60,2
Veuf/Veuve	46 540	196 779	243 319	36,8	33,6	34,1
Divorcé(e)	1 560	6 301	7 861	1,2	1,1	1,1
Union libre	322	1 471	1 793	0,3	0,3	0,3
ND	3 070	14 542	17 612	2,4	2,5	2,5
<b>Total</b>	<b>126 537</b>	<b>586 036</b>	<b>712 573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 3.2.4 - Statut matrimonial et lien de parenté avec le chef de ménage

Comme signalé plus haut, les liens de parenté avec le chef de ménage s'expriment prioritairement, en chefs de ménage (49,8%), conjoints (16,2%) et autres parents (29,8%). Les statuts matrimoniaux les plus concernés par ces liens de parenté sont, dans l'ordre décroissant, les suivants :

- chefs de ménage : unions libres (78,6%), mariés (67,8%), divorcés/séparés (43,1%), célibataires (29,7%) ; veufs/veuves (21,1%) ;
- autres parents : veufs/veuves (71,2%), célibataires (37%), divorcés/séparés (33,6%), unions libres (16,7%) ;
- conjoints : mariés (26,4%).

L'analyse selon ces trois niveaux, montre qu'au sein de nos sociétés, la solidarité existe. En effet, le tableau 3.5 indique que 71,2% des personnes âgées veufs ou veuves vivant dans le ménage sont des autres parents du CM, tandis que les personnes âgées célibataires et divorcées/séparées représentent respectivement 37,0% et 33,6%. En conséquence, les religions révélées, ainsi que le statut matrimonial constituent des canaux de solidarité extérieure aux personnes âgées pour les personnes âgées.

**Tableau 3.5 : Répartition (en %) des personnes âgées et lien de parenté avec le chef de ménage**

Lien de parenté avec le CM	Statut matrimonial						Total
	Célibataire	Marié	Veufs/Veuves	Divorcé/Séparé	Union libre	ND	
Chef de ménage	29,7	67,8	21,1	43,1	78,6	23,0	49,8
Epoux/Epouse	1,2	26,4	0,0	0,0	0,3	11,7	16,2
Fils/Fille	3,1	0,2	0,2	0,8	0,1	2,3	0,3
Frère/Sœur	16,6	0,2	2,3	13,0	1,5	2,6	1,4
Père/mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Petit fils/Petite fille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Neveu/Nièce	2,0	0,0	0,2	0,5	0,2	0,5	0,1
Oncle/Tante	5,4	0,1	2,4	6,4	0,8	1,9	1,1
Autre parent	37,0	4,9	71,2	33,6	16,7	55,4	29,8
Sans lien	3,8	0,1	1,9	2,1	1,4	1,3	0,9
ND	1,2	0,2	0,6	0,4	0,4	1,3	0,4
<b>Total</b>	<b>13 159</b>	<b>428 829</b>	<b>243 319</b>	<b>7 861</b>	<b>1 793</b>	<b>17 612</b>	<b>712 573</b>

### 3.3 - INSTRUCTION

Sur 712 573 personnes âgées recensées en 2006, seulement 22 009 soit une proportion de 3,1% d'entre elles sont instruites contre 96,4% qui n'ont aucun niveau d'instruction.

L'instruction est pourtant un facteur très déterminant en matière de comportement sanitaire mais aussi de bien être et d'accès aux ressources. Plusieurs facteurs dont l'accès difficile aux écoles existantes à l'époque, la méconnaissance des parents sur l'utilité de l'instruction peuvent être à l'origine du faible niveau d'instruction des personnes âgées.

### 3.3.1 - Niveau d'instruction et catégorie d'âge

La répartition des personnes âgées instruites selon la catégorie d'âge, indique que plus l'âge est élevé, plus le niveau d'instruction est faible.

En effet le tableau 3.6 indique que les aînés du 3<sup>ième</sup> âge qui sont instruits et ont au moins un niveau d'étude primaire représentent 3,4% contre 1,2% pour les personnes du 4<sup>ième</sup> âge. La quasi-totalité des personnes du 4<sup>ième</sup> âge sont sans niveau d'instruction (98,2%). Par contre au niveau des personnes du 3<sup>ième</sup> âge, même si les proportions sont faibles, on a dénombré quelques aînés qui ont atteint les niveaux d'instruction secondaire et supérieure.

**Tableau 3.6: Répartition (en %) des personnes âgées par niveau d'instruction et catégorie d'âge**

Niveau instruction	Effectif			Proportion		
	3ième âge	4ième âge	Ensemble	3ième âge	4ième âge	Ensemble
Sans niveau	592093	94895	686988	96,1	98,2	96,4
Primaire	12 852	775	13 627	2,1	0,8	1,9
Secondaire 1er cycle	4 475	244	4 719	0,7	0,3	0,7
Secondaire 2nd cycle	1 667	71	1 738	0,3	0,1	0,2
Supérieur	1 867	58	1 925	0,3	0,1	0,3
ND	3 012	564	3 576	0,5	0,6	0,5
<b>Total</b>	<b>615 966</b>	<b>96 607</b>	<b>712 573</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 3.3.2 - Niveau d'instruction et sexe

Le sexe est un facteur de discrimination vis-à-vis de l'instruction. Il est courant de voir que dans certains pays en développement et particulièrement au Burkina Faso, les femmes ont, comparativement aux hommes, souvent un accès limité à l'instruction, ce qui se traduit par un plus faible niveau d'instruction par rapport à celui des hommes : 23,6% des femmes de 6 ans et plus ont au moins le niveau d'études primaires contre 34,9% pour les hommes (tableau 3.7).

Cette situation se confirme pour les personnes de plus de 60 ans : les femmes âgées sont moins instruites que les hommes âgés. En effet, 98,1 % d'entre elles sont sans niveau d'instruction tandis que cette proportion est de 94,5% pour les hommes de plus de 60 ans.

Quel que soit le sexe, les personnes âgées instruites ont pour la plupart le niveau primaire (3,0% pour les hommes et 1,0% pour les femmes). La proportion des aînés ayant atteint le niveau supérieur est relativement très faible et cela qu'importe le sexe. Ils représentent seulement 0,5% et 0,1% respectivement pour les hommes et les femmes âgés.

**Tableau 3.7 : Répartition des personnes âgées par niveau d'instruction et sexe**

Niveau d'instruction	Effectifs			Proportions (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sans niveau	315 075	371 913	686 988	94,5	98,1	96,4
Primaire	9 867	3 760	13 627	3,0	1,0	1,9
Secondaire	5 122	1 335	6 457	1,5	0,4	0,9
Supérieur	1 666	259	1 925	0,5	0,1	0,3
ND	1 544	2 032	3 576	0,5	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 3.3.3 - Niveau d'instruction et milieu de résidence

De façon générale, on note une disparité entre les milieux urbain et rural en matière d'instruction des populations. Les personnes âgées ne restent pas en marge de cette généralité.

En effet, si les personnes âgées sont très peu instruites au Burkina, elles le sont encore moins en milieu rural. Pendant que 87% des personnes âgées qui résident en milieu urbain sont sans niveau d'instruction, 98,4% d'entre elles le sont en milieu rural (tableau A. 14). La majorité des personnes âgées résident en milieu rural. A l'inverse, la majorité des aînés instruits (70,9%) se retrouvent en milieu urbain.

## 3.4 - ALPHABETISATION

L'aptitude à lire et à écrire chez les personnes âgées ou alphabétisation est un indicateur qui permet de mesurer le degré d'information et de communication. Par l'alphabétisation, des programmes peuvent être élaborés et enseignés aux aînés afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées est faible : seulement 3,8% des aînés savent lire et écrire dans une langue, soit un taux d'analphabétisme de 96,2% (tableau A 15).

### 3.4.1 - Statut d'alphabétisation et catégorie d'âge

L'analyse selon les catégories d'âges indique que la proportion des personnes âgées alphabétisées baisse lorsque l'âge augmente. En effet, il ressort du tableau 3.8 que le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les aînés du 3<sup>ième</sup> âge (4,1%) que chez ceux du 4<sup>ième</sup> âge (1,7%).

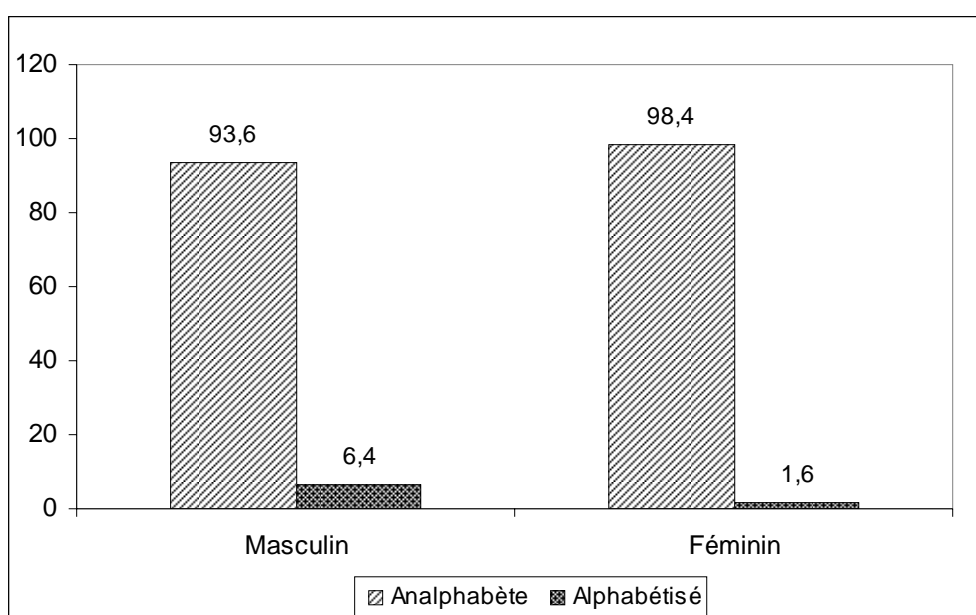
**Tableau 3.8 : Répartition des personnes âgées par statut d'alphabétisation selon la catégorie d'âge**

Statut d'alphabétisation	Effectifs			Proportions (%)		
	3 <sup>ième</sup> âge	4 <sup>ième</sup> âge	Total	3 <sup>ième</sup> âge	4 <sup>ième</sup> âge	Total
Analphabète	590 410	94 989	685 399	95,9	98,3	96,2
Alphabétisé	25 556	1 618	27 174	4,1	1,7	3,8
<b>Total</b>	<b>615 966</b>	<b>96 607</b>	<b>712 573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 3.4.2 - Statut d'alphabétisation et sexe

Au sein des personnes âgées, on note un écart considérable entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'aptitude à lire et à écrire. Les hommes âgés ont quatre fois un taux d'alphabétisation plus élevé que celui des femmes âgées. Le graphique 3.3 indique que le taux d'alphabétisation des aînés de sexe masculin est de 6,4% contre 1,6% pour celui du sexe féminin. On observe de ce fait une grande inégalité entre les hommes et les femmes âgés en matière d'alphabétisation.

**Graphique 3.3 : Répartition (en %) des personnes âgées par statut d'alphabétisation selon le sexe**



### 3.4.3 - Statut d'alphabétisation et milieu de résidence

Il ressort du tableau 3.9 révèle que l'analphabétisme des aînés est plus élevé dans le milieu rural que dans celui urbain. En effet, le taux d'analphabétisme pour les personnes âgées vivant en milieu rural est de 98,3% contre 86,5% pour celles résidant en zone urbaine.

**Tableau 3.9 : Répartition des personnes âgées par statut d'alphabétisation selon le milieu de résidence**

Statut d'alphabétisation	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Analphabète	109 410	575 989	685 399	86,5	98,3	96,2
Alphabétisé	17 127	10 047	27 174	13,5	1,7	3,8
<b>Total</b>	<b>126 537</b>	<b>586 036</b>	<b>712 573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au terme de cette analyse sur les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées, il ressort qu'au Burkina Faso, la religion dominante au niveau des aînés est celle musulmane avec une proportion de 54,3%. Par ailleurs, les écarts entre les personnes âgées de sexe masculin et féminin ne sont pas très nets. Les différences les plus importantes entre ces deux sexes se situent au niveau des catholiques et des musulmans pour lesquels les femmes âgées sont plus nombreuses.

Concernant l'état matrimonial des aînés, force est de constater qu'ils demeurent en grande majorité mariés (60,2%), contre 34,1% de veufs ou de veuves. Cependant il existe quelques disparités entre les hommes et les femmes âgés. En effet, les femmes âgées sont les plus concernées par le veuvage tandis que la majorité des hommes âgés sont mariés.

Il est important de relever que les personnes âgées sont très peu instruites au Burkina Faso car seulement 3,1% d'entre elles le sont. Il ressort des données que plus l'âge est élevé, plus le niveau d'instruction est faible.

En outre, les personnes âgées sont très faiblement alphabétisées (3,8%) avec des inégalités en fonction de l'âge (8,9% pour le 3<sup>ième</sup> âge, contre 2,2% pour le 4<sup>ième</sup>), du sexe (6,4% pour les hommes et 1,6% pour les femmes) et du milieu de résidence (97,2% d'analphabètes en milieu rural contre 72,1% en zone urbaine).

## **CHAPITRE 4 : SITUATION ECONOMIQUE DES PERSONNES AGEES**

---

Conformément à la législation du travail en vigueur au Burkina Faso, l'âge à la retraite est fixé à 60 ans. Ainsi, les personnes âgées de 60 ans et plus doivent pour la grande majorité être en cessation d'activité économique ou être à la retraite. Cette situation s'avère réelle en milieu urbain ce qui n'est pas le cas pour le milieu rural où la grande majorité des individus est encore en activité ; d'où la nécessité d'étudier les caractéristiques économiques de cette sous population.

L'analyse de la situation économique des personnes âgées est faite à travers leur participation à l'activité économique. Celle-ci, ainsi que les formes d'activités exercées, peuvent varier selon leur niveau d'instruction, faisant de cette dernière un facteur de différenciation de leur situation économique.

### **4.1 - LE STATUT D'OCCUPATION DES PERSONNES AGEES**

#### **4.1.1 - Statut d'occupation par milieu de résidence et par sexe**

Aux âges assez avancés, il est plus indiqué de classer les individus qui affirment être encore au chômage dans la population non occupée ou des autres inactifs. Ceci étant, la population active des personnes âgées est constituée uniquement de personnes occupées, de sorte que le taux d'activité à ces âges est égal au taux d'occupation, ou à la proportion des personnes âgées occupées.

Sur le plan national 58,3% des personnes âgées sont occupées (hors du foyer) (tableau 4.1). Ce niveau d'occupation des personnes âgées varie selon la tranche d'âge, le sexe et le milieu de résidence. En effet pendant que plus de trois quarts des hommes âgés sont occupés, au niveau des aînés de sexe féminin, elles sont moins de la moitié à l'être.

De même l'occupation des personnes âgées est un phénomène plus fréquent en milieu rural car il concerne 62,9% de ce sous groupe contre seulement 37% en milieu urbain. Cette situation en milieu rural répond à une certaine contrainte, qui est l'absence de ressources financières pour la subsistance et la satisfaction des autres besoins quotidiens. Elle peut être également perçue comme un avantage lié au statut d'indépendant dans l'occupation. Par ailleurs, l'on pourrait également penser que le taux d'occupation des personnes du quatrième âge, bien que modeste, demeure élevé, au regard de l'âge.

**Tableau 4.1 : Répartition (en %) des personnes âgées par catégorie d'âge, sexe, milieu de résidence et statut d'occupation (occupées et non occupées)**

Tranche d'âge	Sexe	Urbain			Rural			Ensemble		
		Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif
3 <sup>ème</sup> Age	Masculin	55,4	44,6	51 724	85,0	15,0	240 907	79,7	20,3	292 631
	Féminin	26,3	73,7	59 276	51,1	48,9	264 059	46,5	53,5	323 335
	<b>Total</b>	<b>39,8</b>	<b>60,2</b>	<b>111 000</b>	<b>67,2</b>	<b>32,8</b>	<b>504 966</b>	<b>62,3</b>	<b>37,70</b>	<b>615 966</b>
4 <sup>ème</sup> Age	Masculin	31,0	69,0	5 273	50,1	49,9	35 370	47,6	52,4	40 643
	Féminin	9,7	90,3	10 264	24,8	75,2	45 700	22,1	77,9	55 964
	<b>Total</b>	<b>16,9</b>	<b>83,1</b>	<b>15 537</b>	<b>35,8</b>	<b>64,2</b>	<b>81 070</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>96 607</b>
<b>Total</b>	Masculin	53,1	46,9	56 997	80,5	19,5	276 277	75,8	24,2	333 274
	Féminin	23,8	76,2	69 540	47,2	52,8	309 759	42,9	57,1	379 299
	<b>Total</b>	<b>37,0</b>	<b>63,0</b>	<b>126 537</b>	<b>62,9</b>	<b>37,1</b>	<b>586 036</b>	<b>58,3</b>	<b>41,7</b>	<b>712 573</b>

#### 4.1.2 - Statut d'occupation par sexe et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction de personnes âgées est également un facteur de différenciation de leurs niveaux de participation à l'activité économique. En effet, plus le niveau d'instruction est élevé moins la personne âgée se trouve impliquée dans une activité de production et ce quels que soient la tranche d'âge et le sexe. Les personnes âgées, n'ayant aucun niveau d'instruction, sont occupées à 58,9%, hors foyer. Par contre, 30,2% des personnes âgées ayant au moins le niveau secondaire et 49,6% d'entre elles qui possèdent le niveau primaire sont occupées.

Cette tendance pourrait s'expliquer non seulement par le milieu de résidence mais aussi par les types ou secteurs d'activité des individus pendant leur vie active normale c'est-à-dire ici avant 60 ans. En effet les personnes âgées ayant les niveaux d'instruction élevés résidaient généralement en ville, étaient des salariés du public ou du privé, tandis que leurs homologues du milieu rural, exerçant dans l'agriculture, l'élevage et les activités artisanales, conservent leurs activités.



**Tableau 4.2 : Répartition (en %) des personnes âgées par sexe, niveau d'instruction catégorie d'âge et statut d'occupation**

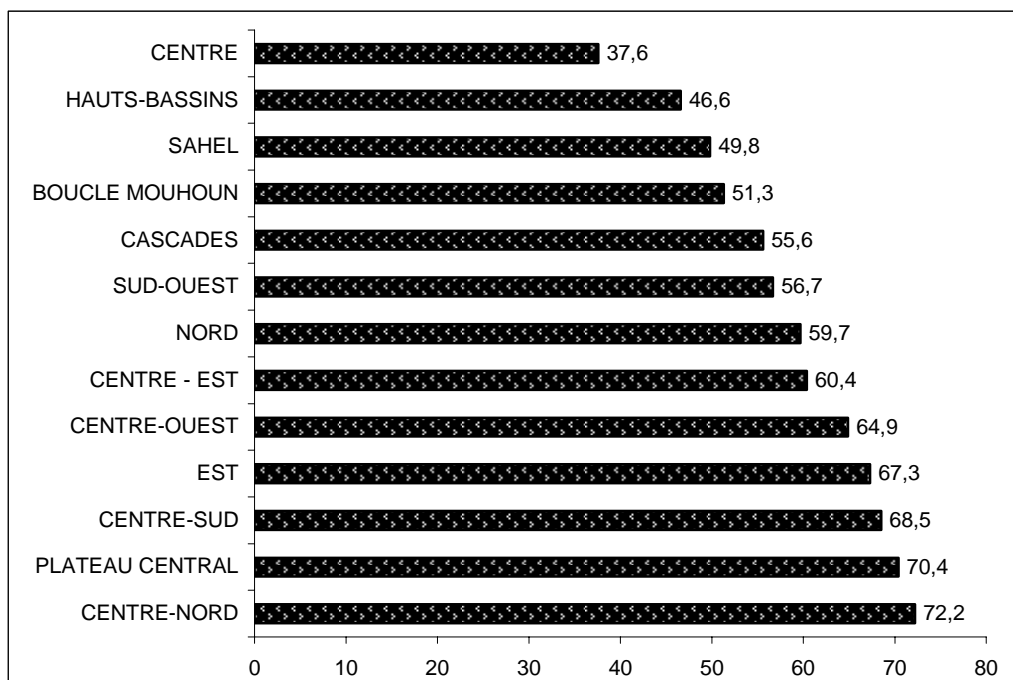
Sexe	Niveau Instruction	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
		Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif
Masculin	Sans niveau	81,7	18,3	275 463	47,9	52,1	39 612	77,4	22,6	315 075
	Primaire	58,3	41,7	9 340	37,4	62,6	527	57,2	42,8	9 867
	Secondaire ou plus	32,2	67,8	6 501	33,1	66,9	287	32,3	67,7	6 788
	ND	57,1	42,9	1 327	35,5	64,5	217	54,1	45,9	1 544
	<b>Total</b>	<b>79,7</b>	<b>20,3</b>	<b>292 631</b>	<b>47,6</b>	<b>52,4</b>	<b>40 643</b>	<b>75,8</b>	<b>24,2</b>	<b>333 274</b>
	Féminin	Sans niveau	46,9	53,1	316 630	22,1	77,9	55 283	43,2	56,8
	Primaire	30,2	69,9	3 512	19,8	80,2	248	29,5	70,5	3 760
	Secondaire ou plus	21,4	78,7	1 508	16,3	83,7	86	21,1	78,9	1 594
	ND	30,2	69,8	1 685	15,0	85,0	347	27,6	72,4	2 032
	<b>Total</b>	<b>46,5</b>	<b>53,5</b>	<b>323 335</b>	<b>22,1</b>	<b>78,0</b>	<b>55 964</b>	<b>42,9</b>	<b>57,1</b>	<b>379 299</b>
<b>Total</b>	Sans niveau	63,1	36,9	592 093	32,9	67,1	94 895	58,9	41,1	686 988
	Primaire	50,6	49,4	12 852	31,7	68,3	775	49,6	50,4	13 627
	Secondaire ou plus	30,2	69,8	8 009	29,2	70,8	373	30,2	69,9	8 382
	ND	42,1	57,9	3 012	22,9	77,1	564	39,0	61,0	3 576
	<b>Total</b>	<b>62,3</b>	<b>37,7</b>	<b>615 966</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>96 607</b>	<b>58,3</b>	<b>41,7</b>	<b>712 573</b>

### 4.1.3 - Statut d'occupation par région et province de résidence

Le niveau d'occupation des personnes âgées varie sensiblement selon la région de résidence (tableau A 16 ). Les régions du Centre-Nord (72%) et du Plateau Central (70,4%) sont les régions où les personnes âgées sont les plus occupées.

A l'inverse, les régions du Centre et des Hauts Bassins sont celles qui enregistrent les faibles niveaux d'occupation des personnes âgées avec respectivement des taux d'occupation de 37,6% et 46,6%. Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces deux régions renferment les deux plus grandes villes et que le secteur primaire de l'activité économique y est moins dominant.

**Graphique 4.1 : Taux d'occupation (en %) des personnes âgées par région de résidence**



Lorsque l'on considère la province de résidence, on note que cinq provinces se distinguent par leurs niveaux d'occupation des personnes âgées (tableau A.17). Il s'agit respectivement de la province du Nanmatenga (77,7%), du Kourweogo (75,9%), de la Gnagna (75,1%), du Sanmatenga (72,7%) et du Bazega (72,4%).

## 4.2 - LES PERSONNES AGEES OCCUPEES

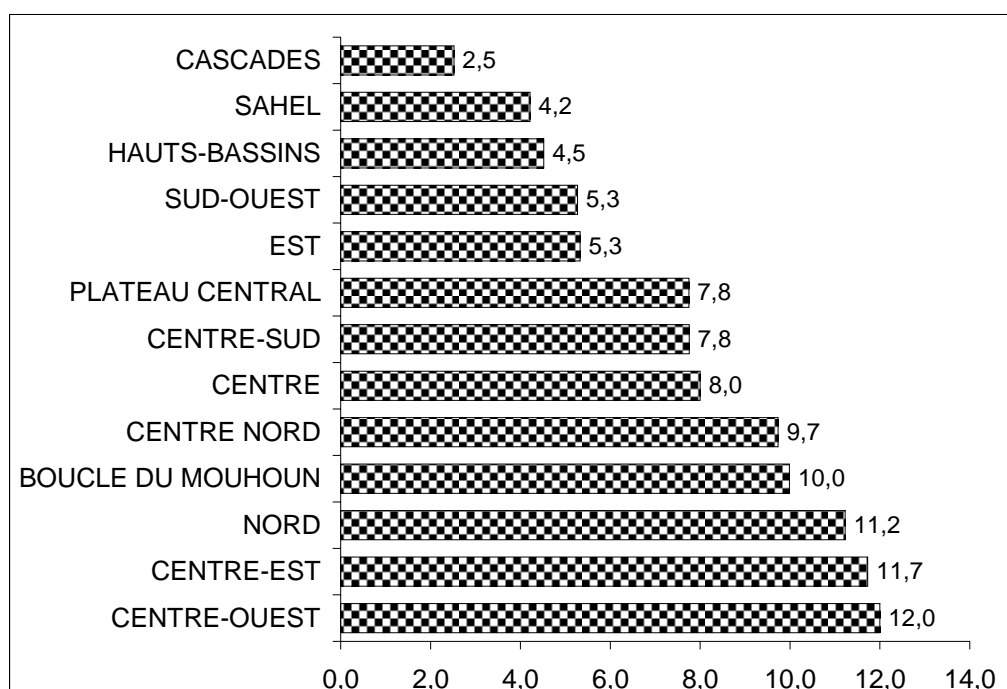
### 4.2.1 - Répartition des personnes âgées occupées par région, province, milieu de résidence, et sexe

La majorité des personnes âgées occupées au Burkina sont du troisième âge, c'est-à-dire âgées de 60 à 79 ans (92,4%) (tableau A.18). De même les hommes âgés sont les plus nombreux (60,8%) ce qui vient confirmer la grande occupation des hommes hors du foyer comparativement aux femmes. Cependant, 88,7% de personnes âgées occupées résident en milieu rural contre seulement 11,3% en milieu urbain.

**Tableau 4.3 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Urbain	7,3	4,0	11,3
Rural	53,5	35,2	88,7
<b>Total</b>	<b>60,8</b>	<b>39,2</b>	<b>100,0</b>

Les personnes âgées occupées se répartissent inégalement selon la région de résidence. En effet, les régions du Centre-Ouest, du Centre-Est et du Nord ont des effectifs importants de personnes âgées occupées. Par contre dans la région des Cascades, seulement moins de 3% des personnes âgées occupées du Burkina résident.

**Graphique 4.2 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées par région de résidence**

Au niveau provincial (tableau A.19), le Boulkiemdé (5,9%), le Sanmatenga (5,7%), et le Kadiogo (5,6%) ont les plus grandes proportions de personnes âgées occupées. Par contre ces dernières sont moins nombreuses dans les provinces de la Kompienga (0,3%), du Nounbiel (0,5%) et de la Komandjoari (0,5%).

### 4.2.2 - Branche d'activité des personnes âgées occupées

Sur 415 404 personnes âgées occupées, 412 710 ont effectivement déclaré leurs branches d'activité c'est-à-dire ce que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel elles travaillent ou ont travaillé soit plus de 99%. L'analyse de la branche d'activité ne concerne que les personnes âgées occupées ayant effectivement déclaré leurs branches d'activité.

Au plan national, le secteur primaire occupe l'essentiel des personnes âgées car 92% des personnes âgées occupées y exercent contre 6,1% et 2% respectivement pour les secteurs tertiaire et secondaire. La place de ces secteurs d'activité dans l'occupation des personnes âgées reste sensiblement la même quels que soient le sexe et la catégorie d'âge considérée. En effet, le secteur primaire occupe 93,5% des hommes âgés et 89,7% des femmes ; vient ensuite le secteur tertiaire avec seulement 5,1% pour les aînés de sexe masculin et 7,6% pour ceux du sexe féminin.

Cependant le poids des secteurs d'activité change sensiblement lorsque l'on considère le milieu de résidence. Si le secteur primaire reste le plus grand pourvoyeur d'emplois pour les personnes âgées, son importance baisse considérablement lorsqu'on passe du milieu rural à celui urbain. En effet pendant que le secteur primaire couvre 96 % des personnes âgées occupées en milieu rural, il ne concerne que 59,9% en milieu urbain. Par ailleurs, le poids du secteur tertiaire se trouve considérablement augmenté étant donné qu'il touche 34,1% des aînés occupés en milieu urbain.

**Tableau 4.4 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées par milieu de résidence, sexe ; catégorie d'âge et branche d'activité**

Sexe	3 <sup>ème</sup> âge				4 <sup>ème</sup> âge				Ensemble			
	Prim.	Sec.	Tert.	Effectif	Prim.	Sec.	Tert.	Effectif	Prim.	Sec.	Tert.	Effectif
<b>Urbain</b>												
Masculin	62,4	5,6	32,1	28 140	71,8	4,3	23,9	1 603	62,9	5,5	31,6	29 743
Féminin	54,1	6,9	39	15 358	60,0	5,2	34,8	975	54,5	6,8	38,7	16 333
<b>Total</b>	<b>59,5</b>	<b>6,0</b>	<b>34,5</b>	<b>43 498</b>	<b>67,3</b>	<b>4,7</b>	<b>28,0</b>	<b>2 578</b>	<b>59,9</b>	<b>6,0</b>	<b>34,1</b>	<b>46 076</b>
<b>Rural</b>												
Masculin	97,5	0,9	1,6	203 877	98,1	0,8	1,1	17 589	97,6	0,9	1,5	221 466
Féminin	93,6	2,3	4,2	133 932	95,3	1,7	3,1	11 236	93,7	2,2	4,1	145 168
<b>Total</b>	<b>95,9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,6</b>	<b>337 809</b>	<b>97,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>28 825</b>	<b>96,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>366 634</b>
<b>Total</b>												
Masculin	93,2	1,5	5,3	232 017	95,9	1,1	3,0	19 192	93,5	1,5	5,1	251 209
Féminin	89,5	2,8	7,7	149 290	92,4	1,9	5,6	12 211	89,7	2,7	7,6	161 501
<b>Total</b>	<b>91,8</b>	<b>2,0</b>	<b>6,2</b>	<b>381 307</b>	<b>94,6</b>	<b>1,4</b>	<b>4,1</b>	<b>31 403</b>	<b>92,0</b>	<b>2,0</b>	<b>6,1</b>	<b>412 710</b>

Prim.= Primaire, Sec.= Secondaire, Tert.= Tertiaire

La répartition des aînés occupés par branche d'activité varie considérablement selon le niveau d'instruction (tableau A.20). En effet, plus le niveau d'instruction est élevé moins le poids du secteur primaire diminue et plus le poids du secteur tertiaire augmente et devient même le principal secteur d'activité des personnes âgées.

Le secteur primaire emploie 92,7% des personnes âgées occupées n'ayant aucun niveau d'instruction, 71,8% de celles ayant le niveau primaire et 31,4% des aînés qui ont au moins le niveau secondaire. Par contre ces proportions sont respectivement de 5,5%, 21,5% et

62,9% pour le secteur tertiaire. Ce schéma se maintient quels que soient le sexe et la catégorie d'âge des personnes âgées considérées.

### **4.2.3 - Occupation principale des personnes âgées occupées**

L'agriculture, l'élevage et la pêche sont les principales activités des personnes âgées occupées. En effet, cette forme d'activité concerne 91,4% des aînés occupés hors du foyer et correspond au faciès rural des personnes âgées ci-dessus évoqué ; ensuite, viennent les personnels de service et les vendeurs avec 4,4%. Ces deux formes d'activités restent les plus grandes occupations des personnes âgées quels que soit leur catégorie d'âge et leur sexe.

Lorsqu'on tient compte du milieu de résidence, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs sont les plus nombreux en milieu rural (95,5%), tandis que les personnels de service et vendeurs sont les plus nombreux en milieu urbain (22,6%) qu'en zone rurale (2,1%). Toutefois, les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sont également les personnes âgées occupées les plus nombreuses dans le milieu urbain (59,1%). Elles comprennent certainement les personnes âgées des quartiers périphériques des villes mais aussi les anciens salariés des secteurs public et privé qui se sont reconverties à l'agriculture et à l'élevage d'appoint.

L'importance des diverses activités varie selon le niveau d'instruction (tableaux A 21). Plus le niveau d'instruction est élevé moins les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sont représentés. Pour les personnes âgées occupées ayant au moins le niveau secondaire, les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs (28,8%) sont les plus importants mais on note une grande proportion du sous-groupe intellectuel, scientifiques (13,8%).

**Tableau 4.5 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées par occupation principale, selon le milieu de résidence et catégorie d'âge**

Occupation principale	Urbain			Rural			Ensemble		
	3 <sup>ème</sup> âge	4 <sup>ème</sup> âge	Total	3 <sup>ème</sup> âge	4 <sup>ème</sup> âge	Total	3 <sup>ème</sup> âge	4 <sup>ème</sup> âge	Total
Exécutif, cadres supérieurs	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intellectuels, scientifiques	1,5	1,5	1,5	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3
Professions intermédiaires	0,9	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Cadres subalternes de l'administration	0,4	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Personnel de services et vendeurs	22,7	19,9	22,6	2,1	1,6	2,1	4,5	3,1	4,4
Agriculteurs; éleveurs, pêcheurs	58,6	66,2	59,1	95,4	96,2	95,5	91,2	93,7	91,4
Artisans, ouvriers	9,2	7,0	9,1	1,7	1,3	1,7	2,6	1,8	2,5
Conducteurs d'installations et de machine	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ouvriers et employés non qualifiés	3,0	1,5	2,9	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,4
Autres métiers et professions	2,2	2,6	2,2	0,1	0,2	0,1	0,4	0,4	0,4
Sans profession, profession non précisée	1,2	1,4	1,2	0,4	0,6	0,4	0,5	0,7	0,5
<b>Effectif</b>	<b>44 210</b>	<b>2 630</b>	<b>46 840</b>	<b>339 511</b>	<b>29 053</b>	<b>368 564</b>	<b>383 721</b>	<b>31 683</b>	<b>415 404</b>

#### 4.2.4 - Situation dans l'occupation principale

Au plan national et pour tous les milieux de résidence et toutes les catégories d'âge, les personnes âgées occupées sont d'abord des indépendants (68,3%) puis des aides familiaux (28,0%) (tableau A.22). Le fait que la plupart des aînés occupés travaillent dans le domaine de l'agriculture et l'élevage pourrait expliquer cette forte proportion des indépendants. Cependant en considérant le sexe dans cette répartition, l'ordre change surtout au niveau des femmes âgées car celles-ci sont d'abord des aides familiales (64,0%) ensuite des indépendantes (33,1%).

De même lorsqu'on considère le niveau d'instruction ( tableau A.23), les données indiquent que la part des indépendants augmente lorsqu'on passe des personnes âgées occupées sans niveau (68,2%) à celles ayant le niveau primaire (81,4%) puis baisse considérablement lorsqu'il s'agit du niveau secondaire et plus (49,0%). Cette inflexion de la logique précédemment relevée est probablement due à la population féminine occupée indépendante qui est, respectivement, de 33%, 57,2% et 33,9% pour les femmes âgées sans niveau, de niveau primaire, secondaire et plus. La logique se rétablit dans le cas des hommes, soit, respectivement, 91,5% ; 86,2% et 51,3%, donc en variation inverse par rapport à l'instruction.

Par ailleurs, la proportion des aînés occupés qui sont toujours des salariés est impressionnante surtout pour ceux ayant au moins le niveau d'instruction secondaire (37,5%) comparativement à ceux qui ont le niveau primaire ou ne possédant aucun niveau d'instruction (tableaux A 23).

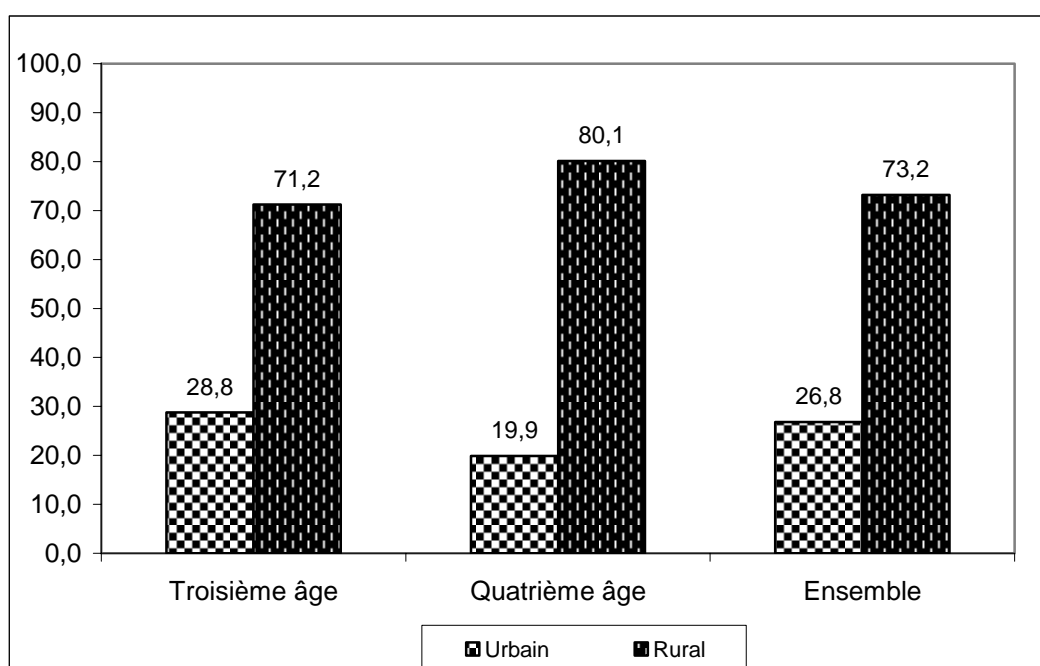
Ainsi, l'évolution de la situation des personnes âgées occupées dans l'activité selon le secteur d'activité est conforme à celle selon le niveau d'instruction. La part des indépendants augmente, globalement, en sens inverse du niveau d'instruction. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les personnes âgées ayant le niveau secondaire ou plus exercent essentiellement dans le secteur tertiaire (surtout des centres urbains) et celles qui ne possèdent aucun niveau évoluent pour la plupart dans le secteur primaire (surtout du monde rural) (tableau A.24).

### 4.3 - LES PERSONNES AGEES NON OCCUPEES

#### 4.3.1 - Répartition des personnes âgées non occupées par milieu, région et province de résidence

Qu'elles soient du troisième ou du quatrième âge, les personnes âgées non occupées résident plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, pour l'ensemble du pays, elles sont 73,2% qui vivent en milieu rural contre 26,8% dans celui urbain.

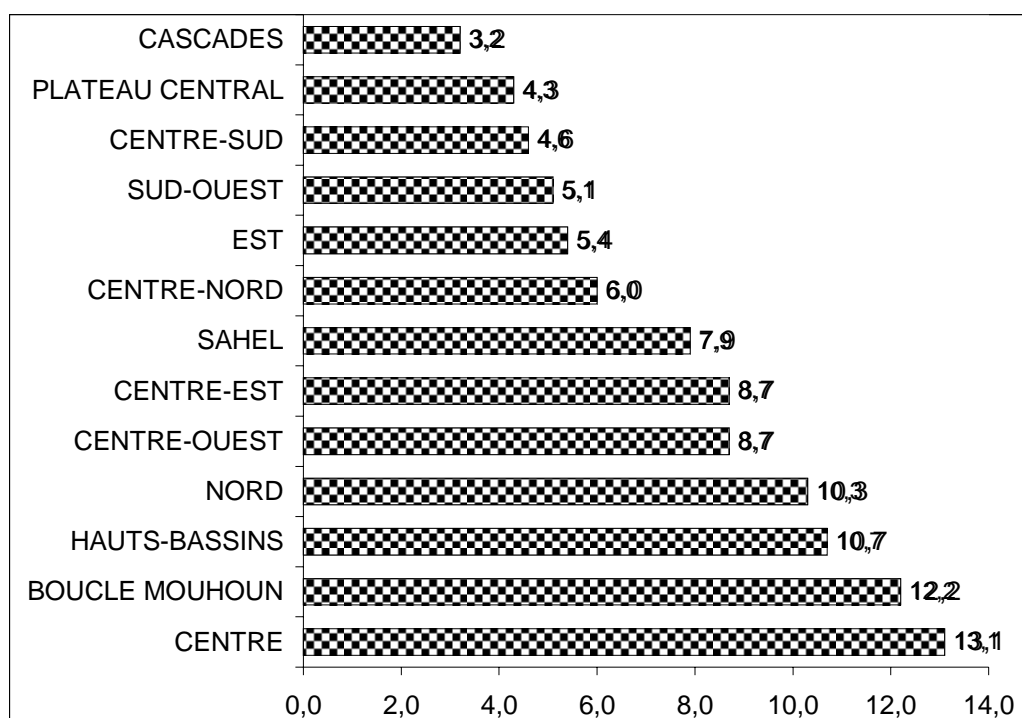
**Graphique 4.3 : Répartition (en %) des personnes âgées non occupées par milieu de résidence**



Les données indiquent aussi que les aînés non occupés se répartissent inégalement entre les régions. Le graphique ci-dessous indique que les régions du Centre (13,1%) et de la Boucle du Mouhoun (12,2 %) abritent les plus grandes proportions de personnes âgées non occupées. Par contre celles du Plateau Central (4,3%) et des Cascades (3,2%) ont les plus petits pourcentages des aînés non occupés.

La répartition des personnes âgées non occupées selon les provinces révèle également des disparités (tableau A.25). Au niveau des provinces, les personnes âgées non occupées sont essentiellement concentrées dans le Kadiogo (13,1%), le Houet (7,4%) et le Yatenga (5,2%). Cependant, les plus faibles proportions des aînés non occupés résident dans le Noumbiel, la Kompienga et la Komandjoari.

**Graphique 4.4 : Répartition (en %) des personnes âgées non occupées par région de résidence**



#### 4.3.2 - Niveau d'instruction des personnes âgées non occupées

Les personnes âgées non occupées sont essentiellement sans niveau d'instruction (95,0%). Seulement 2,3% d'entre elles ont le niveau primaire et 2,0% ont au moins le niveau secondaire. Le faible niveau d'instruction touche plus fortement les femmes. En effet 97,5% des femmes âgées non occupées ne possèdent aucun niveau d'instruction, contre 88,2% pour les hommes âgés non occupés. De même les personnes âgées non occupées vivant en milieu rural ont en général des niveaux d'instruction plus bas que celles vivant en milieu urbain (tableau A.26).

#### 4.3.3 - Catégorisation des personnes âgées non occupées

Les personnes âgées non occupées regroupent les actifs au foyer, les retraités, les rentiers et d'autres inactifs. Il ressort de l'analyse des résultats issus du quatrième RGPH qu'au sein des aînés non occupés, les actifs au foyer et autres inactifs sont les plus dominants et représentent respectivement 24,5% et 68,6% de l'ensemble; viennent après les retraités (6,1%). Les rentiers quant à eux, ne représentent que 0,8%.

En considérant que les retraités jouissent de leurs pensions de retraite et, les rentiers, d'un revenu issu de la rente, 6,9% des personnes âgées non occupées disposent d'un revenu.



Autrement dit, 93,1% des personnes âgées non occupées ne disposent a priori d'aucune source particulière de revenu.

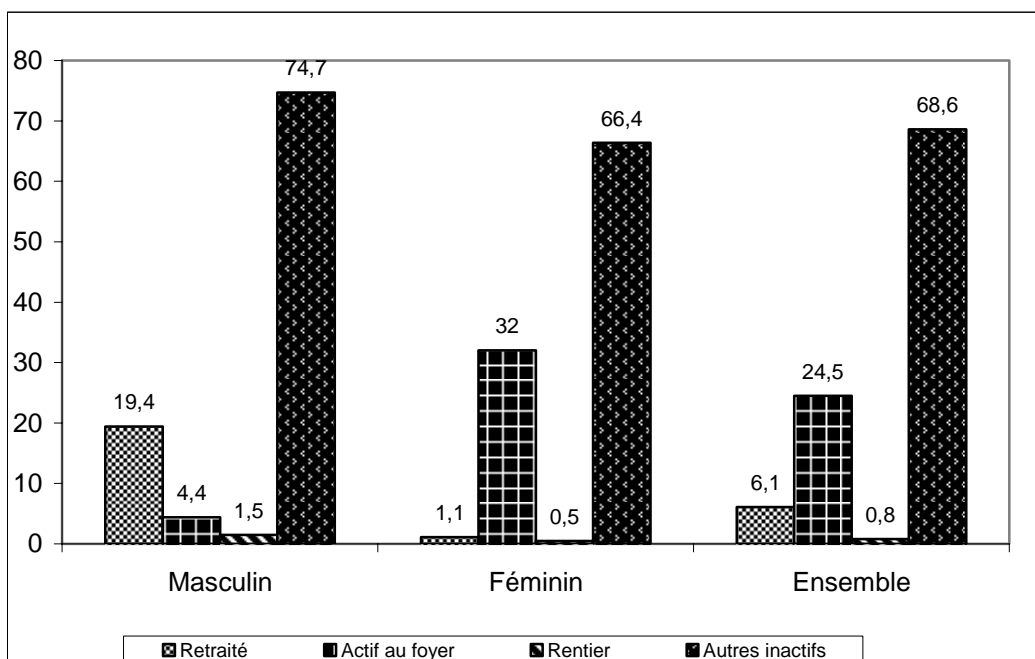
**Tableau 4.6 : Répartition (en %) des personnes âgées non occupées par catégorie d'inactifs selon le milieu de résidence, la catégorie d'âge et le sexe**

Catégorie	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Retraité	52,8	3,2	20,4	22,2	1,7	7,5	48,7	2,9	18,3
Actif au foyer	3	46	31,2	4,3	20,6	16	3,2	41,6	28,7
Rentier	2,9	0,8	1,5	1,8	0,9	1,1	2,7	0,8	1,4
Autres inactifs	41,3	50	46,9	71,8	76,8	75,4	45,4	54,7	51,6
<b>Effectif</b>	<b>23 087</b>	<b>43 703</b>	<b>66 790</b>	<b>3 637</b>	<b>9 270</b>	<b>12 907</b>	<b>26 724</b>	<b>52 973</b>	<b>79 697</b>
<b>Rural</b>									
Retraité	5,8	0,5	1,7	2,8	0,7	1,4	4,8	0,6	1,6
Actif au foyer	5,3	32,8	26,7	4,5	14,1	10,8	5	28,8	22,9
Rentier	1,1	0,4	0,6	0,7	0,4	0,5	1	0,4	0,6
Autres inactifs	87,9	66,3	71	91,9	84,9	87,2	89,2	70,2	74,9
<b>Effectif</b>	<b>36 250</b>	<b>129 205</b>	<b>165 455</b>	<b>17 663</b>	<b>34 354</b>	<b>52 017</b>	<b>53 913</b>	<b>163 559</b>	<b>217 472</b>
<b>Ensemble</b>									
Retraité	24,1	1,2	7,1	6,2	0,9	2,6	19,4	1,1	6,1
Actif au foyer	4,4	36,1	28	4,4	15,5	11,8	4,4	32	24,5
Rentier	1,8	0,5	0,8	0,9	0,5	0,6	1,5	0,5	0,8
Autres inactifs	69,7	62,1	64,1	88,5	83,1	84,9	74,7	66,4	68,6
<b>Effectif</b>	<b>59 337</b>	<b>172 908</b>	<b>232 245</b>	<b>21 300</b>	<b>43 624</b>	<b>64 924</b>	<b>80 637</b>	<b>216 532</b>	<b>297 169</b>

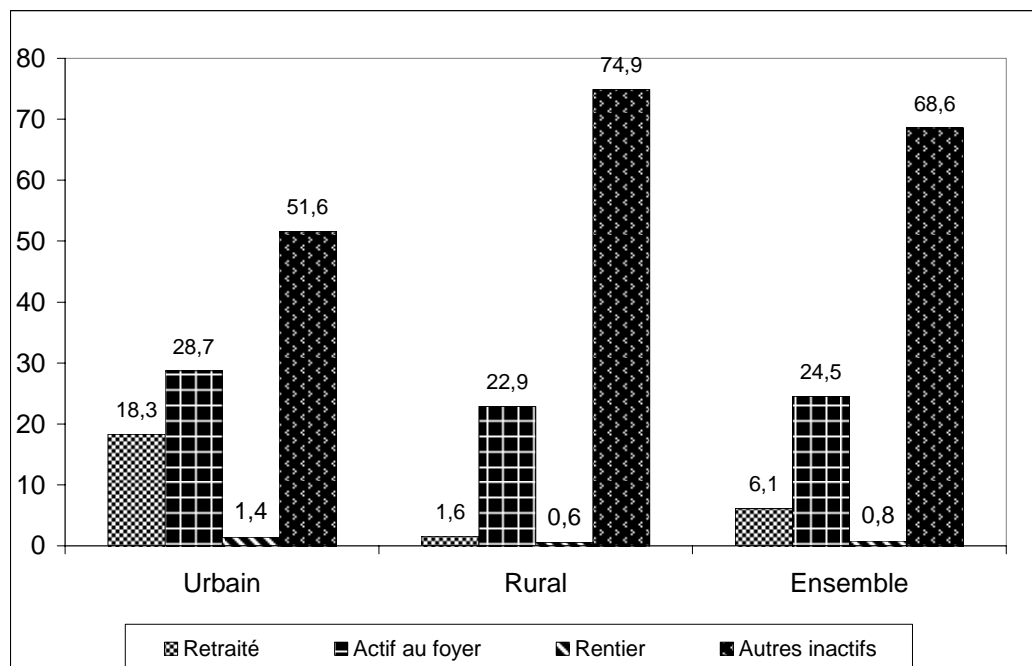
Par ailleurs, les écarts s'accroissent lorsqu'on considère seulement les femmes âgées non occupées (graphique 4.5). En effet 79,1% des hommes âgés non occupés ne disposent pas de source de revenu, tandis qu'au niveau des femmes, elles sont 98,4%.

La situation des aînés non occupés varie également selon le milieu de résidence. Leur situation paraît plus précaire en milieu rural que dans celui urbain. En effet, 80,3% des personnes âgées non occupées vivant en milieu urbain ne disposent pas d'activité procurant un revenu, cette proportion est de 97,8% pour celles qui résident en milieu rural.

**Graphique 4.5 : Répartition (en %) de personnes âgées non occupées selon le sexe**



**Graphique 4.6 : Répartition (en %) de personnes âgées non occupées selon le milieu de résidence**



De l'analyse selon les caractéristiques économiques des personnes âgées, il ressort que, malgré le poids de l'âge, ces personnes restent pour la plupart en activité. Mieux, même au delà de 80 ans, 32,8% des personnes restent occupées.

En général, 60 ans est l'âge à partir duquel certaines catégories socioprofessionnelles entrent en cessation d'activité. Pourtant on observe à cet âge et au delà que la majorité des personnes sont occupées. Cette donnée pourrait s'expliquer par les situations de précarité et les conditions de vie qui peuvent entraîner les personnes âgées, surtout celles du quatrième âge, à travailler par nécessité. Selon une opinion bien connue, l'inactivité peut précipiter la fin des jours du retraité. De ce fait, cette occupation des personnes de 60 ans et plus serait également liée pour certaines au fait qu'elles désirent maintenir leur état de santé et ne veulent pas tomber dans le désœuvrement.

La situation par rapport à l'occupation des aînés doit interpeller les autorités publiques afin qu'elles développent des stratégies basées essentiellement sur la sensibilisation des citoyens pour une sauvegarde, voire une promotion de la solidarité, qui est une des vertus des sociétés burkinabé.

Le niveau d'occupation des personnes âgées varie selon le milieu de résidence et le sexe. En effet les femmes âgées sont moins occupées de même que les aînés évoluant en milieu urbain. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont les principales occupations des personnes âgées. Ainsi la plupart des personnes âgées occupées sont des travailleurs indépendants. Les personnels de service, vendeurs, puis ouvriers et employeurs non qualifiés (2,9%) se retrouvent en effectif assez important en milieu urbain.

Le niveau d'occupation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (75,8% contre 42,9%), en milieu rural que dans celui urbain (88,7% contre 11,3% en ville). Il varie cependant en sens inverse du niveau d'instruction et de l'âge (62,3% pour le 3<sup>ième</sup> âge contre 32,8% pour le 4<sup>ième</sup>). Il convient de relever que si 50% des personnes âgées qui ont un niveau primaire sont occupées, environ 60% d'entre elles n'ayant aucun niveau d'instruction, sont occupées hors foyer, essentiellement dans des activités relevant des secteurs primaire et tertiaire (agriculture, élevage, artisanat) auxquelles elles sont habituées.

La répartition spatiale indique que dans les régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et du Nord, les aînés sont les plus occupés. A l'inverse, ils le sont moins dans les régions des Cascades, du Plateau Central, du Centre-Sud et du Sud-Ouest.

Les personnes âgées non occupées sont à 95,0% sans niveau d'instruction et les femmes sont les plus concernées, soit 97,5% contre 88,2% pour les hommes. Par ailleurs, elles sont surtout concentrées en zone rurale (73,2% contre 26,8% en milieu urbain). Le regroupement selon la catégorie d'occupation est dominée par les autres inactifs (68,6%) et les actifs au foyer (24,5%), suivis de loin par les retraités (6,1%) et les rentiers (0,8%).

Dans l'ensemble, les personnes âgées vivent dans une grande précarité. En effet, 97,8% et 80,3% d'entre elles non occupées et résidant respectivement en milieu rural et urbain et n'exerçant pas d'activités génératrices de revenus.



## CHAPITRE 5 : CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES AGEES

Les analyses des chapitres précédents ont concerné les personnes âgées physiques. Dans le présent chapitre, sont traités d'abord les ménages dirigés par des personnes âgées, puis des personnes âgées souffrant d'un handicap et enfin des caractéristiques du logement des personnes âgées chefs de ménages. Toutes ces analyses sont faites en fonction du milieu de résidence, de la région, et du sexe. Par ailleurs un accent particulier est mis sur les variables telles que l'état matrimonial, le lien de parenté avec le chef de ménage. Ces variables permettent dans une certaine mesure d'apprécier l'isolement et la vulnérabilité des personnes âgées.

### 5.1- MENAGES ET PERSONNES AGEES

Cette section aborde la répartition des ménages dirigés par des personnes âgées selon leur milieu de résidence, le statut matrimonial des personnes âgées concernées, leur qualité de chef de ménage ou non, leur statut d'occupation.

#### 5.1.1 - Importance des personnes âgées dans les ménages et leur statut de dépendance vis-à-vis d'un chef de ménage

On a dénombré au RGPH 2006, 2 360 126 ménages. Les données indiquent que 23,7% de ces ménages comportent des personnes âgées de 60 ans et plus. Par ailleurs, le nombre de ménages diminue lorsque le nombre de personnes âgées présentes dans le ménage augmente. En effet les proportions de ménages sont de 18,2%, 4,7% et 0,8% respectivement pour ceux qui comptent une, deux et au moins trois personnes âgées.

**Tableau 5.1 : Répartition des ménages selon le nombre de personnes âgées**

Nombre de personnes âgées	Nombre de ménages	Proportions (%)
0	1 801 868	76,3
1	429 035	18,2
2	110 608	4,7
3 et plus	18 615	0,8
<b>Total</b>	<b>2 360 126</b>	<b>100,0</b>

Lorsqu'on considère le lien de parenté avec le chef de ménage, on distingue deux catégories de personnes âgées : celles qui sont chefs de ménage et celles dépendant d'un chef de ménage. Les données indiquent qu'il y a pratiquement autant de personnes âgées chefs de ménage que celles dépendant d'un chef de ménage et cette situation varie selon le milieu de résidence. En général, 15,0% des ménages ont pour chefs des personnes âgées (tableau A.27).

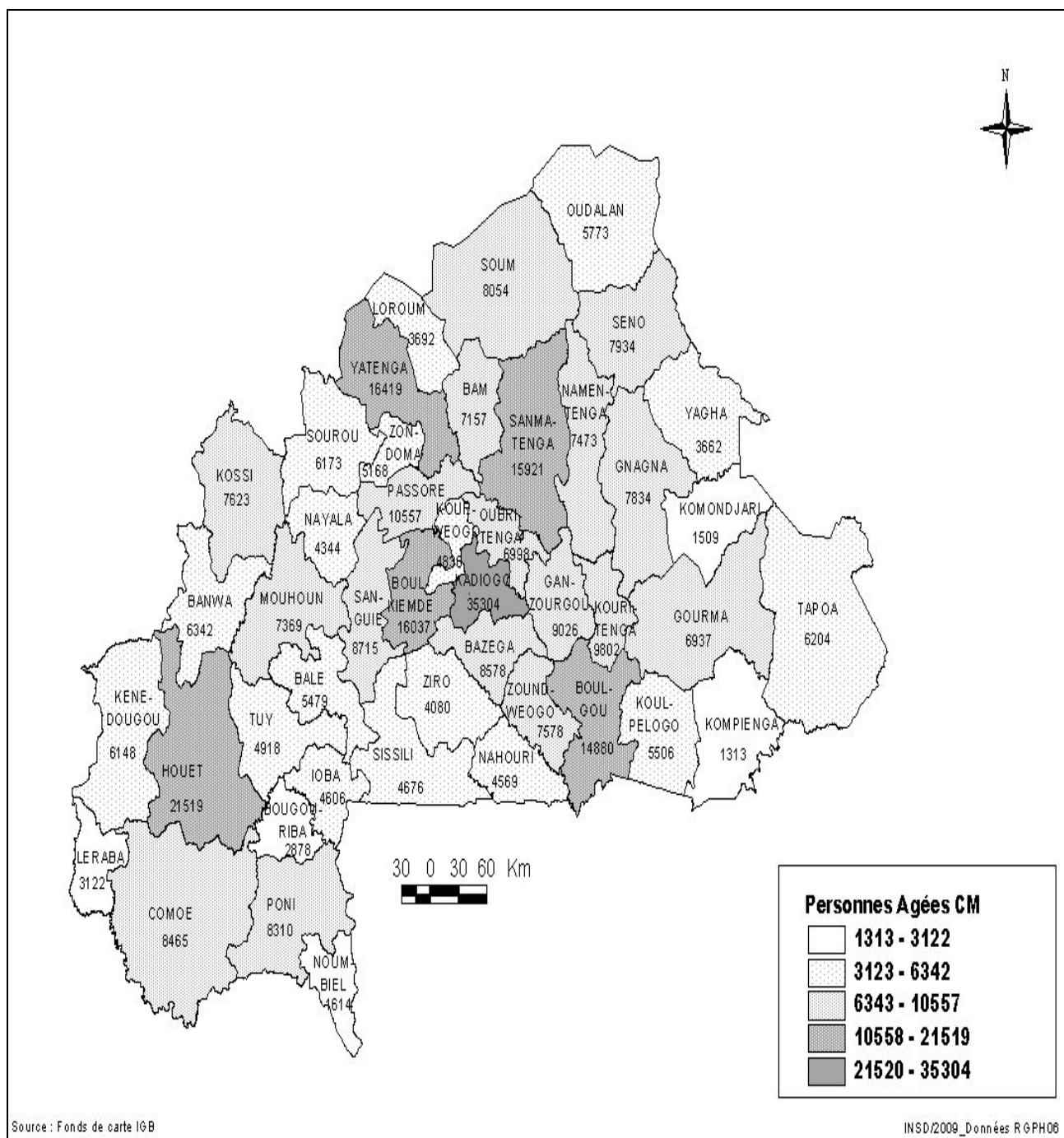
**Tableau 5.2 : Répartition (en %) des personnes âgées par statut de dépendance selon le milieu de résidence et le sexe**

Situation de dépendance	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Chef de ménage	94,0	25,0	57,2	80,8	17,6	39	92,8	23,9	54,9
Dépendant d'un CM	5,9	74,3	42,4	18,7	81,6	60,3	7	75,4	44,6
ND	0,1	0,7	0,5	0,4	0,9	0,7	0,2	0,8	0,5
<b>Effectif</b>	<b>51 724</b>	<b>59 276</b>	<b>111 000</b>	<b>5 273</b>	<b>10 264</b>	<b>15 537</b>	<b>56 997</b>	<b>69 540</b>	<b>126 537</b>
<b>Rural</b>									
Chef de ménage	93,6	10,2	50	81,3	9,7	40,9	92	10,1	48,7
Dépendant d'un CM	6,3	89,3	49,7	18,5	89,7	58,7	7,9	89,3	50,9
ND	0,1	0,5	0,3	0,2	0,6	0,4	0,1	0,5	0,3
<b>Effectif</b>	<b>240 907</b>	<b>264 059</b>	<b>504 966</b>	<b>35 370</b>	<b>45 700</b>	<b>81 070</b>	<b>276 277</b>	<b>309 759</b>	<b>586 036</b>
<b>Total</b>									
Chef de ménage	93,7	12,9	51,3	81,3	11,1	40,6	92,2	12,7	49,8
Dépendant d'un CM	6,2	86,5	48,4	18,5	88,2	58,9	7,7	86,8	49,8
ND	0,1	0,6	0,3	0,2	0,6	0,5	0,1	0,6	0,4
<b>Effectif</b>	<b>292 631</b>	<b>323 335</b>	<b>615 966</b>	<b>40 643</b>	<b>55 964</b>	<b>96 607</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>

On observe également que les personnes âgées chefs de ménage, résident en majorité en milieu rural 80,4% contre 19,6% en milieu urbain. Par contre, les femmes âgées sont moins nombreuses à être chefs de ménage en zone rurale (12,7%) que dans les centres urbains (23,9%). Le niveau culturel, celui des occupations et des revenus, soutenus par une moindre pesanteur des traditions, peuvent probablement contribuer à expliquer cette situation.

Enfin, on observe des disparités selon la catégorie d'âge. En effet, pendant que 51,3% des personnes du troisième âge sont des chefs de ménage, au niveau du quatrième âge, elles sont seulement 40,6%.

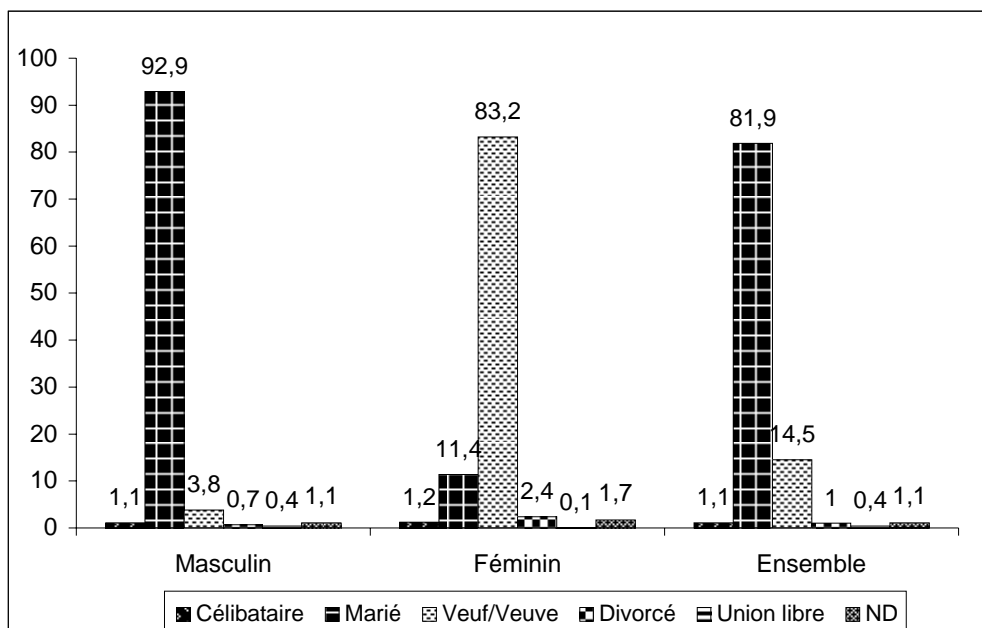
La répartition spatiale des personnes âgées chefs de ménage montre d'énormes inégalités entre les provinces (carte 5.1). La province du Kadiogo vient largement en tête avec 35 304 personnes. Viennent ensuite le Houet, le Yatenga, le Boulkiemde qui regorgent respectivement 21 519, 16 419, et 16 037 personnes âgées chefs de ménage. A l'opposé, les plus petits effectifs se situent dans la Kompienga et la Komandjoari avec des effectifs respectifs de 1313 et 1 509 personnes.

**Carte 5.1 : Répartition des personnes âgées chefs de ménages par province**

### 5.1.2 - Statut matrimonial des personnes âgées chefs de ménage

Les personnes âgées chefs de ménage sont mariées à 81,9% puis veuves avec une proportion de 14,5% (tableau A.27). Si cette réalité d'ensemble semble vérifiée pour tous les milieux de résidence et pour les deux catégories d'âge, elle cache une grande disparité selon le sexe (graphique 5.1 ci-après). En effet, contrairement aux hommes âgés chefs de ménage qui sont essentiellement mariés (92,9%), la plupart des femmes âgées chefs de ménage sont veuves (83,2%).

**Graphique 5.1. Répartition (en %) du statut matrimonial des personnes âgées chef de ménage selon le sexe**



### 5.1.3 - Taille des ménages dirigés par une personne âgée

La taille moyenne des ménages ou nombre moyen de personnes par ménage au Burkina Faso est de 5,9 personnes. Au niveau national, la taille moyenne des ménages dirigés par une personne de plus de 60 ans, est supérieure à celle du pays, soit de 6,7 personnes (tableau 5.3). Cette situation veut dire que les ménages des personnes âgées rassemblent plus de personnes que les autres ménages ordinaires

Par ailleurs, la taille des ménages dirigés par les aînés ne semble pas varier avec les milieux de résidence : elle est, en effet, de 6,6 en milieu urbain et de 6,7 pour celui rural. Par contre le sexe est un élément de grande différenciation de la taille des ménages des personnes âgées quel que soit le milieu de résidence. Au plan national, les femmes âgées ont la gestion de ménages de taille assez réduite. Elles ont en moyenne 3,7 personnes dans leurs ménages contre 7,2 pour les hommes, soit moins de la moitié de celle des hommes âgés. Cette différenciation est encore plus accentuée dans le milieu rural que celui urbain (4,6 pour les femmes âgées résidant en milieu urbain contre 3,2 pour celles de la zone rurale).

On retient également du tableau 5.3 que 43,1% des ménages dirigés par des aînés ont plus de 7 personnes. Cette donnée met en exergue la grande charge que doit assumer les personnes âgées chefs de ménage.



**Tableau 5.3 : Répartition (en %) des ménages dirigés par des personnes âgées selon la taille du ménage, le milieu de résidence et le sexe**

Taille du ménage	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1	3,7	14,1	6,2	2,3	25,1	4,8	2,5	21,3	5,1
2	5,9	15,8	8,3	8,2	23,7	9,9	7,8	21,0	9,6
3	8,0	16,0	9,9	10,1	17,6	10,9	9,7	17,0	10,7
4	10,0	13,1	10,7	11,2	11,6	11,2	11,0	12,1	11,1
5	10,9	10,6	10,8	11,0	7,7	10,6	10,9	8,7	10,6
6	11,0	8,3	10,3	10,3	5,0	9,7	10,4	6,1	9,8
7 ou+	50,5	22,2	43,7	47,0	9,2	42,9	47,6	13,7	43,1
<b>Effectif des ménages</b>	<b>52 891</b>	<b>16 612</b>	<b>69 503</b>	<b>254 228</b>	<b>31 371</b>	<b>285 599</b>	<b>307 119</b>	<b>47 983</b>	<b>355 102</b>
<b>Taille moyenne</b>	<b>7,3</b>	<b>4,6</b>	<b>6,6</b>	<b>7,2</b>	<b>3,2</b>	<b>6,7</b>	<b>7,2</b>	<b>3,7</b>	<b>6,7</b>

#### 5.1.4 - Ménage dirigé par une personne âgée et nombre de personnes par pièce

Le nombre de personnes par pièce est un bon indicateur d'une part, pour évaluer le degré de promiscuité des ménages et d'autre part, pour orienter la mise en œuvre des politiques relatives à l'habitat. Le tableau 5.4 indique que le nombre moyen de personnes par pièce dans les ménages dirigés par une personne âgée est de 1,9 personnes. Au regard de cet indicateur, on ne peut pas affirmer que les ménages dirigés par les personnes âgées vivent dans la promiscuité car le nombre moyen de personnes par pièce est inférieur à la moyenne nationale qui est de 2,1<sup>10</sup>.

En fonction du nombre de pièces, le nombre moyen de personnes par pièce dans ces ménages varie (tableau 5.4) . Le nombre moyen de personnes par pièce diminue au fur et à mesure que le nombre de pièces augmente ; il se stabilise lorsque le nombre de pièces atteint 6. Les ménages qui n'ont qu'une seule pièce sont ceux dans lesquels il y a un entassement de personnes.

<sup>10</sup> Rapport d'analyse du RGPH 2006 sur les ménages et les habitations

**Tableau 5.4 : Nombre moyen de personnes par pièce dans les ménages dirigés par une personne âgée**

Nombre de pièces	Nombre moyen de personnes par pièce
1	3,8
2	2,2
3	2,0
4	1,9
5	1,8
6	1,7
7	1,6
8	1,5
9	1,4
10	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>1,9</b>

### 5.1.5 - Statut d'occupation des personnes âgées chefs de ménage

Les personnes âgées chefs de ménage sont à 75,8% occupées. Les aînés chefs de ménages résidant en milieu urbain sont moins occupés (49,9%) que ceux vivant en zone rurale (82,2%) (tableau A.28). Par ailleurs, les données indiquent que 19,2% de ces personnes âgées résidant en milieu urbain sont des retraités.

Dans la répartition selon le sexe on observe que seulement 51,9% des femmes âgées chefs de ménage sont occupées et 45,8% ne disposent à priori d'aucun revenu. Elles sont soit au chômage, soit en quête d'emploi, soit occupées au foyer (34,8% en milieu urbain et 13,4% en milieu rural), ou encore classées dans le groupe autre type d'inactifs. Par contre, les hommes âgés détiennent des taux d'occupation assez élevés, en milieu rural comme en milieu urbain (84,6% et 55,2%).

### 5.1.6 - Lien de parenté avec le chef de ménage des personnes âgées non chefs de ménage

La variable « lien de parenté » avec le chef de ménage est une variable très importante dans l'analyse de la situation des personnes âgées. En effet le sentiment d'isolement ou de bien être des aînées peut varier sensiblement selon le lien qu'elles entretiennent avec les chefs de ménage. On peut penser que lorsqu'une personne âgée est l'épouse, l'époux, le père ou la mère du chef de ménage, elle bénéficie de plus de sécurité et de moins d'isolement que lorsque le lien n'est pas direct ou quelconque.

Selon les données du tableau 5.5, les personnes âgées qui ne sont pas chefs de ménage n'ont généralement pas un lien direct avec les chefs des ménages auxquels elles appartiennent. En effet, 59,3% des personnes âgées qui ne sont pas chefs de ménage se retrouvent dans la catégorie « autre parent » de la variable « lien de parenté » avec le chef de ménage. Par contre, 32,3% d'entre elles sont époux ou épouses du chef de ménage.

**Tableau 5.5 : Répartition (en %) des personnes âgées non chefs de ménage selon le lien de parenté avec le CM, la catégorie d'âge et le sexe**

Lien de parenté	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Epoux/Epouse	1,8	39,1	36,8	0,9	9,9	8,7	1,5	34,7	32,3
Fils/Fille	1,9	0,4	0,5	3,6	0,7	1,1	2,4	0,5	0,6
Frère/Sœur	17,0	2,0	2,9	6,0	2,0	2,5	13,8	2,0	2,8
Père/mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Petit fils/ Petite fille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Neveu/Nièce	1,2	0,2	0,3	0,6	0,3	0,3	1,0	0,2	0,3
Oncle/Tante	6,4	1,8	2,1	3,6	3,1	3,2	5,6	2,0	2,3
Autre parent	66,5	54,3	55,1	82,3	81,4	81,5	71,1	58,4	59,3
Sans lien	3,7	1,5	1,7	1,8	1,9	1,9	3,2	1,6	1,7
ND	1,5	0,7	0,7	1,2	0,7	0,8	1,4	0,7	0,7
<b>Effectif</b>	<b>18 542</b>	<b>281 579</b>	<b>300 121</b>	<b>7 613</b>	<b>49 737</b>	<b>57 350</b>	<b>26 155</b>	<b>331 316</b>	<b>357 471</b>

### 5.1.7 - Les personnes âgées vivant seules<sup>11</sup>

#### 5.1.7.1 Sexe, région et milieu de résidence des personnes âgées vivant seules

On a dénombré 18 045 personnes âgées qui vivent seules, soit 2,5% de la population des personnes âgées. Ces personnes vivant seules sont principalement des femmes (56,7% contre 43,3% pour les hommes âgés) (tableau A.29). Par rapport aux catégories d'âge, les personnes du troisième âge vivant seules sont 82,2% contre 17,8% pour celles du quatrième âge.

La répartition selon le milieu de résidence montre que les aînés vivant seuls résident plus en milieu rural (76,1%) qu'en milieu urbain (23,9%). Elles sont pour la plupart concentrées dans la Boucle du Mouhoun (19,7%), le Centre (12,4%), les Hauts-Bassins (11,9%) et le Centre-Est (9,0%) comme l'indique le tableau A.29 en annexe.

#### 5.1.7.2 - Statut matrimonial des personnes âgées vivant seules

Les personnes âgées vivant seules sont à 68,5% des veufs et des veuves. Lorsqu'on tient compte du sexe, la distribution de ces personnes selon le statut matrimonial présente une grande variabilité. En effet, 85,8% des femmes âgées vivant seules sont veuves soit 8 777 personnes. S'il est vrai que les veufs sont les plus nombreux parmi les hommes âgés qui vivent seuls, les proportions des célibataires (21,8%) et des mariés (17,9%) sont aussi assez significatives.

La répartition selon le statut matrimonial et le milieu de résidence, pour les femmes âgées suit les mêmes tendances. Par contre au niveau des hommes âgés, les mariés avec 32,0% sont les plus nombreux qui vivent seuls en milieu urbain.

<sup>11</sup> La notion de personnes âgées vivant seules est à relativiser car le lien entre les ménages d'une même concession n'est pas établi. En effet, une personne âgée peut vivre seule dans son ménage dans une même concession où se trouvent des personnes apparentées.

Une telle situation confirme une fois de plus la surmortalité masculine des personnes âgées d'une part, de l'autre interpelle sur le niveau de solitude des veufs et des veuves. Dans ce sens, savoir si les personnes âgées vivant seules ont des enfants toujours en vie ou non, peut donner des renseignements sur leur niveau de solitude.

**Tableau 5.6 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence selon le statut matrimonial et le sexe**

Milieu de résidence	Statut matrimonial	Sexe		
		Masculin	Féminin	Total
Urbain	Célibataire	25,0	2,7	12,9
	Marié	32,0	10,0	20,0
	Veufs/Veuves	31,0	82,3	58,9
	Divorcé/Séparé	9,4	3,8	6,4
	Union libre	0,2	0,1	0,1
	ND	2,5	1,1	1,7
	<b>Total</b>		<b>1 965</b>	<b>2 344</b>
Rural	Célibataire	20,7	1,3	9,6
	Marié	13,2	6,9	9,6
	Veufs/Veuves	50,8	86,8	71,5
	Divorcé/Séparé	13,1	3,4	7,5
	Union libre	0,2	0,1	0,2
	ND	2,0	1,4	1,6
	<b>Total</b>		<b>5 848</b>	<b>7 888</b>
<b>Total</b>	Célibataire	21,8	1,7	10,4
	Marié	17,9	7,6	12,1
	Veufs/Veuves	45,8	85,8	68,5
	Divorcé/Séparé	12,2	3,5	7,3
	Union libre	0,2	0,1	0,2
	ND	2,1	1,3	1,7
	<b>Total</b>		<b>7 813</b>	<b>10 232</b>

### 5.1.7.3 - Nombre d'enfants encore en vie des femmes âgées vivant seules

La répartition des aînés de sexe féminin vivant seules montre que 2 050 femmes âgées, soit une femme sur cinq, n'a pas d'enfant en vie (tableau 5.7). C'est une situation très préoccupante pour ces dernières car étant âgées, elles n'ont probablement plus les capacités de subvenir elles-mêmes à leurs besoins. De ce fait, une attention particulière doit leur être accordée. Car s'il est possible que celles ayant des enfants en vie puissent bénéficier de soutien (d'une forme ou d'une autre) de la part de leurs descendants, les personnes âgées n'en ayant pas ne bénéficient pas de ce soutien.

**Tableau 5.7 : Répartition des femmes âgées vivant seules selon le nombre d'enfants encore en vie**

Nombre d'enfants en vie	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Aucun enfant	472	1 578	2 050	20,1	20,0	20,0
1 à 3 enfants	860	3 046	3 906	36,7	38,6	38,2
Plus de 3 enfants	974	3 186	4 160	41,6	40,4	40,7
ND	38	78	116	1,6	1,0	1,1
<b>Total</b>	<b>2 344</b>	<b>7 888</b>	<b>10 232</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 5.1.7.4 - Statut d'occupation des personnes âgées vivant seules

L'analyse du statut d'occupation des personnes âgées vivant seules (tableau 5.8) montre qu'une grande partie d'entre elles demeurent sans activité. En effet, selon les données du tableau, 41,7% d'entre elles sont non occupées et 38,5% sont à priori sans source de revenu car elles sont soit occupées au foyer ou autres inactifs. Ce manque d'activité concerne essentiellement les femmes âgées vivant en milieu urbain.

**Tableau 5.8: Répartition (en %) des personnes âgées vivant seules par statut d'occupation, selon le sexe et le milieu de résidence**

Statut d'occupation	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Occupé	68,3	50,7	42,4	63,3	58,3
Retraité	4,9	0,8	7,8	1,0	2,6
Occupé au foyer	1,4	15,2	14,8	7,5	9,2
Rentier	0,7	0,6	1,7	0,3	0,6
Autres inactifs	24,7	32,7	33,2	28	29,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 5.2 - LES PERSONNES AGEES VIVANT AVEC UN HANDICAP<sup>12</sup>

### 5.2.1- Incidence du handicap selon l'âge, le milieu de résidence et les types de handicaps

Les personnes âgées, du fait de la dégradation de leur état physique dû à l'affaiblissement de leurs organismes, sont exposées aux risques de maladie. Avec l'augmentation de l'âge, certaines vont jusqu'à perdre l'usage des membres et de la vue entraînant ainsi des handicaps.

Selon le tableau A.31 en annexe, 7,1% des personnes âgées vivent avec un handicap physique ou mental. Les données indiquent que plus l'âge augmente, plus le risque pour une personne âgée de souffrir d'un handicap est grand, de sorte qu'à plus de 95 ans, 20,1% des personnes souffrent d'un handicap. Par ailleurs, l'incidence du handicap est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 5,6% des personnes âgées résidant en milieu urbain vivent avec un handicap, tandis que cette proportion est de 7,4% pour la zone rurale.

<sup>12</sup>. L'expression de « *Personne vivant avec un handicap* » tend, au niveau de l'UNFPA, à se substituer à celle de « *Personne handicapée* », jugée frustrante. Bien que le présent rapport y souscrive, il convient de relever qu'elle devrait chercher à se préciser davantage, pour prendre en compte le cas des personnes vivant avec plusieurs handicaps. Ici, comme cela se précise plus loin, le recensement de 2006 a enregistré uniquement le handicap majeur.

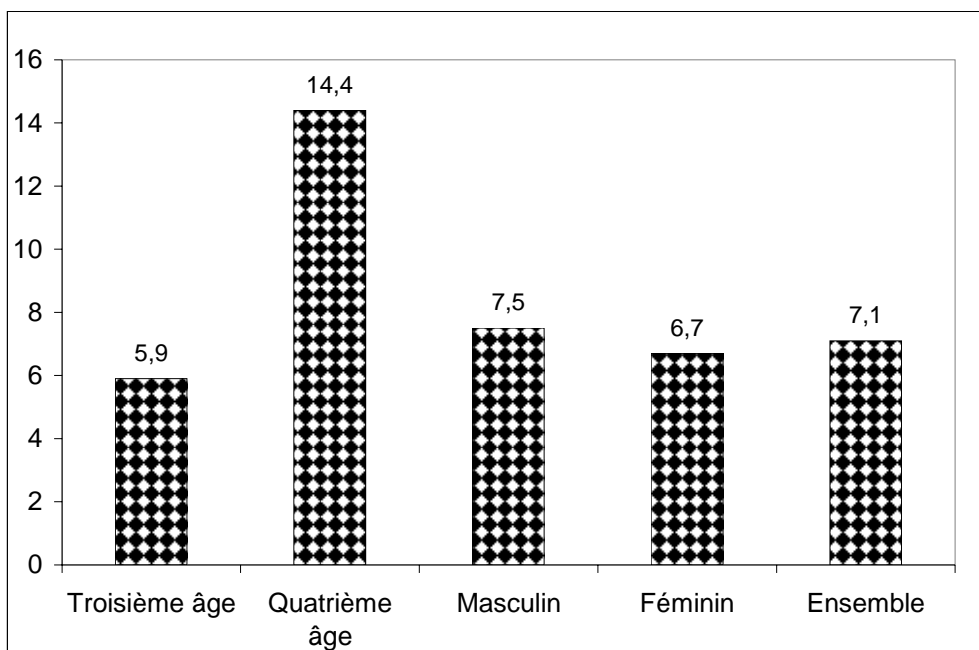
L'incidence du handicap varie considérablement selon la catégorie d'âge. Le graphique 5.2 indique que 14,4% des personnes du quatrième âge souffrent d'un handicap, contre 5,9% pour celles du troisième âge. De l'analyse des données selon le sexe, il ressort que les aînés de sexe masculin sont plus frappés par le handicap (7,5%) que ceux de sexe féminin (6,7%).

Par ailleurs lorsqu'on considère le poids des personnes âgées vivant avec un handicap dans la population totale des personnes ayant un handicap, on constate que 30,2% des personnes vivant avec un handicap relèvent de la catégorie des personnes âgées, car ayant au moins 60 ans.

Les types de handicaps sont définis selon le handicap majeur. Ainsi, les personnes âgées souffrant d'un handicap sont pour la plupart des aveugles (38,7%) ; viennent ensuite les autres types de handicaps et les personnes âgées ayant un handicap des membres inférieurs avec respectivement 25,2% et 17,2%. Le tableau A.32 donne une vue générale de la situation d'indigence par milieu de résidence et par catégorie d'âge. Il indique que le poids du handicap visuel par exemple augmente avec l'âge : 35,2% et 47,7% des aînés vivant avec un handicap respectivement des troisième et quatrième âges sont des aveugles.

La même tendance est observée lorsqu'on considère le milieu de résidence. En effet quelle que soit la zone de résidence, ce sont les aveugles, les personnes vivant avec un handicap des membres inférieurs et celles ayant d'autres types de handicaps qui sont les plus nombreux. Par contre les proportions de types de handicaps varient d'un milieu à un autre. Les aînés vivant avec un handicap des membres inférieurs sont plus nombreux en milieu urbain que rural (24,9% contre 15,9%) tandis qu'au niveau des aveugles leur proportion est plus importante en zone rurale que dans celle urbaine (39,8% contre 32,0%).

**Graphique 5.2 : Incidence (en %) du handicap chez les personnes âgées selon la catégorie d'âge et le sexe**



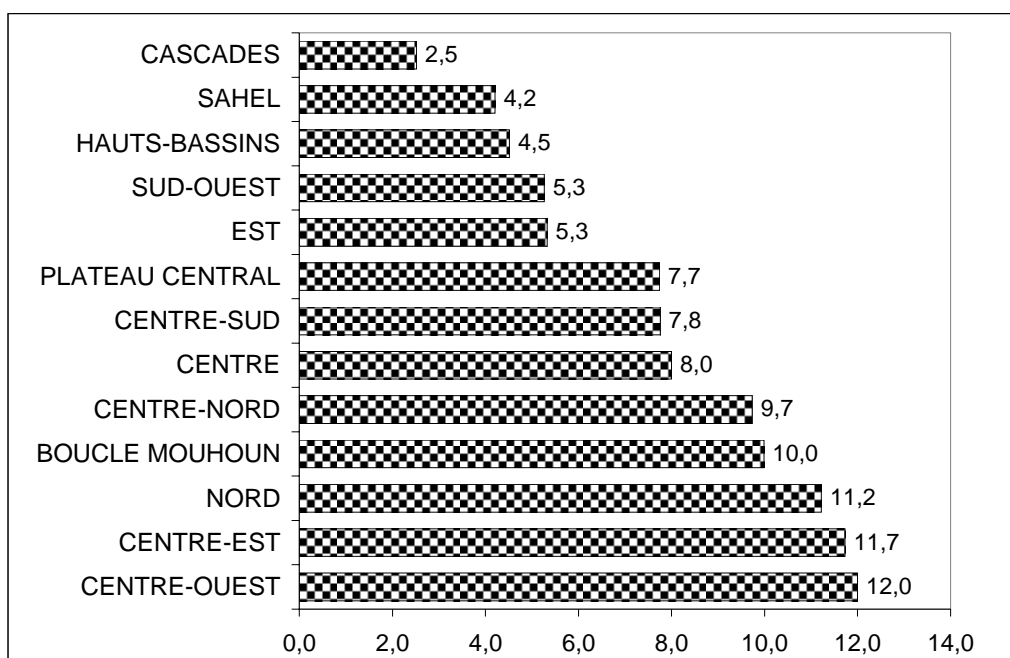
### 5.2.2 - Concentration des personnes âgées vivant avec un handicap, par région et par province de résidence

Les personnes âgées vivant avec un handicap résident à 86,0% en milieu rural (tableau A.33). Leur répartition entre les différentes régions laisse apparaître d'énormes disparités (graphique 5.3).

Le Centre-Ouest abrite le plus grand nombre de personnes âgées vivant avec un handicap (12%). Ensuite viennent respectivement les régions du Centre-Est (11,7%), du Nord (11,2%) et la Boucle du Mouhoun (10,0%). A l'opposé, la région des Cascades est celle où la concentration des handicapés est faible avec seulement 2,5% des personnes âgées vivant avec un handicap.

La répartition selon la province de résidence (tableau A.34) montre que les effectifs les plus importants de personnes âgées vivant avec un handicap se trouvent dans le Kadiogo, le Boulgou et le Boulkiemdé. Par contre dans les provinces de la Komandjoari, du Yagha, du Noubiel et de la Kompienga, les aînés souffrant d'un handicap ne sont pas nombreux.

**Graphique 5.3 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant avec un handicap par région de résidence**



### 5.2.3 - Statut matrimonial des personnes âgées vivant avec un handicap et lien de parenté avec le chef de ménage

Les personnes âgées vivant avec un handicap sont à 49,5% mariées et à 41,0% veuves (tableau A.35). Toutefois, plus l'âge est élevé, plus les aînés ayant un handicap sont des veufs. En effet, 53,0% des personnes du quatrième âge sont dans cette catégorie contre 36,4% pour celles du troisième âge. De même, le veuvage concerne plus les aînés de sexe féminin handicapés (69,6%) que ceux de sexe masculin (12%).

Concernant le lien de parenté, le tableau A.36 en annexe indique que 46,5% des personnes âgées souffrant d'un handicap sont des chefs de ménage soit 23 439 personnes. Par contre,

18 324 d'entre elles (36,4%) sont classées dans la catégorie « autres parents du chef de ménage).

#### 5.2.4 - Statut d'occupation des personnes âgées vivant avec un handicap chefs de ménage

La répartition des personnes âgées vivant avec un handicap chefs de ménage selon le statut d'occupation (tableau 5.9) montre que moins de la moitié sont occupées (41,9%). Autrement dit, plus de la moitié des personnes âgées chefs de ménage ayant un handicap sont non occupées et ne bénéficient à priori d'aucun revenu lié à leur propre activité.

En considérant que le chef de ménage est généralement la personne qui assure l'essentiel des besoins du ménage, il s'en suit qu'une grande partie des ménages dirigés par les aînés ayant un handicap (53,4%) vivent dans des conditions assez difficiles.

**Tableau 5.9 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant avec un handicap chefs de ménage par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe**

Situation par rapport à l'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Occupé	27,5	14,7	24,7	46,6	33,1	45,1	43,9	28,0	41,9
Retraité	22,9	3,7	18,6	1,6	0,3	1,4	4,6	1,3	4,1
Occupé au foyer	1,5	22,8	6,2	2,0	10,8	3,0	1,9	14,1	3,5
Rentier	1,8	1,6	1,7	0,4	0,5	0,4	0,6	0,8	0,6
Autres inactifs	46,4	57,2	48,8	49,5	55,2	50,2	49	55,8	49,9
<b>Effectif</b>	<b>15 656</b>	<b>2 131</b>	<b>17 787</b>	<b>4 786</b>	<b>866</b>	<b>5 652</b>	<b>20 442</b>	<b>2 997</b>	<b>23 439</b>

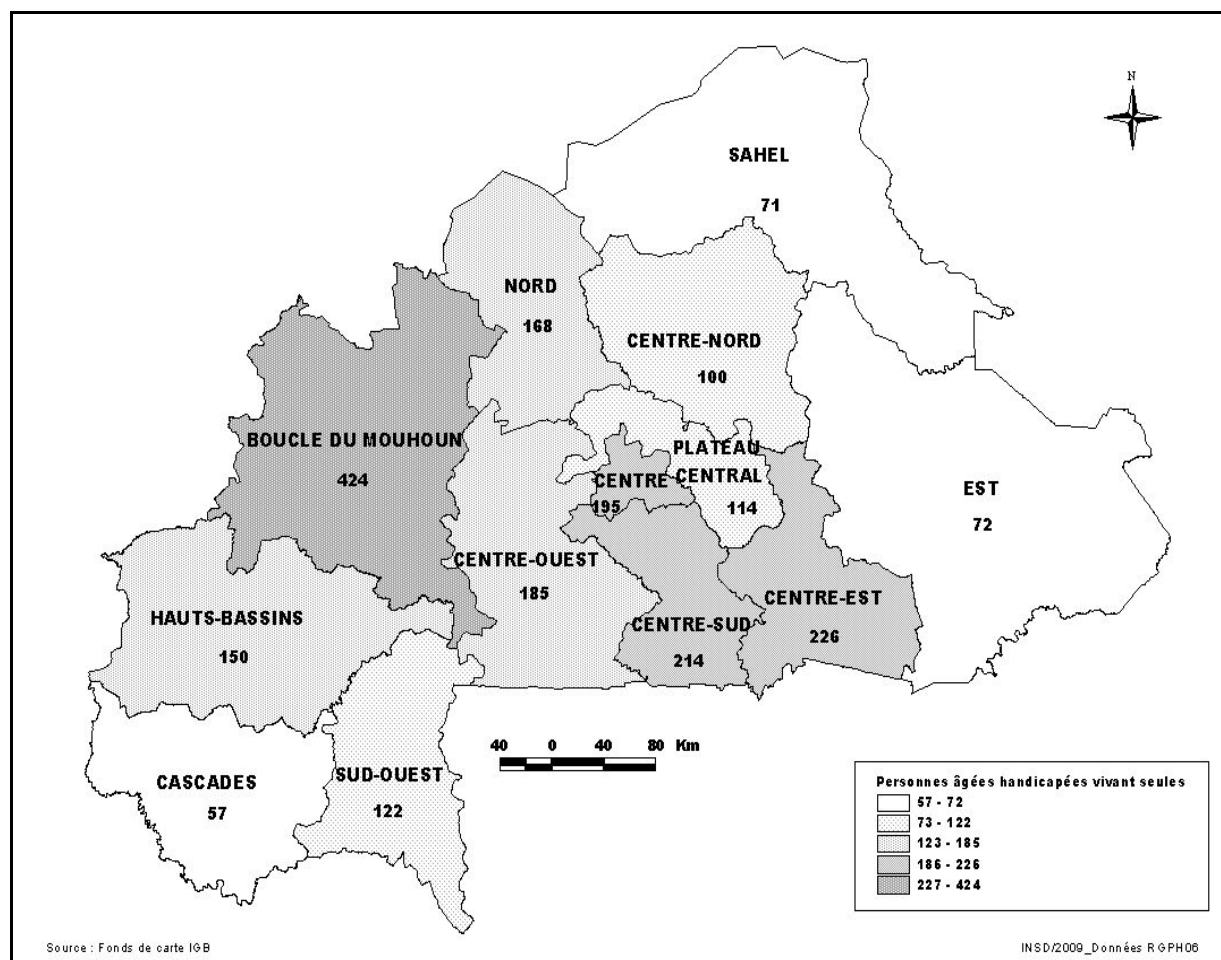
#### 5.2.5 - Personnes âgées vivant avec un handicap et seules

Comparativement à l'effectif global des personnes âgées vivant seules (18045 soit 2,5%), les personnes âgées souffrant d'un handicap vivant seules sont encore plus nombreuses : elles sont 4,2% à être seules dans leur ménage soit 2 098 personnes âgées vivant avec un handicap.

Ces personnes résident essentiellement en milieu rural (80,9% contre 19,1% en milieu urbain) et on y dénombre autant de femmes que d'hommes (tableau A 5.11 ). Elles sont surtout localisées dans les régions suivantes : Boucle du Mouhoun avec 424 personnes (20,2%), Centre-Est avec 226 personnes (10,8%) et Centre-Sud avec 214 personnes (10,8%).



**Carte 5.2 : Répartition des personnes âgées vivant avec un handicap vivant seules par région de résidence**



### 5.3 - CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

Les caractéristiques des logements des ménages dirigés par les personnes âgées donnent non seulement une idée de leurs conditions de vie mais aussi de leur capacité à assurer un cadre de vie décent pour leurs ménages. En d'autres termes, les caractéristiques ici présentées illustrent les niveaux de confort, de salubrité et d'hygiène des ménages dirigés par les personnes âgées.

Cette analyse sera faite selon :

- le milieu de résidence et la zone d'habitation ;
- le type d'habitat et le statut d'occupation ;
- le mode d'éclairage et la source principale d'énergie pour la cuisson ;
- la nature des murs, du sol et du toit du logement ;
- la source d'approvisionnement en eau, le type d'aisance, le mode d'évacuation des eaux usées, et
- le mode d'évacuation des ordures.

### **5.3.1. Le milieu de résidence et la zone d'habitation,**

Les quatre cinquièmes des ménages dirigés par des personnes âgées (80,4%) retenus pour cette analyse vivent en milieu rural et seulement un quart d'entre elles (19,6%) résident en zone urbaine (tableau A.38). Parmi ces ménages, les neuf dixièmes, au nombre de 315 845 (88,9%) sont du troisième âge et environ un dixième seulement, soit 39 257 ménages de personnes âgées (11,0%) relèvent du quatrième âge. Ces deux sous-groupes vivent également, dans leur grande majorité, soit respectivement 252 405 (79,9%) et 33 194 (84,6%) en campagne.

Les ménages dont le CM est un homme âgé constituent plus de la majorité des ménages des aînés, soit 307 119 ou 86,5%, et le restant soit 13,5% sont dirigés par des femmes. Tout comme les ménages des aînés de sexe masculin, ceux des aînés de sexe féminin relèvent en grande majorité du troisième âge (87%) et vivent également surtout en milieu rural (65,4%).

Au regard de la zone d'habitation, le tableau A.39 en annexe indique que 64 714 ménages (18,2%) des personnes âgées se trouvent en zone lotie contre 290 388 (81,8%) pour la zone non lotie. Il est important à ce niveau de souligner que l'effectif des ménages des aînés vivant en zone non lotie est supérieur à celui des ménages de personnes âgées vivant en zone rurale (290 388 contre 285 599). Cette situation est probablement due au fait que ces zones non loties concernent non seulement le milieu rural, mais aussi les zones non loties des espaces urbains.

### **5.3.2. Le type d'habitat et le statut d'occupation**

Le type d'habitat dominant des ménages dirigés par des personnes âgées est la maison individuelle simple avec 60,4% suivie par la case 28,8% et par le bâtiment à plusieurs logements non immeubles (6,3%) (tableau 5.10). La répartition selon la tranche d'âge montre que les maisons individuelles simples, les cases et les bâtiments à plusieurs logements sont occupés essentiellement par des ménages ayant à leur tête des personnes du troisième âge. La différenciation selon le sexe du chef de ménage montre également que les ménages qui occupent ces trois principaux types d'habitat sont dirigés par des hommes.

Concernant le statut d'occupation, 91,9% des ménages dirigés par les personnes âgées sont en sécurité de logement puisqu'elles en sont propriétaires. Seulement 2,5% et 1,9% d'entre eux sont respectivement hébergés gratuitement et en location simple (tableau A.40).

**Tableau 5.10 : Répartition (en %) des ménages dirigés par les personnes âgées selon le type d'habitat, la catégorie d'âge, le milieu de résidence et le sexe**

Type habitat	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Immeuble à appartements	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2
Villa	1,1	0,3	1,4	0,1	0,0	0,1	1,4	2,4	1,5
Maison individuelle simple	46,0	7,5	53,5	5,8	1,1	6,9	59,9	63,7	60,4
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	4,8	0,9	5,7	0,5	0,1	0,6	6,1	7,9	6,3
Case	22,9	2,7	25,6	2,7	0,5	3,2	29,6	23,5	28,8
Autres	1,2	0,1	1,4	0,1	0,0	0,1	1,6	1,1	1,5
ND	1,0	0,2	1,1	0,1	0,0	0,1	1,3	1,4	1,3
<b>Total</b>	<b>77,2</b>	<b>11,8</b>	<b>88,9</b>	<b>9,3</b>	<b>1,8</b>	<b>11,1</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Le statut d'occupation des ménages dirigés par les femmes présente les mêmes tendances : elles sont propriétaires à 84,8%, hébergées gratuitement à 8,1% et en location simple pour 3,1% d'entre elles. La même tendance s'observe selon leur appartenance au troisième et quatrième âges, soit respectivement, 84,7% et 85,1% pour les propriétaires, 8% et 8,6% pour l'hébergement gratuit, 3,3% et 2,2% pour la location simple.

### 5.3.3 - Le mode d'éclairage et la source principale d'énergie pour la cuisson

La lampe à pétrole est le mode d'éclairage le plus utilisé dans les ménages des personnes âgées (tableau 5.11). En effet 66,4 % de ces ménages y ont recours. Elle est suivie par la lampe torche, le bois ou la paille et l'électricité du réseau avec respectivement 14,1%, 7,7% et 7,2% des ménages concernés. Les ménages utilisateurs de ces quatre modes d'éclairage appartiennent aux troisième et quatrième âges, pour 59,1% et 7,3% pour la lampe à pétrole, 12,6% et 1,5% pour la lampe torche, 6,6% et 1,1% pour le bois ou la paille, 6,7% et 0,5% pour l'électricité du réseau.

La répartition par sexe indique que les ménages des personnes âgées femmes, utilisent plus l'électricité du réseau tandis que ceux des hommes ont plus recours à la lampe torche pour s'éclairer.

Quant à la source d'énergie pour la cuisson, le bois des foyers simples est le plus utilisé dans les ménages des personnes âgées (91,1%), suivi de très loin par le bois en foyer amélioré (3,8%) et le charbon de bois (1,9%) (tableau A 5.15).

**Tableau 5.11 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon le principal mode d'éclairage, la catégorie d'âge et le sexe**

Mode principale d'éclairage	3 <sup>ième</sup> âge			4 <sup>ième</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Electricité du réseau	5,1	1,6	6,7	0,4	0,1	0,5	6,3	12,9	7,2
Electricité personnelle (Groupe, panneau solaire, batterie)	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,3
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Lampe à pétrole	51,2	7,9	59,1	6,1	1,1	7,3	66,3	66,9	66,4
Lampe à huile	1,4	0,5	1,9	0,2	0,1	0,3	1,9	4,2	2,2
Lampe torche	12,1	0,4	12,6	1,5	0,1	1,5	15,7	3,8	14,1
Bougie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Bois/paille	5,5	1,0	6,6	0,9	0,2	1,1	7,4	9,4	7,7
ND	0,8	0,1	1,0	0,1	0,0	0,1	1,1	1,1	1,1
Autres	0,6	0,1	0,7	0,1	0,0	0,2	0,8	1,3	0,9
<b>Total</b>	<b>77,2</b>	<b>11,8</b>	<b>88,9</b>	<b>9,3</b>	<b>1,8</b>	<b>11,1</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

En considérant le cas du bois en foyer simple, les ménages des aînés du troisième âge qui l'utilise représentent 80,9% des ménages, contre seulement 10,2% pour ceux du quatrième âge. En procédant à une analyse selon le sexe, les données indiquent une grande différence concernant l'utilisation de cette source d'énergie. En effet, la proportion de ménages dirigés par les femmes âgées qui utilisent le bois (foyer simple) comme source principale d'énergie pour la cuisson est moins importante que celle des ménages des aînés de sexe masculin (86,9% contre 91,8%).

### 5.3.4 - La nature des murs, du sol et du toit du logement,

En faisant l'hypothèse que dans une construction d'habitation, le choix des matériaux des murs emporte souvent sur celui de la nature du toit et du sol, le regroupement de ces composantes essentielles des bâtiments dédiés à l'habitation dans les ménages des personnes âgées, est présenté comme suit dans les tableaux 5.12, A.42 et A.43 en annexe.

Les matériaux dominants des murs sont le banco (76,5%), suivi de très loin par le dur (8,4%) et le semi dur (8,3%). Les ménages des aînés du troisième âge qui les utilisent dans la construction de leur logement sont : 67,6% pour le banco, 7,8% pour le dur et 7,5% pour le semi dur. Par contre au niveau des ménages des personnes âgées du quatrième âge ces mêmes proportions sont faibles et sont respectivement de 8,9%, 0,7%, et 0,8%.

**Tableau 5.12 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon la nature des murs, la catégorie d'âge et le sexe**

Nature Murs	3 <sup>ième</sup> âge			4 <sup>ième</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Dur	6,1	1,6	7,8	0,5	0,2	0,7	7,7	13,5	8,4
Semi-dur	6,1	1,4	7,5	0,6	0,2	0,8	7,8	11,5	8,3
Banco	59,4	8,2	67,6	7,6	1,3	8,9	77,4	70,7	76,5
Paille	4,0	0,3	4,3	0,4	0,0	0,5	5,1	2,6	4,7
Autres	1,1	0,1	1,2	0,1	0,0	0,1	1,4	1,2	1,4
ND	0,4	0,1	0,5	0,0	0,0	0,1	0,5	0,6	0,5
<b>Total</b>	<b>77,2</b>	<b>11,8</b>	<b>88,9</b>	<b>9,3</b>	<b>1,8</b>	<b>11,1</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les choix pour les matériaux du toit des ménages des aînés laissent paraître des proportions relativement modestes : tôles (42,4%), terre battue (27,5%) et chaume (25,7%) (tableau A.42). Ce sont essentiellement les ménages des personnes âgées du troisième âge qui y ont recours de manière significative.

Les sols des ménages des personnes âgées sont en terre battue (59,6%), en chape ciment (31,9%) ou en sable (5,7%) (tableau A.43). Les distributions de ces choix par catégorie d'âge et par sexe suivent les mêmes tendances.

### 5.3.5 - La source d'approvisionnement en eau, le type d'aisance, le mode d'évacuation des eaux usées

Les ménages dirigés par les personnes âgées consomment surtout l'eau des pompes et des forages (40,7%), puis celle des puits ordinaires (28,8%), des puits busés (9,6%) et de la borne fontaine (9,2%) (tableau A.44). Ces ménages appartiennent essentiellement au groupe des personnes du troisième âge.

L'utilisation des types d'aisance dans les ménages des aînés se limite à deux modes principaux : la nature/brousse (71,0%) et la latrine simple (25,0%) (tableau A.45). Cette utilisation est surtout observée pour les ménages ayant des personnes âgées de sexe masculin, mais très probablement les membres des ménages de femmes âgées y ont également recours.

L'évacuation des eaux usées dans les ménages des personnes âgées se fait à travers deux moyens essentiellement : la cour (40,5%) et la rue (37,6%) (tableau 5.13). Il ressort que ce sont surtout les ménages des aînés du 3<sup>ième</sup> âge qui utilisent plus ces modes d'évacuations des eaux usées avec des proportions de 35,9% et 33,6% respectivement pour la cour et la rue. La tendance est la même dans les ménages des personnes du 4<sup>ième</sup> âge qui utilisent aussi ces deux principaux modes d'évacuation des eaux usées avec cependant des proportions très faibles par rapport au 3<sup>ième</sup> âge.

**Tableau 5.13 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon le mode d'évacuation des eaux usées, la catégorie d'âge et le sexe**

Evacuation Eaux usées	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Cour	31,3	4,6	35,9	3,8	0,8	4,6	40,6	39,4	40,5
Rue	28,6	4,9	33,6	3,4	0,7	4,1	37,0	41,5	37,6
Puits	0,8	0,1	1,0	0,1	0,0	0,1	1,1	1,0	1,1
Caniveau	0,5	0,1	0,6	0,1	0,0	0,1	0,6	1,1	0,7
Fosse septique	4,7	0,6	5,3	0,5	0,1	0,6	6,0	5,2	5,9
Autres	9,7	1,1	10,9	1,2	0,2	1,4	12,7	9,7	12,3
ND	1,5	0,3	1,7	0,2	0,0	0,2	1,9	2,1	2,0
<b>Total</b>	<b>77,2</b>	<b>11,8</b>	<b>88,9</b>	<b>9,3</b>	<b>1,8</b>	<b>11,1</b>	100	100	100

### 5.3.6 - Le mode d'évacuation des ordures.

Les ménages des personnes âgées utilisent principalement trois modes d'évacuation de leurs ordures ménagères. Il s'agit du tas d'immondices (59,1%), de la rue (14,1%) et du fossé (10,6%). La répartition selon le sexe indique que les ménages dirigés par les aînés de sexe masculin ou féminin utilisent ces modes d'évacuation dans les mêmes proportions. Lorsqu'on considère la catégorie d'âge, on observe les mêmes tendances.

**Tableau 5.14 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon le mode d'évacuation des ordures, la catégorie d'âge et le sexe**

Evacuation ordures	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ramassage privé	4,1	1,3	5,4	2,3	0,9	3,3	4,5	9,1	5,1
Tas d'immondices	51,1	7,7	58,8	52,4	9,7	62,1	59,2	58,7	59,1
Fossé	9,6	1,0	10,7	9,5	1,1	10,6	11,1	7,5	10,6
Bac	1,9	0,4	2,3	1,6	0,4	2,0	2,2	2,8	2,3
Rue	12,2	2,0	14,2	11,3	2,6	13,9	14,0	14,9	14,1
Autres	7,3	0,8	8,1	6,5	1,1	7,6	8,3	6,4	8,1
ND	0,5	0,1	0,6	0,5	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>86,8</b>	<b>13,2</b>	<b>100</b>	<b>84,1</b>	<b>15,9</b>	<b>100</b>	100	100	100

Au terme de cette analyse sur les conditions de vie des personnes âgées, plusieurs idées fortes peuvent être retenues.

Au Burkina Faso, 23,7% des ménages comprennent des personnes âgées. Les ménages dirigés par des personnes âgées connaissent une taille relativement plus grande (6,7 personnes) que la moyenne nationale 5,9. Par ailleurs, 2,5% soit 18 045 personnes âgées vivent seules dans leur ménage. Ces personnes sont pour la plupart des femmes (56,7%) et résident essentiellement en milieu rural (76,7%). Parmi les personnes âgées vivent seules,

68,5% sont des veufs et des veuves, les femmes l'étant à 85,8%, contre 45,8% de veufs chez les hommes. Un cinquième des femmes âgées vivant seules, soit 2050 personnes, n'ont pas d'enfant en vie et ne peuvent donc pas bénéficier du soutien d'un descendant.

Le handicap, physique ou mental, affecte 7,1% des personnes de 60 ans et plus. Les types de handicaps affectant le plus les aînés sont, la malvoyance (38,7%) et le handicap des membres inférieurs (17,2%).

Concernant les caractéristiques du logement et de l'habitation, il ressort que si la sécurité du logement des ménages des personnes âgées semble garantie pour la grande majorité, ce n'est pas le cas pour le confort matériel, dont la qualité des matériaux de construction, les modes d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées et des ordures, les types d'aisance, restent très modestes et très précaires. On peut affirmer que la pauvreté généralisée est la cause de cette insuffisance de confort des logements des personnes âgées. L'accompagnement des aînés à travers un appui et une assistance dans leur organisation, ainsi que la formation technique et la mise à leur disposition de moyens de travail doivent pouvoir soutenir les bonnes volontés de cette composante de la population nationale pour leur propre épanouissement en particulier et le bien-être de la population en général.

Face à ce tableau de précarité généralisée des personnes âgées, le recours à la solidarité nationale<sup>13</sup>, en tant que « conscience que les hommes ont dans une société d'être dépendants les uns des autres et de se devoir une mutuelle assistance en cas de besoin » (Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 2003 :19) est indispensable. Dans cette optique, les mesures de protection et de promotion des groupes sociaux spécifiques dont, au terme des dispositifs de la Politique nationale d'action sociale, relèvent que les personnes âgées<sup>14</sup>, ainsi que les mécanismes de leur coordination, doivent être soutenus et rendus effectifs. Il s'agit, notamment des dispositifs prévus dans l'axe 3 des axes stratégiques du référentiel, relatifs à la protection et à la promotion socio-économique des personnes âgées. Ces dispositifs doivent retenir toute l'attention nécessaire des autorités nationales et des partenaires au développement du pays.

---

<sup>13</sup>. Cette solidarité est une des trois principales valeurs culturelles nationales à sauvegarder, retenues par l'étude nationale sur la Prospective Burkina Faso 2025, les deux autres étant d'une part, le respect de la hiérarchie et des aînés, d'autre part la loyauté, la dignité et la probité morale (rapport général de la Prospective Burkina Faso 2025, cité par l'étude prospective sur la solidarité nationale au sein des communautés burkinabè, de janvier 2007 :18).

<sup>14</sup> Voir dans ce document les paragraphes 1.2.4 (page 12 et 2.6.3. (Pages 41 à 45).





## CONCLUSION

---

La problématique du vieillissement constitue depuis quelques années une préoccupation majeure tant pour la communauté internationale que pour l'Etat burkinabé. Pour le gouvernement du Burkina Faso, le vieillissement de la population est un phénomène capable d'influencer tous ses indicateurs de développement. Conscient de ce fait et dans le cadre du suivi et de l'évaluation de ses programmes établis, les autorités burkinabè ont inscrit lors de ce quatrième recensement l'étude sur la situation sociale et économique des personnes âgées. Analysée ainsi pour la première fois à partir des données d'un recensement de la population, cette étude a eu pour objectif de présenter l'état du vieillissement de la population burkinabé, puis d'identifier les profils sociodémographiques et économiques des aînés ainsi que leurs conditions de vie.

Ainsi, l'analyse du contexte national a révélé que les salariés des secteurs public et privé, qui ne représentent que 6,1% des actifs occupés du pays, bénéficient d'un arsenal de mesures législatives et réglementaires prises depuis 1960 et progressivement renforcées. Se pose ici à l'Etat une question d'équité.

Lors du dénombrement de la population de 2006, 712 573 personnes âgées ont été recensées, soit une proportion de 5,1% de la population résidente. Les femmes âgées qui sont les plus nombreuses représentent 53,2% contre 46,8% pour les hommes. Si l'effectif des personnes âgées a augmenté au cours des trois derniers recensements, leur proportion a quant à elle baissé.

Tout comme la population totale résidente, plus de trois quart des aînés résident en milieu rural. 82,2% contre 17,8% en milieu urbain.

La religion dominante des aînés est celle musulmane avec une proportion de 54,3%. Par ailleurs, les écarts entre les personnes âgées de sexe masculin et féminin ne sont pas très importants. Les différences les plus importantes entre ces deux sexes se situent au niveau des catholiques et les musulmans pour lesquels les femmes âgées sont les plus nombreuses.

Concernant l'état matrimonial des aînés, les données montrent que ceux-ci demeurent en grande majorité mariés (60,2%), contre 34,1% de veufs ou de veuves. La surmortalité masculine a comme effet le veuvage plus important des femmes : celles-ci sont veuves à 58,1% contre 6,9% pour les hommes.

Au regard de leur vulnérabilité, de leur dénuement et des pathologies spécifiques qui les affectent (tension artérielle, cholestérol, glycémie et cancers divers), il conviendrait de leur rendre accessibles les formations sanitaires et le personnel spécialisé, capable de leur dispenser les soins adéquats.

Les personnes âgées sont très majoritairement sans aucun niveau d'instruction (96,4%). La répartition selon le sexe indique que 98,1% des femmes sont sans niveau d'instruction contre 94,5% pour les hommes. Par ailleurs, les aînés résidant en milieu rural sont moins instruits (98,4% contre 87% pour la zone urbaine). Parallèlement, les personnes âgées sont très faiblement alphabétisées (3,8%) et les niveaux d'inégalités suivent les mêmes facteurs d'âge, de sexe et de milieu de résidence.

Au Burkina Faso les hommes et les femmes vieillissent tout en restant occupés. En effet la part des personnes âgées de 60 ans et plus occupées (le taux brut d'activité) représente 58,3 % du total des personnes âgées. Il est de 75,8% pour les hommes âgés et de 42,9% pour les femmes. Par ailleurs, le présent rapport informe que 62,3% des personnes âgées du troisième (60 à 79 ans) et 32,8% de celles du quatrième âge (80 ans et plus) restent occupées. La participation des personnes âgées à l'activité économique varie selon le milieu de résidence. En effet 37,0% des aînés qui résident en milieu urbain sont occupés contre

62,9% en milieu rural. Cette remarque est aussi valable pour les hommes que pour les femmes, car ils sont 53,1% et 23,8% respectivement des hommes et des femmes à être occupés en milieu urbain contre 80,5% et 47,2% en milieu rural. L'on peut alors se poser la question si elles le font par nécessité, ou alors pour des besoins de maintien de la bonne forme

Selon la région de résidence, l'analyse du taux d'activité des personnes âgées présente une disparité très remarquable. Il ressort que les régions du Centre Nord (72,2%) et du Plateau Central (70,4%) sont celles où les personnes âgées sont les plus occupées tandis que les régions du Centre et des Hauts-Bassins sont celles qui enregistrent les faibles niveaux d'occupation des aînés avec des taux d'occupation respectifs de 37,6% et 46,6%.

Au niveau provincial, les provinces qui présentent les plus fort taux d'occupation des personnes âgées sont celles du Bam (82,9%), du Nanmatenga (77,7%), la Gnagna (75,1%), du Sanmatenga (72,7%) et le Bazega (72,4%).

Les personnes âgées occupées sont majoritaires dans le secteur primaire : 92% contre 6,1% et 2% respectivement dans les secteurs tertiaire et secondaire. Cependant le secteur tertiaire tient une place importante en milieu urbain dans la mesure où il occupe 34,1% des personnes âgées occupées. La grande partie des aînés occupés travaille dans l'agriculture, l'élevage et la pêche (91,4%). Les personnes âgées sont ensuite des personnels de service et des vendeurs (4,4%). Ces activités sont les principales qui sont exercées par les personnes âgées quels que soient le sexe et la catégorie d'âge. En considérant le milieu de résidence, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs (95,5%) et personnels de service puis vendeurs (2,1%) sont les plus nombreux à vivre en milieu rural. Cependant, dans le milieu urbain, réside une proportion assez représentative des personnels de service et vendeurs (22,6%), puis des ouvriers et employeurs non qualifiés (2,9%).

L'analyse de la situation dans l'occupation révèle que la population active de personnes âgées est essentiellement composée de travailleurs indépendants (68,3%) puis des aides familiaux (28,0%). La proportion des salariés employés est non négligeable (6,6%) contrairement aux employeurs (1,6%).

Pour l'ensemble de cette situation de l'occupation des personnes âgées, on peut penser qu'elle est en rapport avec une situation de dénuement, de pauvreté extrême. L'occupation principale des personnes âgées, centrée autour du secteur primaire, pourrait y trouver une illustration, dans la mesure où les régions (Plateau Central, mais surtout Centre Nord) connaissent une intense activité agricole de contre-saison (haricot vert et autres légumes autour des lacs Bam, Dém, etc.).

Par ailleurs, la recherche de lien de parenté des personnes âgées avec le chef de ménage montre que 49,8% d'entre elles relèvent de la catégorie « autres parents » et que 16,2% sont en relation de conjoints. Dans ces contextes, la recherche de canaux de solidarité désigne les repères de religion et du statut matrimonial comme étant les plus fiables. Toutefois, demeure posée la question des mesures de soutien et de renforcement de ces cadres. La puissance publique se doit d'y apporter sa contribution.

Les mesures d'accompagnement par l'autorité publique sont d'autant plus indiquées que la précarité du confort du logement, voire de promiscuité, est également le lot des personnes âgées. Ces situations sont aggravées par le fait que 2 050 femmes âgées de décembre 2006 n'ont plus (ou pas) d'enfants en vie, qui auraient pu leur témoigner des actes de reconnaissance filiale.

La proportion des personnes âgées non occupées est importante : 41,7% et seulement 6,1% et 0,8% d'entre elles sont respectivement retraitées et rentiers. Autrement dit 93,1% ne disposent a priori d'aucune source de revenu personnel.

Bien que leur espérance de vie soit de 16,4 ans pour les aînés de 60 ans et de 4,9 ans pour ceux de 85 ans, les personnes âgées sont particulièrement affectées par la mortalité (119 d'entre elles sur 1000 meurent avant l'âge de 65 ans).

La mobilité spatiale s'effectue surtout de commune à commune et concerne surtout les personnes âgées vivant en milieu rural. Cependant, les aînés sont très peu affectés par la migration internationale.

Les conditions de vie jaugées à travers la qualité du logement et les conditions d'hygiène et de salubrité du cadre de vie laissent constater une grande précarité. Les ménages du pays sont dirigés pour 15% d'entre eux par des personnes âgées. Ces personnes âgées chefs de ménage sont pour la plupart des femmes (56,7%) et résident essentiellement en milieu rural (76,7%). Par ailleurs, sur 18 045 personnes âgées vivant seules dans leur ménage, 68,5% sont des veufs et des veuves. Les 85,8% de femmes veuves qui en sont concernées (contre 45,8% de veufs chez les hommes), comptent parmi elles 1/5, soit 2050 personnes, qui n'ont plus d'enfant en vie et ne peuvent plus donc plus bénéficier d'un soutien filial.

Les personnes âgées sont affectées à 7,1% par un handicap physique ou mental ; la malvoyance (38,7%) et l'indisponibilité des membres inférieurs (17,2%) sont les handicaps les plus courants.



## RECOMMANDATIONS

---

Les perspectives d'action en faveur des personnes âgées pourraient comporter au moins trois niveaux d'intervention :

- celui des actions directes en leur faveur : ici, les mesures de protection et de promotion des groupes sociaux spécifiques, dont font partie les personnes âgées, déjà prévues à l'axe 3 des axes stratégiques de la *Politique nationale d'action sociale*, ainsi que leur coordination avec les initiatives des autres acteurs de développement du pays, doivent être mises en œuvre avec la plus grande diligence.

Dans cette perspective, la position d'employés indépendants qui est celle de la majorité des personnes âgées occupées laisse entrevoir des perspectives d'encouragement qui pourraient être incitatifs.

De plus, la délicate mais urgente question de la définition de l'âge de la retraite, cernée avec lucidité en tenant compte du contexte social et économique du pays, sans naturellement ignorer les référents régionaux et internationaux, doit être résolue de manière consensuelle et dans les meilleurs délais. un tel acquis dotera le pays d'un référentiel national et permettra de mieux cibler les actions ci-dessus envisagées :

- celui des programmes d'action déjà inscrits dans l'agenda des institutions en charge des personnes âgées, comme la Direction Générale de la Solidarité Nationale et sa Direction de la Protection et de la Promotion des Personnes Agées, du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale : les indications d'études et autres évaluations envisagées dans ces structures confortent le besoin d'une plus grande et plus fine connaissance des problèmes des personnes âgées et conditionne l'efficacité des interventions, par la prise en compte des multiples facteurs sociaux, économiques, comportementaux et environnementaux qui les façonnent. Tous ces facteurs combinés agissent sur les conditions de vie des personnes âgées. Aussi est-il nécessaire, pour bien cerner cette sous-population ainsi que sa problématique, de réaliser une étude spécifique. Cette étude spécifique aura pour objectif d'identifier les problèmes inhérents à cette couche de la population, afin d'élaborer des programmes d'actions nationaux destinés à leur meilleure prise en charge et à leur assurer un meilleur épanouissement dans notre pays.
- enfin, l'actuel recensement général de la population et de l'habitation a accusé des limites dans la saisie des données relatives aux personnes âgées. C'est par exemple le cas de l'identification des concessions dont relève une personne âgée, de manière que les liens de solidarité familiale ne puissent pas être interpellés dans les analyses. Pour le prochain recensement, il sera indiqué que les concertations avec les utilisateurs potentiels des résultats établissent un tableau actualisé de variables utiles et pertinentes à préciser dans le cahier de ce futur recensement de la population du pays.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- Bentahar M., 1990** - *La vieillesse dans les sociétés traditionnelles : le cas du Maroc* Louvain-la-neuve 5<sup>E</sup>) :Ciaco p.627-646
- Bilgo S., 2006** -*Transformation des villes et conditions de vie des personnes âgées : Cas des retraités de la ville de Ouagadougou.* Université de Ouagadougou, Mémoire de Maîtrise, département de sociologie.
- Blouin M. et Bergeron C., 1997** - *Dictionnaire de la réadaptation, tome 2 : termes d'intervention et d'aides techniques*, p. 28. – Québec, les Publications du Québec.
- Brown C. K., 1983,-** *Résultat d'une enquête sur les personnes âgées dans la région d'Accra*, Ghana
- Carrière Y., Legare J., 1993** -*Viellissement démographique et institutionnalisation des personnes âgées : des projections nuancées pour le Canada-Montréal (CA) : UM 30P*
- Jaeger, C. de, 1999**, - *La gérontologie*, QSJ N°46126, PUF 127p.
- FNUAP/UNFPA, 1998**, - *Etat de la population mondiale 1998 : les générations nouvelles* 76 p.
- FNUAP/UNFPA, 2002**, - *Population ageing and development : operational challenge in developing countries, n°5/2002 : population and development strategies*, 87 p.
- FNUAP/UNFPA (avec OMS), 2002**, - *Women, ageing and health : a framework for action, Focus on gender*, 55 p.
- Grinblat J.A., 1990** - *le vieillissement des populations mondiales : tendances démographiques récentes et future* -Louvain-la-neuve (BE) : Ciaco-P53-76 IN : Loriaux Michel.Dir, Rémy Dominique.Dir ; Vilquin Eric.Dir-Population âgées et révolution grise : les hommes et les sociétés face à leur vieillissements
- Gracia M., 1984**, - *Résultat d'une enquête au Cameroun : les personnes âgées des villages de Dibombari*, In *Gérontologie Africaine = African Gerontology*, n°4-Paris.
- GRAF (Groupe de recherche et d'action sur le Foncier), 2007**, - *Rapport de synthèse de l'atelier d'échange « Genre et décentralisation » des membres du « Réseau Décentralisation »*, Ouagadougou, 23 et 24 novembre 2007, 56 pages, Bureau d'étude ARC.
- Guillemard, 1986**, - *Le déclin du social*, PUF, Paris
- INSD, 2000**. - *Analyse des résultats du recensement de la population et de l'Habitation de 1996, Volume I*, Ouagadougou.
- Jeannel D., Brucker G., Gentilini M.,1990** - *Problèmes méthodologiques du vieillissement en Afrique : le cas du Mali* -Louvain-la-neuve (BE) :Ciaco,-p283-288
- Kabwasa N., 1990**, - *Planète des vieux, Vision de la place et des rôles des personnes âgées dans la tradition africaine au vu de la réalité contemporaine ;* p 619-626 ; Louvain-la-neuve (BE) : Ciaco.
- Kinda F., 2006**, - *Contrat entre les générations et sécurité sociale locale des personnes âgées en milieu rural burkinabè*, Cahiers du CERLESH n°25, Ouagadougou, PUO, p 85-104.
- Menya M.J., 1985**, - *Protection médico-sociale des personnes âgées au Kenya* In *Gérontologie Africaine = African Gerontology*, n°4-Paris.
- Ministère de l'action sociale et de la famille du Burkina Faso, 1996**, - *Rapport de l'étude sur le profil des personnes du 3<sup>ème</sup> âge au Burkina.*
- Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, 2007**, - *Etude prospective sur la solidarité nationale au sein des communautés burkinabè*, janvier 2007. Direction générale de

la solidarité nationale, Fonds national de solidarité, Institut national des sciences des sociétés du Centre national de la recherche scientifique et technologique, 71 pages et annexes.

**Ministère des affaires sociales et de la santé de la Finlande, 1999**, - *La politique en faveur du troisième âge*, Helsinki.

**Ministère de la santé, Février 2008**, - *Programme national de santé des personnes âgées 2008-2012*, Burkina Faso.

**Ministère de l'économie et des finances, 2008**, - *Etude pour la formulation de la politique nationale Genre du Burkina Faso*. Tome II, document provisoire, rapport provisoire, 54 pages, Impact Plus. Mars 2008.

**Ministère de l'économie et du développement, 2005**, - *Etude nationale prospective Burkina 2025- Rapport général*. Conseil national de prospective et de planification stratégique, Avril 2005, 140 pages.

**Menya M.J., 1985**, - *Protection médico-sociale des personnes âgées au Kenya* In : *Gérontologie Africaine* n°4-Paris (FR) : Centre International de gérontologie sociale

**Paillat P., 1990**, - *Vocabulaire du vieillissement : des concepts aux mesures* ; p 203-207 ; Louvain-la-neuve (BE), Ciaco.

**Pochet P., 1996**, - *Vieillesse et vieillissement*, QSJ N°42719, PUF, 127p.

**Pochet P., 1997**, - *Les personnes âgées*, Paris, la découverte 128p.

**Sawadogo R.C., 1974**, - *Fonction sociale de la famille et problèmes actuels*. Ouagadougou, CVRS, novembre 1974, 19 pages multic. (Séminaire international sur le Droit et les Problèmes démographiques, Fonds des Nations-Unies pour les activités en matière de population et Comité Consultatif International sur la population et le Droit. Lomé, 10-14 mars 1975).

**Sawadogo R.C., 1992**, - *La famille africaine d'hier et de demain : quelle compréhension pour quelles interrogations ?* Ouagadougou, Février 1992. Publié par l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA), dans « *Structure et dynamique de la formation des Familles en Afrique* », Dakar, 10 décembre 1992, pages 61-96. Document de base pour la table ronde organisée par l'UEPA pendant la Troisième Conférence de la Population Africaine, UEPA-CEA, Dakar, Sénégal, 7-12 décembre 1992.

**Sawadogo R.C., 1993**, - *La famille africaine : ses structures, fonctions et rôles dans le contexte des changements économiques et sociaux en cours* : 29 pages, Ouagadougou, Novembre 1993. Communication à la Réunion du Groupe des Experts sur l'impact des changements économiques et sociaux sur la famille africaine, Addis-Abeba, 13-17 décembre 1993 : réunion préparatoire à la proclamation de l'année 1994 comme Année internationale de la Famille.

**Tall El Hadj Sekou, 1997**, - *Tradition orale et identité culturelle* (Colloque international sur tradition et modernité pour une voie de développement africain durable, Ouagadougou, novembre 1997).

**Traoré G. 1984** –L'image de la personne âgée au Mali In : *Gérontologie Africaine / African Gerontology*, n°3-Paris : Centre International de gérontologie sociale

**Traoré A., 2005**, - *Etude sur la situation socioéconomique des personnes âgées : le cas des adhérents de la cellule d'aide et d'appui aux personnes âgées (CAAPA) de la Sirap rue 10-Dakar* –Mémoire de Maîtrise, Département de sociologie, IFPDSP, Dakar.

**Willems M., 2002**, - *Le processus de vieillissement au Burkina Faso : Définition, état de la situation et perspectives d'évolution*- UERD Ouagadougou (BF).

**Willems M., 2002** - *Quel processus de vieillissement pour les pays du sahel ? l'exemple du Burkina Faso*. IN : Jeunesse, vieillesse, démographies et société/Gendreau Francis, Tabutin Dominique, Poupard Amud - Louvain-la-neuve (BE) : Academia-Brylant ; l'harmattan



**Yaméogo N. V, 2005** - *La demande de soins du sujet âgé au Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo, Burkina Faso.*



## ANNEXES

---

### **Annexe A.1 : Liste des dispositions administratives et législatives en faveur des personnes âgées**

- Loi n° 37/61/AN du 24 juillet 1961, instituant le régime général de retraite des fonctionnaires et ses modificatifs ;
- Loi n°8/65/AN du 26 mai 1965, portant application aux militaires des forces armées nationales des dispositions de la loi n°37/61/AN du 24 juillet 1961 et ses modificatifs ;
- Kiti n° 86/178/CNR/PRES/MB/MTSSF/PRECO du 7 mai 1986 créant la caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) établissement public à caractère industriel et commercial ;
- Loi n° 49/93/ADP du 15/12/1993, portant fixation de la limite d'âge des personnels militaires des forces armées ;
- Loi n° 47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant promulgation de la loi n°47/94ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires militaires et magistrats (elle régit le droit à la pension) ;
- Décret n°94-506/PRES portant promulgation de la loi n° 47/94/ADP du 29 novembre 1994 ;
- Loi n° 033/98/AN du 18 mai 1998 portant institution d'une coordination entre le régime général de la retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats et le régime de pension des travailleurs régis par le code de la sécurité sociale ;
- Décret n°98/258/PRES promulguant la loi n°033/98/AN du 18 mai 1998, portant institution d'une coordination entre régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats et le régime de pension des travailleurs par le code de la sécurité sociale ;
- Décret n°99-139-PRES/PM/METSS/MEF/MFPDI portant modalités d'application de la loi n° 033/98/AN d'application de la loi n°033/98/AN du 18 mai 1998 portant institution d'une coordination entre le régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats et le régime de pension des travailleurs régis par le code de sécurité social ;
- Loi n°006-2001-AN du 17 mai 2001 portant extension du champ d'application de la loi N°47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats ;
- Décret n°2001-336/PRES promulguant la loi n°006-2001/AN du 17 mai 2001 portant extension du champ d'application de la loi n°47/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires militaires et magistrats.

## Annexe A.2 : Présentation et méthode de calcul des indicateurs

### ➤ Rapport de masculinité (Rm) des personnes âgées

C'est le rapport de la population masculine à la population féminine des 60 ans et plus, il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes au sein de la population âgées de 60 ans et plus. Une valeur inférieure à 100 du Rm des personnes âgées de 60 ans et plus traduit un déficit numérique de la population masculine et une valeur supérieure un excédent des hommes.

$$Rm_{60 \text{ et } +} = \frac{\text{Effectif homme de 60 ans et +}}{\text{Effectif femme de 60 ans et +}} \times 100$$

Le rapport de masculinité sera calculé pour chaque groupe d'âge quinquennal.

### ➤ Rapport de dépendance d'âge

Il se calcule en rapportant la population des personnes de 60 ans et plus à la population totale des 15-59 ans c'est-à-dire la population potentiellement active.

### ➤ L'espérance de vie

C'est le nombre d'année que vivra en moyenne des individus d'un âge donné s'ils devaient être soumis à la mortalité considérée jusqu'à leur extinction totale.

$$e_{60} = \frac{\text{Nombre total d'années vécues par les survivants depuis leur 60<sup>ième</sup> anniversaire jusqu'à leur décès}}{\text{Survivants de 60 ans et +}}$$

### ➤ Proportion des personnes âgées dans la population totale

C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus dans la population totale.

$$P_{60 \text{ et } +} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et +}}{\text{Effectif population totale}} \times 100$$

### ➤ Proportion des personnes âgées souffrant au moins d'un handicap dans la population des personnes âgées

C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus souffrant au moins d'un handicap dans la population des personnes âgées

$$P_{60 \text{ et } + \text{ 1 Handicapé}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et + souffrant au moins d'un handicap}}{\text{Effectif personnes âgées de 60 ans et +}} \times 100$$

➤ **Proportion des personnes âgées handicapées selon le type d'handicap**

C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus selon le type d'handicap dans la population des personnes âgées handicapées.

$$P_{60 \text{ et + type d'Handicapé}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et + selon le type d'handicap}}{\text{Effectif personnes âgées handicapées}} \times 100$$

➤ **Proportion des personnes âgées chefs de ménage dans la population des personnes âgées**

C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus chef de ménage dans la population des personnes âgées

$$P_{60 \text{ et + chef ménage 1}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et + chef de ménage}}{\text{Effectif personnes âgées}} \times 100$$

➤ **Proportion des ménages dirigés par une personne âgée**

C'est le poids des ménages ayant une personne âgée à leur tête dans la population des ménages

$$P_{60 \text{ et + chef ménage 2}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et + chef de ménage}}{\text{Nombre total de ménages.}} \times 100$$

➤ **Proportion des personnes âgées vivant seules dans la population des personnes âgées**

C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules dans la population des personnes âgées.

$$P_{60 \text{ et + vivant seules 1}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et + vivant seules}}{\text{Effectif personnes âgées}} \times 100$$

➤ **Proportion des personnes âgées occupées dans la population des personnes âgées (Taux d'occupation des PA)**

C'est le poids des personnes âgées de 60 ans et plus occupées dans la population des personnes âgées.

$$P_{60 \text{ et + occupées 1}} = \frac{\text{Effectif des personnes de 60 ans et + occupées}}{\text{Effectif personnes âgées}} \times 100$$

### **Annexe A.3 : Evaluation de la qualité des données sur l'âge**

L'évaluation de la déclaration de l'âge pendant le recensement se fait d'une manière générale par le calcul de certains indices tels que l'indice de Whipple, l'indice de Myers et l'Indice Combiné des Nations Unies (ICNU). Sur une population résidente de 14 017 262, 74 487 soit 0,5% n'ont pas déclaré leur âge. Cette proportion de non déclaré est négligeable.

L'indice de Whipple donne le niveau d'attraction ou de répulsion pour les âges se terminant par 0 ou 5 et sa valeur est comprise entre 0 et 5. Lorsque sa valeur est proche de 1, il y a une relative bonne déclaration des âges. Les données du RGPH de 2006 du Burkina Faso, indiquent qu'il y a une légère attraction pour les âges ronds et semi-ronds car la valeur de l'indice de Whipple est 1,45.

Contrairement à l'indice de Whipple qui ne mesure que l'attraction ou l'aversion des âges terminés par 0 et 5, l'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges terminés par chacun des chiffres de 0 à 9. En l'absence d'attraction et de répulsion, l'indice est presque nul. En cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, l'indice atteint une valeur maximale de 180. Les chiffres dont le pourcentage est supérieur à 10 %, donc qui ont un écart par rapport à ce chiffre qui est positif sont attractifs. Par contre les chiffres qui présentent un écart négatif sont répulsifs. L'application de la méthode de Myers aux données du RGPH donne une valeur de 15,9 % pour l'ensemble de la population, confirmant ainsi la préférence pour certains âges.

L'indice combiné des Nations-Unies (ICNU) ou indice de régularité sexe-âge est un indice plus élaboré et globalisant. Cet indice donne des indications sur la régularité de la répartition de la population selon les groupes d'âges. Il se calcule à partir de la répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux. Dans son principe, il s'étend sur toutes les classes d'âge quinquennales ou décennales de la population. Lorsque sa valeur est comprise entre 0 et 20, les données sont de très bonne qualité. Entre 20 et 40 les données sont assez bonnes. Au-delà de 40 les données sont de qualité médiocre et peuvent nécessiter un ajustement de la structure.

La qualité des données sur l'âge des recensements du Burkina Faso, si l'on en croît à l'indice combiné des nations unies sont allées en s'améliorant. En effet, cet indice a eu les valeurs 57,9 ; 40,0 et 34,9 respectivement pour les recensements de 1975, 1985 et 1996. Avec une valeur de l'ICNU de 26,6 pour les données du RGPH de 2006, on peut dire que les données sur l'âge sont assez bonnes, utilisables et se sont même améliorées par rapport à celles de recensements antérieurs. On peut déduire que les populations du Burkina Faso ont mieux déclaré leur âge en 2006 qu'au cours des recensements antérieurs, ou que l'information sur l'âge a été mieux collecté.

Les différentes évaluations faites ci-dessus laissent penser que la qualité des données est globalement acceptable. Du reste, les regroupements par tranche d'âges quinquennaux annihilent les distorsions dues à la mauvaise déclaration de l'âge.

### **Annexe A.4 : Etat des principales variables d'analyse sur les personnes âgées**

Si l'évaluation des données sur l'âge est indispensable, celle d'autres principales variables d'analyse de la situation socioéconomique des personnes âgées est nécessaire. En effet lorsqu'une variable admet une forte proportion de non déclaré, son utilisation à des fins d'analyse peut conduire à des conclusions erronées du point de vue de la réalité. Les principales variables en question portent sur les personnes âgées et sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau A.5: Etat des principales variables d'analyse**

Variables	Population concernée	Effectif des ND	Proportion de ND (%)
<b>Sexe</b>	712 573	0	0,0
<b>Niveau d'instruction</b>	712 573	3 576	0,5
<b>Etat matrimonial</b>	712 573	17 612	2,5
<b>Statut d'occupation</b>	712 573	0	0,0
<b>Occupation principale</b>	415 404	0	0,0
<b>Branche d'activité</b>	415 404	2 694	0,6
<b>Situation dans l'occupation principale</b>	415 404	0	0,0
<b>Lien de parenté avec le CM</b>	712 573	2 538	0,4
<b>Statut d'alphabétisation</b>	712 573	0	0,0

On retient que les principales variables d'analyse ont été renseignées presque par toutes les personnes âgées concernées. Ces variables sont donc utilisables pour des analyses.

**Tableau A.6 : Poids (en %) des personnes âgées par région et sexe**

Région	Poids des personnes âgées		
	Masculin	Féminin	Total
Boucle du Mouhoun	5,0	5,4	5,2
Cascades	4,2	3,9	4,1
Centre	3,4	3,9	3,6
Centre-Est	5,4	6,2	5,8
Centre-Nord	5,3	5,3	5,3
Centre-Ouest	5,7	6,6	6,2
Centre-Sud	6,4	7,1	6,8
Est	4,1	4,0	4,0
Hauts-Bassins	4,2	3,9	4,1
Nord	6,2	6,6	6,4
Plateau Central	6,1	6,3	6,2
Sahel	5,2	4,6	4,9
Sud-Ouest	5,4	6,0	5,7
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>5,3</b>	<b>5,1</b>

**Tableau A.7 : Répartition des personnes âgées par région de résidence et milieu de résidence**

Région	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Boucle du Mouhoun	6 202	68 198	74 400	0,9	9,6	10,4
Cascades	3 709	17 786	21 495	0,5	2,5	3,0
Centre	46 200	16 045	62 245	6,5	2,3	8,7
Centre Est	11 350	54 256	65 606	1,6	7,6	9,2
Centre Nord	5 088	58 538	63 626	0,7	8,2	8,9
Centre Ouest	7 734	65 490	73 224	1,1	9,2	10,3
Centre Sud	4 221	38 923	43 144	0,6	5,5	6,1
Est	3 345	45 346	48 691	0,5	6,4	6,8
Hauts Bassins	20 499	38 758	59 257	2,9	5,4	8,3
Nord	8 254	67 367	75 621	1,2	9,5	10,6
Plateau Central	3 502	39 462	42 964	0,5	5,5	6,0
Sahel	3 226	43 801	47 027	0,5	6,1	6,6
Sud Ouest	3 207	32 066	35 273	0,5	4,5	5,0
<b>Total</b>	<b>126 537</b>	<b>586 036</b>	<b>712 573</b>	<b>17,8</b>	<b>82,2</b>	<b>100</b>

**Tableau A.8 Répartition des personnes âgées par région de résidence selon le sexe et le milieu de résidence**

Région/ Sexe	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
<b>Boucle du Mouhoun</b>									
Masculin	2 334	28 616	30 950	300	4 127	4 427	2 634	32 743	35 377
Féminin	3 065	30 693	33 758	503	4 762	5 265	3 568	35 455	39 023
<b>Total</b>	<b>5 399</b>	<b>59 309</b>	<b>64 708</b>	<b>803</b>	<b>8 889</b>	<b>9 692</b>	<b>6 202</b>	<b>68 198</b>	<b>74 400</b>
<b>Cascades</b>									
Masculin	1 699	8 252	9 951	150	871	1 021	1 849	9 123	10 972
Féminin	1 655	7 663	9 318	205	1 000	1 205	1 860	8 663	10 523
<b>Total</b>	<b>3 354</b>	<b>15 915</b>	<b>19 269</b>	<b>355</b>	<b>1 871</b>	<b>2 226</b>	<b>3 709</b>	<b>17 786</b>	<b>21 495</b>
<b>Centre</b>									
Masculin	20 426	6 084	26 510	1 667	944	2 611	22 093	7 028	29 121
Féminin	20 428	7 567	27 995	3 679	1 450	5 129	24 107	9 017	33 124
<b>Total</b>	<b>40 854</b>	<b>13 651</b>	<b>54 505</b>	<b>5 346</b>	<b>2 394</b>	<b>7 740</b>	<b>46 200</b>	<b>16 045</b>	<b>62 245</b>
<b>Centre Est</b>									
Masculin	3 677	20 754	24 431	578	3 523	4 101	4 255	24 277	28 532
Féminin	5 817	25 132	30 949	1 278	4 847	6 125	7 095	29 979	37 074
<b>Total</b>	<b>9 494</b>	<b>45 886</b>	<b>55 380</b>	<b>1 856</b>	<b>8 370</b>	<b>10 226</b>	<b>11 350</b>	<b>54 256</b>	<b>65 606</b>
<b>Centre Nord</b>									
Masculin	1 849	23 834	25 683	246	3 890	4 136	2 095	27 724	29 819
Féminin	2 485	26 093	28 578	508	4 721	5 229	2 993	30 814	33 807
<b>Total</b>	<b>4 334</b>	<b>49 927</b>	<b>54 261</b>	<b>754</b>	<b>8 611</b>	<b>9 365</b>	<b>5 088</b>	<b>58 538</b>	<b>63 626</b>
<b>Centre Ouest</b>									
Masculin	2 765	24 112	26 877	321	3 797	4 118	3 086	27 909	30 995
Féminin	3 953	31 521	35 474	695	6 060	6 755	4 648	37 581	42 229
<b>Total</b>	<b>6 718</b>	<b>55 633</b>	<b>62 351</b>	<b>1 016</b>	<b>9 857</b>	<b>10 873</b>	<b>7 734</b>	<b>65 490</b>	<b>73 224</b>
<b>Centre Sud</b>									
Masculin	1 515	15 462	16 977	213	2 155	2 368	1 728	17 617	19 345
Féminin	2 080	17 792	19 872	413	3 514	3 927	2 493	21 306	23 799
<b>Total</b>	<b>3 595</b>	<b>33 254</b>	<b>36 849</b>	<b>626</b>	<b>5 669</b>	<b>6 295</b>	<b>4 221</b>	<b>38 923</b>	<b>43 144</b>
<b>Est</b>									



Région/ Sexe	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Masculin	1 326	19 998	21 324	128	2 894	3 022	1 454	22 892	24 346
Féminin	1 641	18 752	20 393	250	3 702	3 952	1 891	22 454	24 345
<b>Total</b>	<b>2 967</b>	<b>38 750</b>	<b>41 717</b>	<b>378</b>	<b>6 596</b>	<b>6 974</b>	<b>3 345</b>	<b>45 346</b>	<b>48 691</b>
<b>hauts bassins</b>									
Masculin	9 214	17 900	27 114	840	2 211	3 051	10 054	20 111	30 165
Féminin	9 147	16 402	25 549	1 298	2 245	3 543	10 445	18 647	29 092
<b>Total</b>	<b>18 361</b>	<b>34 302</b>	<b>52 663</b>	<b>2 138</b>	<b>4 456</b>	<b>6 594</b>	<b>20 499</b>	<b>38 758</b>	<b>59 257</b>
<b>Nord</b>									
Masculin	2 980	25 584	28 564	453	4 987	5 440	3 433	30 571	34 004
Féminin	4 107	31 179	35 286	714	5 617	6 331	4 821	36 796	41 617
<b>Total</b>	<b>7 087</b>	<b>56 763</b>	<b>63 850</b>	<b>1 167</b>	<b>10 604</b>	<b>11 771</b>	<b>8 254</b>	<b>67 367</b>	<b>75 621</b>
<b>Plateau Central</b>									
Masculin	1 217	15 825	17 042	172	2 519	2 691	1 389	18 344	19 733
Féminin	1 795	17 527	19 322	318	3 591	3 909	2 113	21 118	23 231
<b>Total</b>	<b>3 012</b>	<b>33 352</b>	<b>36 364</b>	<b>490</b>	<b>6 110</b>	<b>6 600</b>	<b>3 502</b>	<b>39 462</b>	<b>42 964</b>
<b>Sahel</b>									
Masculin	1 445	20 945	22 390	126	2 283	2 409	1 571	23 228	24 799
Féminin	1 434	18 091	19 525	221	2 482	2 703	1 655	20 573	22 228
<b>Total</b>	<b>2 879</b>	<b>39 036</b>	<b>41 915</b>	<b>347</b>	<b>4 765</b>	<b>5 112</b>	<b>3 226</b>	<b>43 801</b>	<b>47 027</b>
<b>Sud Ouest</b>									
Masculin	1 277	13 541	14 818	79	1 169	1 248	1 356	14 710	16 066
Féminin	1 669	15 647	17 316	182	1 709	1 891	1 851	17 356	19 207
<b>Total</b>	<b>2 946</b>	<b>29 188</b>	<b>32 134</b>	<b>261</b>	<b>2 878</b>	<b>3 139</b>	<b>3 207</b>	<b>32 066</b>	<b>35 273</b>
<b>Burkina</b>	<b>111 000</b>	<b>504 966</b>	<b>615 966</b>	<b>15 537</b>	<b>81 070</b>	<b>96 607</b>	<b>126 537</b>	<b>586 036</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.8 : Poids (en %) des personnes âgées par province de résidence et sexe**

Province	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Kossi	5,0	5,1	5,1
Mouhoun	4,7	5,0	4,8
Sourou	5,9	6,7	6,3
Balé	4,5	5,1	4,8
Banwa	4,6	4,3	4,4
Nayala	5,6	6,9	6,2
Comoé	4,0	3,7	3,8
Leraba	5,0	4,7	4,8
Kadiogo	3,4	3,9	3,6
Boulgou	5,5	6,5	6,0
Kouritenga	5,9	6,8	6,3
Koulpelogo	4,7	4,7	4,7
Bam	5,4	6,2	5,8
Namentenga	4,8	4,4	4,6
Sanmatenga	5,5	5,5	5,5
Boulkiemdé	6,5	7,9	7,3
Sanguié	5,7	7,6	6,7
Sissili	4,6	4,4	4,5
Ziro	4,8	3,8	4,3
Bazèga	7,0	7,7	7,4
Nahouri	5,6	6,7	6,2
Zoundwéogo	6,3	6,7	6,5
Gnagna	4,2	4,0	4,1

Province	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Gourma	4,6	4,4	4,5
Tapoa	3,7	3,8	3,7
Komandjoari	4,3	3,3	3,8
Kompienga	3,4	3,5	3,5
Houet	4,1	3,9	4,0
Kenedougou	4,2	3,9	4,1
Tuy	4,4	4,0	4,2
Passoré	6,8	6,9	6,8
Yatenga	6,0	6,7	6,4
Loroum	5,5	5,8	5,6
Zonoma	6,1	6,8	6,5
Ganzourgou	5,8	5,8	5,8
Oubritenga	6,0	6,4	6,2
Kourwéogo	6,9	7,1	7,0
Oudalan	5,5	4,6	5,0
Séno	5,8	5,3	5,6
Soum	4,8	4,3	4,5
Yagha	4,7	4,1	4,4
Bougouriba	5,2	5,8	5,5
Poni	5,8	6,5	6,2
Ioba	5,1	5,8	5,5
Noumbiel	4,9	5,0	5,0
<b>Total</b>	<b>4,9</b>	<b>5,3</b>	<b>5,1</b>

**Tableau A.9 : Répartition des personnes âgées par province et milieu de résidence**

Province	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Kossi	1 365	12 648	14 013	0,2	1,8	2,0
Mouhoun	1 509	12 718	14 227	0,2	1,8	2,0
Sourou	1 252	12 555	13 807	0,2	1,8	1,9
Balé	672	9 607	10 279	0,1	1,3	1,4
Banwa	616	11 272	11 888	0,1	1,6	1,7
Nayala	788	9 398	10 186	0,1	1,3	1,4
Comoé	3 519	12 009	15 528	0,5	1,7	2,2
Leraba	190	5 777	5 967	0,0	0,8	0,8
Kadiogo	46 200	16 045	62 245	6,5	2,3	8,7
Boulgou	6 451	26 192	32 643	0,9	3,7	4,6
Kouritenga	4 370	16 458	20 828	0,6	2,3	2,9
Koulpelogo	529	11 606	12 135	0,1	1,6	1,7
Bam	1 268	14 658	15 926	0,2	2,1	2,2
Namentenga	1 038	13 929	14 967	0,1	2,0	2,1
Sanmatenga	2 782	29 951	32 733	0,4	4,2	4,6
Boulkiemdé	4 068	32 486	36 554	0,6	4,6	5,1
Sanguié	2 042	17 777	19 819	0,3	2,5	2,8
Sissili	1 174	8 140	9 314	0,2	1,1	1,3
Ziro	450	7 087	7 537	0,1	1,0	1,1
Bazèga	1 457	16 085	17 542	0,2	2,3	2,5
Nahouri	1 326	8 320	9 646	0,2	1,2	1,4
Zoundwéogo	1 438	14 518	15 956	0,2	2,0	2,2
Gnagna	606	15 988	16 594	0,1	2,2	2,3
Gourma	1 821	11 971	13 792	0,3	1,7	1,9
Tapoa	343	12 340	12 683	0,0	1,7	1,8
Komandjoari	188	2 805	2 993	0,0	0,4	0,4
Kompienga	387	2 242	2 629	0,1	0,3	0,4
Houet	17 886	20 283	38 169	2,5	2,8	5,4
Kenedougou	1 165	10 410	11 575	0,2	1,5	1,6
Tuy	1 448	8 065	9 513	0,2	1,1	1,3
Passoré	1 453	20 478	21 931	0,2	2,9	3,1
Yatenga	3 945	31 017	34 962	0,6	4,4	4,9
Loroum	1 170	6 857	8 027	0,2	1,0	1,1
Zoncoma	1 686	9 015	10 701	0,2	1,3	1,5
Ganzourgou	1 337	17 212	18 549	0,2	2,4	2,6
Oubritenga	1 125	13 612	14 737	0,2	1,9	2,1
Kourwéogo	1 040	8 638	9 678	0,1	1,2	1,4
Oudalan	349	9 445	9 794	0,0	1,3	1,4
Séno	1 254	13 447	14 701	0,2	1,9	2,1
Soum	1 331	14 199	15 530	0,2	2,0	2,2
Yagha	292	6 710	7 002	0,0	0,9	1,0
Bougouriba	872	4 709	5 581	0,1	0,7	0,8
Poni	1 032	14 759	15 791	0,1	2,1	2,2
Ioba	895	9 548	10 443	0,1	1,3	1,5
Noumbiel	408	3 050	3 458	0,1	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>126 537</b>	<b>586 036</b>	<b>712 573</b>	<b>17,8</b>	<b>82,2</b>	<b>100</b>

**Tableau A.10 : Répartition (en %) des personnes âgées par milieu de résidence, sexe et statut migratoire international récent**

Milieu de résidence	Sexe	Migrant	Non migrant	Ensemble
Urbain	Masculin	0,4	99,6	56 997
	Féminin	0,2	99,8	69 540
	<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>99,7</b>	<b>126 537</b>
Rural	Masculin	0,2	99,8	276 277
	Féminin	0,1	99,9	309 759
	<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>99,9</b>	<b>586 036</b>
<b>Total</b>	Masculin	0,2	99,8	333 274
	Féminin	0,1	99,9	379 299
	<b>Total</b>	<b>0,2</b>	<b>99,8</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.11 : Répartition des personnes âgées selon la religion et le sexe**

Religion	Effectifs			Proportions (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Musulman	188 713	198 484	387 197	56,6	52,3	54,3
Animiste	83 113	83 930	167 043	24,9	22,1	23,4
Catholique	51 169	78 125	129 294	15,4	20,6	18,1
Protestant	7 647	14 302	21 949	2,3	3,8	3,1
Autre	1 314	2 236	3 550	0,4	0,6	0,5
Sans religion	1 318	2 222	3 540	0,4	0,6	0,5
<b>Total</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau A.12 : Répartition des personnes âgées selon le lien de parenté et la religion**

Lien de parenté avec le CM	Religion						
	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	Total
Chef de ménage	86 254	196 966	59 760	9 246	1 357	1 519	355 102
Epoux/Epouse	30 113	61 073	19 793	3 435	564	451	115 429
Fils/Fille	399	1 249	355	73	18	15	2 109
Frère/Sœur	2 768	5 222	1 667	314	90	79	10 140
Père/mère	13	58	18	4	0	0	93
Petit fils/Petite fille	0	2	3	0	0	0	5
Neveu/Nièce	202	503	181	31	7	10	934
Oncle/Tante	2 033	4 085	1 576	262	71	65	8 092
Autre parent	43 368	113 670	44 115	8 217	1 350	1 313	212 033
Sans lien	1 425	2 998	1 286	267	51	71	6 098
ND	468	1 371	540	100	42	17	2 538
<b>Total</b>	<b>167 043</b>	<b>387 197</b>	<b>129 294</b>	<b>21 949</b>	<b>3 550</b>	<b>3 540</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.13 : Répartition des personnes âgées selon le lien de parenté et le statut matrimonial**

Lien de parenté avec le CM	Statut matrimonial						Total
	Célibataire	Marié	Veufs/ Veuves	Divorcé/ Séparé	Union libre	ND	
Chef de ménage	3 909	290 883	51 461	3 391	1 410	4 048	355 102
Epoux/ Epouse	155	113 201	2	1	6	2 064	115 429
Fils/Fille	413	660	568	59	2	407	2 109
Frère/Sœur	2 188	879	5 572	1 024	26	451	10 140
Père/mère	0	17	71	2	0	3	93
Petit fils/Petite fille	0	4	1	0	0	0	5
Neveu/Nièce	260	82	461	40	3	88	934
Oncle/Tante	712	606	5 914	503	15	342	8 092
Autre parent	4 871	21 178	173 290	2 639	299	9 756	212 033
Sans lien	498	549	4 629	167	25	230	6 098
ND	153	770	1 350	35	7	223	2 538
<b>Total</b>	<b>13 159</b>	<b>428 829</b>	<b>243 319</b>	<b>7 861</b>	<b>1 793</b>	<b>17 612</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.14 : Répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence**

Niveau instruction	Effectifs			Proportions (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Sans niveau	110 128	576 860	686 988	87,0	98,4	96,4
Primaire	8309	5318	13627	6,6	0,9	1,9
Secondaire 1er cycle	3905	814	4719	3,1	0,1	0,7
Secondaire 2nd cycle	1557	181	1738	1,2	0,0	0,2
Supérieur	1832	93	1925	1,4	0,0	0,3
ND	806	2770	3576	0,6	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>126537</b>	<b>586036</b>	<b>712573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau A.15: Répartition des personnes âgées selon le niveau d'alphabétisation et le sexe**

Statut d'alphabétisation	Effectifs			Proportions (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Analphabète	311 988	373 411	685 399	93,6	98,4	96,2
Alphabétisé	21 286	5 888	27 174	6,4	1,6	3,8
<b>Total</b>	<b>333 274</b>	<b>379 299</b>	<b>712 573</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau A.16 : Répartition (en %) des personnes âgées selon la région de résidence, le sexe, la catégorie d'âge et le statut d'occupation**

Région	Sexe	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
		Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif
Boucle Mouhoun	Masculin	76,8	23,2	30 950	34,8	65,2	4 427	71,5	28,5	35 377
	Féminin	36,2	63,8	33 758	12,2	87,8	5 265	33,0	67,0	39 023
	<b>Total</b>	<b>55,6</b>	<b>44,4</b>	<b>64 708</b>	<b>22,5</b>	<b>77,5</b>	<b>9 692</b>	<b>51,3</b>	<b>48,7</b>	<b>74 400</b>
Cascades	Masculin	77,1	22,9	9 951	39,5	60,5	1 021	73,6	26,4	10 972
	Féminin	40,1	59,9	9 318	12,5	87,5	1 205	36,9	63,1	10 523
	<b>Total</b>	<b>59,2</b>	<b>40,8</b>	<b>19 269</b>	<b>24,9</b>	<b>75,1</b>	<b>2 226</b>	<b>55,6</b>	<b>44,4</b>	<b>21 495</b>
Centre	Masculin	52,2	47,8	26 510	33,3	66,7	2 611	50,5	49,5	29 121
	Féminin	28,8	71,2	27 995	12,7	87,3	5 129	26,3	73,7	33 124
	<b>Total</b>	<b>40,2</b>	<b>59,8</b>	<b>54 505</b>	<b>19,7</b>	<b>80,3</b>	<b>7 740</b>	<b>37,6</b>	<b>62,4</b>	<b>62 245</b>
Centre-Est	Masculin	83,7	16,3	24 431	50,9	49,1	4 101	79,0	21,0	28 532
	Féminin	50,8	49,2	30 949	22,6	77,4	6 125	46,1	53,9	37 074
	<b>Total</b>	<b>65,3</b>	<b>34,7</b>	<b>55 380</b>	<b>33,9</b>	<b>66,1</b>	<b>10 226</b>	<b>60,4</b>	<b>39,6</b>	<b>65 606</b>
Centre-Nord	Masculin	89,9	10,1	25 683	61,1	38,9	4 136	85,9	14,1	29 819
	Féminin	64,7	35,3	28 578	35,1	64,9	5 229	60,1	39,9	33 807
	<b>Total</b>	<b>76,6</b>	<b>23,4</b>	<b>54 261</b>	<b>46,6</b>	<b>53,4</b>	<b>9 365</b>	<b>72,2</b>	<b>27,8</b>	<b>63 626</b>
Centre-Ouest	Masculin	85,0	15,0	26 877	50,3	49,7	4 118	80,4	19,6	30 995
	Féminin	58,7	41,3	35 474	26,6	73,4	6 755	53,5	46,5	42 229
	<b>Total</b>	<b>70,0</b>	<b>30,0</b>	<b>62 351</b>	<b>35,6</b>	<b>64,4</b>	<b>10 873</b>	<b>64,9</b>	<b>35,1</b>	<b>73 224</b>
Centre-Sud	Masculin	87,0	13,0	16 977	54,8	45,2	2 368	83,0	17,0	19 345
	Féminin	62,2	37,8	19 872	28,4	71,6	3 927	56,6	43,4	23 799
	<b>Total</b>	<b>73,6</b>	<b>26,4</b>	<b>36 849</b>	<b>38,3</b>	<b>61,7</b>	<b>6 295</b>	<b>68,5</b>	<b>31,5</b>	<b>43 144</b>
Est	Masculin	86,9	13,1	21 324	58,6	41,4	3 022	83,4	16,6	24 346
	Féminin	54,9	45,1	20 393	32,0	68,0	3 952	51,2	48,8	24 345
	<b>Total</b>	<b>71,2</b>	<b>28,8</b>	<b>41 717</b>	<b>43,5</b>	<b>56,5</b>	<b>6 974</b>	<b>67,3</b>	<b>32,7</b>	<b>48 691</b>
Hauts-Bassins	Masculin	68,8	31,2	27 114	36,2	63,8	3 051	65,5	34,5	30 165
	Féminin	29,2	70,8	25 549	11,1	88,9	3 543	27,0	73,0	29 092
	<b>Total</b>	<b>49,6</b>	<b>50,4</b>	<b>52 663</b>	<b>22,7</b>	<b>77,3</b>	<b>6 594</b>	<b>46,6</b>	<b>53,4</b>	<b>59 257</b>
Nord	Masculin	83,2	16,8	28 564	49,1	50,9	5 440	77,8	22,2	34 004
	Féminin	49,0	51,0	35 286	21,6	78,4	6 331	44,9	55,1	41 617
	<b>Total</b>	<b>64,3</b>	<b>35,7</b>	<b>63 850</b>	<b>34,3</b>	<b>65,7</b>	<b>11 771</b>	<b>59,7</b>	<b>40,3</b>	<b>75 621</b>
Plateau Central	Masculin	87,9	12,1	17 042	53,3	46,7	2 691	83,2	16,8	19 733
	Féminin	65,2	34,8	19 322	32,1	67,9	3 909	59,6	40,4	23 231
	<b>Total</b>	<b>75,8</b>	<b>24,2</b>	<b>36 364</b>	<b>40,8</b>	<b>59,2</b>	<b>6 600</b>	<b>70,4</b>	<b>29,6</b>	<b>42 964</b>
Sahel	Masculin	82,9	17,1	22 390	41,9	58,1	2 409	78,9	21,1	24 799
	Féminin	18,6	81,4	19 525	9,0	91,0	2 703	17,4	82,6	22 228
	<b>Total</b>	<b>52,9</b>	<b>47,1</b>	<b>41 915</b>	<b>24,5</b>	<b>75,5</b>	<b>5 112</b>	<b>49,8</b>	<b>50,2</b>	<b>47 027</b>
Sud-Ouest	Masculin	83,5	16,5	14 818	44,4	55,6	1 248	80,5	19,5	16 066
	Féminin	39,4	60,6	17 316	12,8	87,2	1 891	36,8	63,2	19 207
	<b>Total</b>	<b>59,7</b>	<b>40,3</b>	<b>32 134</b>	<b>25,4</b>	<b>74,6</b>	<b>3 139</b>	<b>56,7</b>	<b>43,3</b>	<b>35 273</b>
<b>Total</b>	Masculin	79,7	20,3	292 631	47,6	52,4	40 643	75,8	24,2	333 274
	Féminin	46,5	53,5	323 335	22,0	78,0	55 964	42,9	57,1	379 299
	<b>Total</b>	<b>62,3</b>	<b>37,7</b>	<b>615 966</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>96 607</b>	<b>58,3</b>	<b>41,7</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.17 : Répartition (en %) des personnes âgées selon la province de résidence, la catégorie d'âge et le statut d'occupation**

Province de Résidence	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif	Occupé	Non occupé	Effectif
Balé	59,1	40,9	9 032	22,9	77,1	1 247	54,7	45,3	10 279
Bam	70,6	29,4	13 691	36,6	63,4	2 235	65,9	34,1	15 926
Banwa	58,0	42,0	10 265	24,5	75,5	1 623	53,4	46,6	11 888
Bazèga	77,6	22,4	14 729	44,8	55,2	2 813	72,4	27,6	17 542
Bougouriba	54,2	45,8	5 139	21,5	78,5	442	51,6	48,4	5 581
Boulgou	62,6	37,4	27 788	33,3	66,7	4 855	58,2	41,8	32 643
Boulkiemdé	72,3	27,7	30 765	39,1	60,9	5 789	67,0	33,0	36 554
Comoé	54,9	45,1	13 864	22,9	77,1	1 664	51,5	48,5	15 528
Ganzourgou	75,1	24,9	15 576	40,6	59,4	2 973	69,6	30,4	18 549
Gnagna	79,5	20,5	14 011	50,9	49,1	2 583	75,1	24,9	16 594
Gourma	70,2	29,8	11 940	39,4	60,6	1 852	66,1	33,9	13 792
Houet	44,8	55,2	33 827	21,1	78,9	4 342	42,1	57,9	38 169
Ioba	60,1	39,9	9 527	24,9	75,1	916	57,0	43,0	10 443
Kadiogo	40,2	59,8	54 505	19,7	80,3	7 740	37,6	62,4	62 245
Kenedougou	53,7	46,3	10 306	23,7	76,3	1 269	50,4	49,6	11 575
Komandjoari	73,3	26,7	2 615	41,8	58,2	378	69,3	30,7	2 993
Kompienga	55,8	44,2	2 321	26,6	73,4	308	52,4	47,6	2 629
Kossi	54,9	45,1	12 201	23,1	76,9	1 812	50,8	49,2	14 013
Koulpelogo	59,6	40,4	10 424	25,4	74,6	1 711	54,8	45,2	12 135
Kouritenga	73,2	26,8	17 168	38,7	61,3	3 660	67,2	32,8	20 828
Kourwéogo	81,5	18,5	8 098	47,0	53,0	1 580	75,9	24,1	9 678
Leraba	70,1	29,9	5 405	30,8	69,2	562	66,4	33,6	5 967
Loroum	58,8	41,2	6 844	28,6	71,4	1 183	54,3	45,7	8 027
Mouhoun	52,8	47,2	12 409	22,2	77,8	1 818	48,9	51,1	14 227
Nahouri	64,8	35,2	8 492	30,7	69,3	1 154	60,7	39,3	9 646
Namentenga	81,7	18,3	12 902	52,9	47,1	2 065	77,7	22,3	14 967
Nayala	49,5	50,5	8 705	18,5	81,5	1 481	45,0	55,0	10 186
Noumbiel	57,9	42,1	3 160	26,2	73,8	298	55,2	44,8	3 458
Oubritenga	73,1	26,9	12 690	36,2	63,8	2 047	68,0	32,0	14 737
Oudalan	50,9	49,1	8 884	22,6	77,4	910	48,3	51,7	9 794
Passoré	73,5	26,5	18 533	38,9	61,1	3 398	68,2	31,8	21 931
Poni	61,9	38,1	14 308	26,6	73,4	1 483	58,6	41,4	15 791
Sanguié	68,3	31,7	16 777	29,4	70,6	3 042	62,3	37,7	19 819
Sanmatenga	77,2	22,8	27 668	48,4	51,6	5 065	72,7	27,3	32 733
Séno	48,2	51,8	13 104	18,2	81,8	1 597	45,0	55,0	14 701
Sissili	64,3	35,7	8 145	30,7	69,3	1 169	60,0	40,0	9 314
Soum	56,8	43,2	13 684	28,3	71,7	1 846	53,4	46,6	15 530
Sourou	59,1	40,9	12 096	23,8	76,2	1 711	54,7	45,3	13 807
Tapoa	64,5	35,5	10 830	40,5	59,5	1 853	61,0	39,0	12 683
Tuy	63,8	36,2	8 530	28,5	71,5	983	60,1	39,9	9 513
Yagha	57,1	42,9	6 243	30,7	69,3	759	54,3	45,7	7 002
Yatenga	59,6	40,4	29 397	33,4	66,6	5 565	55,4	44,6	34 962
Ziro	70,8	29,2	6 664	40,4	59,6	873	67,3	32,7	7 537
Zondoma	65,0	35,0	9 076	32,0	68,0	1 625	60,0	40,0	10 701
Zoundwéogo	74,8	25,2	13 628	34,3	65,7	2 328	68,9	31,1	15 956
<b>Total</b>	<b>62,3</b>	<b>37,7</b>	<b>615 966</b>	<b>32,8</b>	<b>67,2</b>	<b>96 607</b>	<b>58,3</b>	<b>41,7</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.18 : Répartition des personnes âgées occupées selon la région de résidence, le milieu de résidence, la catégorie d'âge et le sexe**

Région	Milieu de résidence	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boucle du Mouhoun	Urbain	1 468	674	2 142	77	25	102	1 545	699	2 244
	Rural	22 303	11 560	33 863	1 464	619	2 083	23 767	12 179	35 946
	<b>Total</b>	<b>23 771</b>	<b>12 234</b>	<b>36 005</b>	<b>1 541</b>	<b>644</b>	<b>2 185</b>	<b>25 312</b>	<b>12 878</b>	<b>38 190</b>
Cascades	Urbain	1 033	500	1 533	40	24	64	1 073	524	1 597
	Rural	6 637	3 237	9 874	363	127	490	7 000	3 364	10 364
	<b>Total</b>	<b>7 670</b>	<b>3 737</b>	<b>11 407</b>	<b>403</b>	<b>151</b>	<b>554</b>	<b>8 073</b>	<b>3 888</b>	<b>11 961</b>
Centre	Urbain	8 624	3 608	12 232	363	241	604	8 987	3 849	12 836
	Rural	5 224	4 445	9 669	506	411	917	5 730	4 856	10 586
	<b>Total</b>	<b>13 848</b>	<b>8 053</b>	<b>21 901</b>	<b>869</b>	<b>652</b>	<b>1 521</b>	<b>14 717</b>	<b>8 705</b>	<b>23 422</b>
Centre-Est	Urbain	2 816	2 358	5 174	244	156	400	3 060	2 514	5 574
	Rural	17 637	13 362	30 999	1 845	1 226	3 071	19 482	14 588	34 070
	<b>Total</b>	<b>20 453</b>	<b>15 720</b>	<b>36 173</b>	<b>2 089</b>	<b>1 382</b>	<b>3 471</b>	<b>22 542</b>	<b>17 102</b>	<b>39 644</b>
Centre-Nord	Urbain	1 437	1 045	2 482	125	91	216	1 562	1 136	2 698
	Rural	21 657	17 431	39 088	2 404	1 743	4 147	24 061	19 174	43 235
	<b>Total</b>	<b>23 094</b>	<b>18 476</b>	<b>41 570</b>	<b>2 529</b>	<b>1 834</b>	<b>4 363</b>	<b>25 623</b>	<b>20 310</b>	<b>45 933</b>
Centre-Ouest	Urbain	1 845	1 236	3 081	128	74	202	1 973	1 310	3 283
	Rural	20 997	19 581	40 578	1 945	1 722	3 667	22 942	21 303	44 245
	<b>Total</b>	<b>22 842</b>	<b>20 817</b>	<b>43 659</b>	<b>2 073</b>	<b>1 796</b>	<b>3 869</b>	<b>24 915</b>	<b>22 613</b>	<b>47 528</b>
Centre-Sud	Urbain	1 215	1 124	2 339	109	94	203	1 324	1 218	2 542
	Rural	13 547	11 241	24 788	1 188	1 021	2 209	14 735	12 262	26 997
	<b>Total</b>	<b>14 762</b>	<b>12 365</b>	<b>27 127</b>	<b>1 297</b>	<b>1 115</b>	<b>2 412</b>	<b>16 059</b>	<b>13 480</b>	<b>29 539</b>
Est	Urbain	882	589	1 471	59	36	95	941	625	1 566
	Rural	17 644	10 608	28 252	1 711	1 227	2 938	19 355	11 835	31 190
	<b>Total</b>	<b>18 526</b>	<b>11 197</b>	<b>29 723</b>	<b>1 770</b>	<b>1 263</b>	<b>3 033</b>	<b>20 296</b>	<b>12 460</b>	<b>32 756</b>
Hauts-Bassins	Urbain	4 365	1 470	5 835	190	77	267	4 555	1 547	6 102
	Rural	14 287	5 999	20 286	913	317	1 230	15 200	6 316	21 516
	<b>Total</b>	<b>18 652</b>	<b>7 469</b>	<b>26 121</b>	<b>1 103</b>	<b>394</b>	<b>1 497</b>	<b>19 755</b>	<b>7 863</b>	<b>27 618</b>
Nord	Urbain	2 000	1 283	3 283	162	73	235	2 162	1 356	3 518
	Rural	21 771	16 023	37 794	2 509	1 296	3 805	24 280	17 319	41 599
	<b>Total</b>	<b>23 771</b>	<b>17 306</b>	<b>41 077</b>	<b>2 671</b>	<b>1 369</b>	<b>4 040</b>	<b>26 442</b>	<b>18 675</b>	<b>45 117</b>
Plateau Central	Urbain	957	907	1 864	76	76	152	1 033	983	2 016
	Rural	14 021	11 692	25 713	1 359	1 179	2 538	15 380	12 871	28 251
	<b>Total</b>	<b>14 978</b>	<b>12 599</b>	<b>27 577</b>	<b>1 435</b>	<b>1 255</b>	<b>2 690</b>	<b>16 413</b>	<b>13 854</b>	<b>30 267</b>
Sahel	Urbain	1 094	287	1 381	40	18	58	1 134	305	1 439
	Rural	17 457	3 347	20 804	969	225	1 194	18 426	3 572	21 998
	<b>Total</b>	<b>18 551</b>	<b>3 634</b>	<b>22 185</b>	<b>1 009</b>	<b>243</b>	<b>1 252</b>	<b>19 560</b>	<b>3 877</b>	<b>23 437</b>
Sud-Ouest	Urbain	901	492	1 393	23	9	32	924	501	1 425
	Rural	11 475	6 328	17 803	531	233	764	12 006	6 561	18 567
	<b>Total</b>	<b>12 376</b>	<b>6 820</b>	<b>19 196</b>	<b>554</b>	<b>242</b>	<b>796</b>	<b>12 930</b>	<b>7 062</b>	<b>19 992</b>
<b>Total</b>	Urbain	28 637	15 573	44 210	1 636	994	2 630	30 273	16 567	46 840
	Rural	204 657	134 854	339 511	17 707	11 346	29 053	222 364	146 200	368 564
	<b>Total</b>	<b>233 294</b>	<b>150 427</b>	<b>383 721</b>	<b>19 343</b>	<b>12 340</b>	<b>31 683</b>	<b>252 637</b>	<b>162 767</b>	<b>415 404</b>



**Tableau A.19 : Effectifs des personnes âgées occupées selon la province de résidence, la catégorie d'âge et le sexe**

Province	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Bam	5 331	4 340	9 671	504	313	817	5 835	4 653	10 488
Bazèga	6 053	5 380	11 433	636	623	1 259	6 689	6 003	12 692
Bougouriba	1 853	930	2 783	66	29	95	1 919	959	2 878
Boulgou	9 676	7 711	17 387	998	621	1 619	10 674	8 332	19 006
Boulkiemdé	10 522	11 722	22 244	1 110	1 152	2 262	11 632	12 874	24 506
Comoé	5 410	2 206	7 616	295	86	381	5 705	2 292	7 997
Ganzourgou	6 698	5 000	11 698	616	591	1 207	7 314	5 591	12 905
Gnagna	6 590	4 554	11 144	704	610	1 314	7 294	5 164	12 458
Gourma	5 207	3 176	8 383	442	287	729	5 649	3 463	9 112
Houet	11 142	4 006	15 148	681	235	916	11 823	4 241	16 064
Kadiogo	13 848	8 053	21 901	869	652	1 521	14 717	8 705	23 422
Kenedougou	3 929	1 603	5 532	227	74	301	4 156	1 677	5 833
Kossi	4 752	1 945	6 697	306	112	418	5 058	2 057	7 115
Kouritenga	6 667	5 907	12 574	803	615	1 418	7 470	6 522	13 992
Mouhoun	4 458	2 098	6 556	302	101	403	4 760	2 199	6 959
Nahouri	3 167	2 338	5 505	211	143	354	3 378	2 481	5 859
Namentenga	6 078	4 465	10 543	549	544	1 093	6 627	5 009	11 636
Oubritenga	5 139	4 139	9 278	422	318	740	5 561	4 457	10 018
Oudalan	3 955	570	4 525	176	30	206	4 131	600	4 731
Passoré	7 262	6 368	13 630	768	553	1 321	8 030	6 921	14 951
Poni	5 719	3 142	8 861	275	120	395	5 994	3 262	9 256
Sanguié	5 766	5 696	11 462	485	410	895	6 251	6 106	12 357
Sanmatenga	11 685	9 671	21 356	1 476	977	2 453	13 161	10 648	23 809
Séno	5 614	708	6 322	243	47	290	5 857	755	6 612
Sissili	3 372	1 862	5 234	235	124	359	3 607	1 986	5 593
Soum	6 013	1 758	7 771	392	131	523	6 405	1 889	8 294
Sourou	4 416	2 735	7 151	269	139	408	4 685	2 874	7 559
Tapoa	4 499	2 486	6 985	462	288	750	4 961	2 774	7 735
Yatenga	10 636	6 887	17 523	1 309	552	1 861	11 945	7 439	19 384
Zoundwéogo	5 542	4 647	10 189	450	349	799	5 992	4 996	10 988
Balé	3 202	2 136	5 338	166	119	285	3 368	2 255	5 623
Banwa	4 026	1 928	5 954	289	108	397	4 315	2 036	6 351
Ioba	3 525	2 197	5 722	164	64	228	3 689	2 261	5 950
Komandjoari	1 313	603	1 916	103	55	158	1 416	658	2 074
Kompienga	917	378	1 295	59	23	82	976	401	1 377
Koulpelogo	4 110	2 102	6 212	288	146	434	4 398	2 248	6 646
Kourwéogo	3 141	3 460	6 601	397	346	743	3 538	3 806	7 344
Leraba	2 260	1 531	3 791	108	65	173	2 368	1 596	3 964

Province	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Loroum	2 574	1 448	4 022	264	74	338	2 838	1 522	4 360
Nayala	2 917	1 392	4 309	209	65	274	3 126	1 457	4 583
Noumbiel	1 279	551	1 830	49	29	78	1 328	580	1 908
Tuy	3 581	1 860	5 441	195	85	280	3 776	1 945	5 721
Yagha	2 969	598	3 567	198	35	233	3 167	633	3 800
Ziro	3 182	1 537	4 719	243	110	353	3 425	1 647	5 072
Zondoma	3 299	2 603	5 902	330	190	520	3 629	2 793	6 422
<b>Total</b>	<b>233 294</b>	<b>150 427</b>	<b>383 721</b>	<b>19 343</b>	<b>12 340</b>	<b>31 683</b>	<b>252 637</b>	<b>162 767</b>	<b>415 404</b>

**Tableau A.20 : Répartition (%) des personnes âgées occupées selon le sexe, le niveau d'instruction, la catégorie d'âge et la branche d'activité**

Sexe	Niveau d'instruction	3 <sup>ème</sup> âge				4 <sup>ème</sup> âge				Ensemble			
		Prim.	Sec.	Tert.	Effectif	Prim.	Sec.	Tert.	Effectif	Prim.	Sec.	Tert.	Effectif
Masculin	Aucun	94,2	1,4	4,4	223 925	96,5	1,0	2,5	18 832	94,4	1,3	4,3	242 757
	Primaire	75,6	5,7	18,7	5 371	65,5	4,6	29,9	194	75,3	5,7	19,1	5 565
	Secondaire et plus	32,7	4,8	62,5	1 985	31,9	9,9	58,2	91	32,7	5,1	62,3	2 076
	ND	90,6	1,6	7,7	736	98,7	0,0	1,3	75	91,4	1,5	7,2	811
	<b>Total</b>	<b>93,2</b>	<b>1,5</b>	<b>5,3</b>	<b>232 017</b>	<b>95,9</b>	<b>1,1</b>	<b>3,0</b>	<b>19 192</b>	<b>93,5</b>	<b>1,5</b>	<b>5,1</b>	<b>251 209</b>
Féminin	Aucun	89,9	2,7	7,4	147 448	92,6	1,9	5,5	12 100	90,1	2,6	7,3	159 548
	Primaire	53,7	12,3	34,0	1 044	60,4	8,3	31,3	48	54,0	12,1	33,9	1 092
	Secondaire et plus	22,0	10,2	67,8	304	42,9	7,1	50,0	14	23,0	10,1	67,0	318
	ND	86,8	1,8	11,3	494	85,7	4,1	10,2	49	86,7	2,0	11,2	543
	<b>Total</b>	<b>89,5</b>	<b>2,8</b>	<b>7,7</b>	<b>149 290</b>	<b>92,4</b>	<b>1,9</b>	<b>5,6</b>	<b>12 211</b>	<b>89,7</b>	<b>2,7</b>	<b>7,6</b>	<b>161 501</b>
<b>Total</b>	Aucun	92,5	1,9	5,6	371 373	95,0	1,3	3,7	30 932	92,7	1,9	5,5	402 305
	Primaire	72,1	6,8	21,2	6 415	64,5	5,4	30,2	242	71,8	6,7	21,5	6 657
	Secondaire et plus	31,3	5,6	63,2	2 289	33,3	9,5	57,1	105	31,4	5,7	62,9	2 394
	ND	89,1	1,7	9,2	1 230	93,6	1,6	4,8	124	89,5	1,7	8,8	1 354
	<b>Total</b>	<b>91,8</b>	<b>2,0</b>	<b>6,2</b>	<b>381 307</b>	<b>94,6</b>	<b>1,4</b>	<b>4,1</b>	<b>31 403</b>	<b>92,0</b>	<b>2,0</b>	<b>6,1</b>	<b>412 710</b>

Prim.= Primaire, Sec.= Secondaire, Tert.= Tertiaire

**Tableau A.21 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées selon l'occupation principale et le niveau d'instruction**

Occupation Principale	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Primaire	Secondaire ou plus	ND	Total
Exécutif, cadres supérieurs	0,0	0,0	1,8	0,1	0,0
Intellectuels, scientifiques	0,2	0,5	13,8	0,5	0,3
Professions intermédiaires	0,1	0,1	9,8	0,1	0,1
Cadres subalternes de l'administration	0,0	0,4	3,9	0,0	0,1
Personnel de services et vendeurs	4,2	11,9	11,8	6,7	4,4
Agriculteurs; éleveurs, pêcheurs	92,1	70,7	28,8	86,8	91,4
Artisans, ouvriers	2,3	10,2	10,1	2,7	2,5
Conducteurs d'installations et de machine	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Ouvriers et employés non qualifiés	0,4	2,0	1,3	0,5	0,4
Autres métiers et professions	0,2	3,1	13,5	0,5	0,4
Sans profession, profession non précisée	0,4	1,0	5,1	2,1	0,5
<b>Total</b>	<b>404 727</b>	<b>6 754</b>	<b>2 527</b>	<b>1 396</b>	<b>415 404</b>

**Tableau A.22 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées selon le milieu de résidence, la situation dans l'occupation la catégorie d'âge et le sexe**

Situation dans l'occupation	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Employeur	2,1	0,7	1,6	1,1	1,3	1,2	2,0	0,7	1,6
Indépendant	82,0	61,0	74,6	84,7	52,4	72,5	82,1	60,4	74,5
Salarié employé	9,4	1,9	6,8	4,8	1,9	3,7	9,2	1,9	6,6
Apprenti	0,1	0,1	0,1	0,9	0,4	0,7	0,2	0,1	0,2
Aide familial	2,0	32,4	12,7	4,0	40,0	17,6	2,1	32,9	13,0
Autres	0,7	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,7	0,5	0,6
ND	3,7	3,4	3,5	4,1	3,4	3,8	3,7	3,4	3,6
<b>Effectif</b>	<b>28 637</b>	<b>15 573</b>	<b>44 210</b>	<b>1 636</b>	<b>994</b>	<b>2 630</b>	<b>30 273</b>	<b>16 567</b>	<b>46 840</b>
<b>Rural</b>									
Employeur	0,6	0,2	0,4	0,8	0,2	0,6	0,6	0,2	0,4
Indépendant	92,5	30,0	67,7	88,6	30,5	65,9	92,2	30,0	67,6
Salarié employé	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Apprenti	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Aide familial	4,9	67,6	29,8	8,3	66,3	31,0	5,2	67,5	29,9
Autres	0,4	0,7	0,5	0,6	1,0	0,7	0,4	0,7	0,5
ND	1,3	1,4	1,3	1,5	1,9	1,7	1,3	1,5	1,4
<b>Effectif</b>	<b>204 657</b>	<b>134 854</b>	<b>339 511</b>	<b>17 707</b>	<b>11 346</b>	<b>29 053</b>	<b>222 364</b>	<b>146 200</b>	<b>368 564</b>
<b>Total</b>									
Employeur	0,8	0,2	0,6	0,8	0,3	0,6	0,8	0,2	0,6
Indépendant	91,2	33,2	68,5	88,3	32,3	66,5	91,0	33,1	68,3

Situation dans l'occupation	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Salarié employé	1,4	0,3	0,9	0,5	0,2	0,4	1,3	0,3	0,9
Apprenti	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Aide familial	4,5	64,0	27,8	8,0	64,2	29,9	4,8	64,0	28,0
Autres	0,4	0,6	0,5	0,6	0,9	0,7	0,4	0,7	0,5
ND	1,6	1,6	1,6	1,7	2,0	1,8	1,6	1,7	1,6
<b>Effectif</b>	<b>233 294</b>	<b>150 427</b>	<b>383 721</b>	<b>19 343</b>	<b>12 340</b>	<b>31 683</b>	<b>252 637</b>	<b>162 767</b>	<b>415 404</b>

**Tableau A.23: Répartition (en %) des personnes âgées occupées selon le sexe, la situation dans l'occupation et le niveau d'instruction**

Sexe	Situation dans l'occupation	Niveau d'instruction				
		Sans niveau	Primaire	Secondaire ou plus	ND	Total
Masculin	Employeur	0,7	2,0	3,4	1,7	0,8
	Indépendant	91,5	86,2	51,3	86,1	91,0
	Salarié employé	0,9	6,4	37,2	1,2	1,3
	Apprenti	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0
	Aide familial	4,9	2,9	1,3	6,3	4,8
	Autres	0,4	0,4	1,4	0,1	0,4
	ND	1,5	1,9	5,2	4,6	1,6
	<b>Effectif</b>	<b>243 965</b>	<b>5 646</b>	<b>2 191</b>	<b>835</b>	<b>252 637</b>
Féminin	Employeur	0,2	1,2	3,3	0,9	0,2
	Indépendant	33,0	57,2	33,9	33,7	33,1
	Salarié employé	0,1	4,3	39,9	0,5	0,3
	Apprenti	0,1	0,3	1,8	0,2	0,1
	Aide familial	64,3	34,2	13,1	56,0	64,0
	Autres	0,7	0,3	1,8	0,7	0,7
	ND	1,6	2,5	6,3	8,0	1,7
	<b>Effectif</b>	<b>160 762</b>	<b>1 108</b>	<b>336</b>	<b>561</b>	<b>162 767</b>
<b>Total</b>	Employeur	0,5	1,9	3,4	1,4	0,6
	Indépendant	68,2	81,4	49,0	65,0	68,3
	Salarié employé	0,6	6,1	37,5	0,9	0,9
	Apprenti	0,0	0,2	0,5	0,1	0,0
	Aide familial	28,5	8,1	2,8	26,3	28,0
	Autres	0,5	0,4	1,4	0,4	0,5
	ND	1,6	2,0	5,3	5,9	1,6
	<b>Effectif</b>	<b>404 727</b>	<b>6 754</b>	<b>2 527</b>	<b>1 396</b>	<b>415 404</b>

**Tableau A.24 : Répartition (en %) des personnes âgées occupées selon le sexe, la situation dans l'occupation et le secteur d'activité**

Sexe	Situation dans l'occupation	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Ensemble
<b>Masculin</b>	Employeur	0,6	2,7	3,7	0,8
	Indépendant	92,6	84,9	68,5	91,3
	Salarié employé	0,1	4,1	21,2	1,3
	Apprenti	0,0	0,4	0,4	0,0
	Aide familial	5,1	1,9	1,0	4,8
	Autres	0,4	1,8	1,0	0,4
	ND	1,2	4,3	4,2	1,4
	<b>Effectif</b>	<b>234 747</b>	<b>3 690</b>	<b>12 772</b>	<b>251 209</b>
<b>Féminin</b>	Employeur	0,1	1,2	0,8	0,2
	Indépendant	27,5	83,4	82,6	33,2
	Salarié employé	0,0	0,9	2,5	0,2
	Apprenti	0,1	0,1	0,1	0,1
	Aide familial	70,4	11,1	10,0	64,2
	Autres	0,7	0,6	0,6	0,6
	ND	1,2	2,7	3,3	1,4
	<b>Effectif</b>	<b>144 907</b>	<b>4 346</b>	<b>12 248</b>	<b>161 501</b>
<b>Total</b>	Employeur	0,4	1,9	2,3	0,6
	Indépendant	67,8	84,1	75,4	68,5
	Salarié employé	0,1	2,4	12,1	0,9
	Apprenti	0,0	0,2	0,3	0,0
	Aide familial	30,0	6,9	5,4	28,1
	Autres	0,5	1,1	0,8	0,5
	ND	1,2	3,4	3,8	1,4
	<b>Effectif</b>	<b>379 654</b>	<b>8 036</b>	<b>25 020</b>	<b>412 710</b>

**Tableau A.25: Effectifs des personnes âgées non occupées selon la province de résidence, la catégorie d'âge et le sexe**

Province	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Balé	1 023	2 671	3 694	363	599	962	1 386	3 270	4 656
Bam	772	3 248	4 020	436	982	1 418	1 208	4 230	5 438
Banwa	1 186	3 125	4 311	491	735	1 226	1 677	3 860	5 537
Bazèga	716	2 580	3 296	411	1 143	1 554	1 127	3 723	4 850
Bougouriba	550	1 806	2 356	105	242	347	655	2 048	2 703
Boulgou	2 123	8 278	10 401	964	2 272	3 236	3 087	10 550	13 637
Boulkiemdé	1 833	6 688	8 521	979	2 548	3 527	2 812	9 236	12 048
Comoé	1 843	4 405	6 248	463	820	1 283	2 306	5 225	7 531
Ganzourgou	894	2 984	3 878	510	1 256	1 766	1 404	4 240	5 644
Gnagna	664	2 203	2 867	378	891	1 269	1 042	3 094	4 136
Gourma	841	2 716	3 557	354	769	1 123	1 195	3 485	4 680
Houet	6 295	12 384	18 679	1 247	2 179	3 426	7 542	14 563	22 105
Ioba	798	3 007	3 805	228	460	688	1 026	3 467	4 493
Kadiogo	12 662	19 942	32 604	1 742	4 477	6 219	14 404	24 419	38 823
Kenedougou	1 340	3 434	4 774	406	562	968	1 746	3 996	5 742
Komandjoari	167	532	699	86	134	220	253	666	919
Kompienga	258	768	1 026	81	145	226	339	913	1 252
Kossi	1 256	4 248	5 504	553	841	1 394	1 809	5 089	6 898
Koulpelogo	977	3 235	4 212	474	803	1 277	1 451	4 038	5 489
Kouritenga	878	3 716	4 594	574	1 668	2 242	1 452	5 384	6 836
Kourwéogo	425	1 072	1 497	308	529	837	733	1 601	2 334
Leraba	438	1 176	1 614	155	234	389	593	1 410	2 003
Loroum	553	2 269	2 822	301	544	845	854	2 813	3 667
Mouhoun	1 553	4 300	5 853	547	868	1 415	2 100	5 168	7 268
Nahouri	638	2 349	2 987	226	574	800	864	2 923	3 787
Namentenga	522	1 837	2 359	312	660	972	834	2 497	3 331
Nayala	976	3 420	4 396	439	768	1 207	1 415	4 188	5 603
Noumbiel	267	1 063	1 330	84	136	220	351	1 199	1 550
Oubritenga	745	2 667	3 412	438	869	1 307	1 183	3 536	4 719
Oudalan	945	3 414	4 359	252	452	704	1 197	3 866	5 063
Passoré	1 218	3 685	4 903	783	1 294	2 077	2 001	4 979	6 980
Poni	827	4 620	5 447	277	811	1 088	1 104	5 431	6 535
Sanguié	1 005	4 310	5 315	565	1 582	2 147	1 570	5 892	7 462
Sanmatenga	1 295	5 017	6 312	859	1 753	2 612	2 154	6 770	8 924
Séno	1 311	5 471	6 782	461	846	1 307	1 772	6 317	8 089
Sissili	718	2 193	2 911	318	492	810	1 036	2 685	3 721
Soum	1 186	4 727	5 913	516	807	1 323	1 702	5 534	7 236
Sourou	1 185	3 760	4 945	493	810	1 303	1 678	4 570	6 248
Tapoa	868	2 977	3 845	353	750	1 103	1 221	3 727	4 948
Tuy	827	2 262	3 089	295	408	703	1 122	2 670	3 792
Yagha	397	2 279	2 676	171	355	526	568	2 634	3 202
Yatenga	2 339	9 535	11 874	1 348	2 356	3 704	3 687	11 891	15 578
Ziro	479	1 466	1 945	183	337	520	662	1 803	2 465
Zondoma	683	2 491	3 174	337	768	1 105	1 020	3 259	4 279
Zoundwéogo	861	2 578	3 439	434	1 095	1 529	1 295	3 673	4 968
<b>Total</b>	<b>59 337</b>	<b>172 908</b>	<b>232 245</b>	<b>21 300</b>	<b>43 624</b>	<b>64 924</b>	<b>80 637</b>	<b>216 532</b>	<b>297 169</b>

**Tableau A.26 : Répartition (en %) des personnes âgées non occupées selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la catégorie d'âge et le sexe**

Niveau d'instruction	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Sans niveau	68,0	92,1	83,7	89,8	97,3	95,2	70,9	93,0	85,6
Primaire	13,7	4,6	7,7	5,4	1,3	2,4	12,6	4,0	6,9
Secondaire ou plus	17,6	2,5	7,7	4,2	0,7	1,7	15,8	2,2	6,8
ND	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>23 087</b>	<b>43 703</b>	<b>66 790</b>	<b>3 637</b>	<b>9 270</b>	<b>12 907</b>	<b>26 724</b>	<b>52 973</b>	<b>79 697</b>
<b>Rural</b>									
Sans niveau	95,9	99,0	98,3	98,4	99,1	98,8	96,7	99,0	98,4
Primaire	2,0	0,3	0,7	0,8	0,2	0,4	1,6	0,3	0,6
Secondaire ou plus	0,9	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1	0,7	0,1	0,2
ND	1,1	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	1,0	0,6	0,7
<b>Total</b>	<b>36 250</b>	<b>129 205</b>	<b>165 455</b>	<b>17 663</b>	<b>34 354</b>	<b>52 017</b>	<b>53 913</b>	<b>163 559</b>	<b>217 472</b>
<b>Total</b>									
Sans niveau	85,1	97,2	94,1	96,9	98,7	98,1	88,2	97,5	95,0
Primaire	6,6	1,4	2,7	1,5	0,5	0,8	5,2	1,2	2,3
Secondaire ou plus	7,4	0,7	2,4	0,9	0,2	0,4	5,7	0,6	2,0
ND	1,0	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,9	0,7	0,7
<b>Total</b>	<b>59 337</b>	<b>172 908</b>	<b>232 245</b>	<b>21 300</b>	<b>43 624</b>	<b>64 924</b>	<b>80 637</b>	<b>216 532</b>	<b>297 169</b>

**Tableau A.27: Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménage selon le milieu de résidence, le statut matrimonial, la catégorie d'âge et le sexe**

Statut matrimonial	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Célibataire	1,7	1,3	1,6	2,1	1,5	1,9	1,7	1,3	1,6
Marié	91,0	14,6	73,2	86,9	9,1	63,8	90,7	14,0	72,3
Veuf/Veuve	4,6	79,3	22,0	7,7	86,3	31,0	4,9	80,0	22,8
Divorcé	0,9	2,6	1,3	0,7	1,2	0,8	0,9	2,4	1,3
Union libre	0,5	0,1	0,4	0,4	0,1	0,3	0,5	0,1	0,4
ND	1,3	2,1	1,5	2,3	1,8	2,2	1,4	2,1	1,5
<b>Total</b>	<b>48 629</b>	<b>14 811</b>	<b>63 440</b>	<b>4 262</b>	<b>1 801</b>	<b>6 063</b>	<b>52 891</b>	<b>16 612</b>	<b>69 503</b>
<b>Rural</b>									
Célibataire	0,9	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0
Marié	93,8	10,6	84,9	90,6	6,5	79,4	93,4	10,0	84,2
Veuf/Veuve	3,2	84,2	11,9	5,8	89,1	16,9	3,5	84,9	12,5
Divorcé	0,7	2,6	0,9	0,6	1,5	0,7	0,7	2,4	0,9
Union libre	0,4	0,1	0,4	0,4	0,0	0,4	0,4	0,1	0,4
ND	0,9	1,5	1,0	1,5	1,8	1,6	1,0	1,5	1,0
<b>Total</b>	<b>225 460</b>	<b>26 945</b>	<b>252 405</b>	<b>28 768</b>	<b>4 426</b>	<b>33 194</b>	<b>254 228</b>	<b>31 371</b>	<b>285 599</b>
<b>Total</b>									
Célibataire	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1	1,2	1,1
Marié	93,3	12,0	82,5	90,1	7,2	77,0	92,9	11,4	81,9
Veuf/Veuve	3,5	82,4	13,9	6,0	88,3	19,1	3,8	83,2	14,5
Divorcé	0,7	2,6	1,0	0,6	1,4	0,7	0,7	2,4	1,0
Union libre	0,4	0,1	0,4	0,4	0,0	0,4	0,4	0,1	0,4
ND	1,0	1,7	1,1	1,6	1,8	1,7	1,1	1,7	1,1
<b>Total</b>	<b>274 089</b>	<b>41 756</b>	<b>315 845</b>	<b>33 030</b>	<b>6 227</b>	<b>39 257</b>	<b>307 119</b>	<b>47 983</b>	<b>355 102</b>



**Tableau A.28 : Répartition (en %) des personnes âgées chefs de ménage selon le milieu de résidence, le statut d'occupation, la catégorie d'âge et le sexe**

Statut d'occupation	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Occupé	56,9	33,1	51,4	35,5	15,5	29,5	55,2	31,2	49,5
Retraité	24,5	4,3	19,8	17,4	2,7	13	23,9	4,1	19,2
Occupé au foyer	1,1	35,9	9,2	2,2	25,8	9,2	1,2	34,8	9,2
Rentier	1,3	1,0	1,2	1,5	1,8	1,6	1,3	1,1	1,3
Autres inactifs	16,1	25,6	18,4	43,6	54,3	46,7	18,3	28,8	20,8
<b>Effectif</b>	<b>48 629</b>	<b>14 811</b>	<b>63 440</b>	<b>4 262</b>	<b>1 801</b>	<b>6 063</b>	<b>52 891</b>	<b>16 612</b>	<b>69 503</b>
<b>Rural</b>									
Occupé	88,1	66,5	85,8	57,4	41,3	55,3	84,6	62,9	82,2
Retraité	0,9	0,3	0,8	1,4	0,8	1,3	0,9	0,3	0,9
Occupé au foyer	0,6	13,8	2	1,9	11,2	3,1	0,7	13,4	2,1
Rentier	0,1	0,2	0,1	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
Autres inactifs	10,3	19,2	11,3	38,9	46,3	39,9	13,5	23	14,6
<b>Effectif</b>	<b>225 460</b>	<b>26 945</b>	<b>252 405</b>	<b>28 768</b>	<b>4 426</b>	<b>33 194</b>	<b>254 228</b>	<b>31 371</b>	<b>285 599</b>
<b>Total</b>									
Occupé	82,6	54,6	78,9	54,6	33,9	51,3	79,6	51,9	75,8
Retraité	5,1	1,7	4,6	3,4	1,3	3,1	4,9	1,6	4,4
Occupé au foyer	0,7	21,6	3,4	1,9	15,4	4	0,8	20,8	3,5
Rentier	0,3	0,5	0,4	0,5	0,8	0,5	0,4	0,5	0,4
Autres inactifs	11,4	21,5	12,7	39,5	48,6	41,1	14,3	25	15,8
<b>Effectif</b>	<b>274 089</b>	<b>41 756</b>	<b>315 845</b>	<b>33 030</b>	<b>6 227</b>	<b>39 257</b>	<b>307 119</b>	<b>47 983</b>	<b>355 102</b>

**Tableau A.29 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant seules selon la région de résidence, le milieu de résidence, la catégorie d'âge et le sexe**

Région	Type de Localité	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boucle du Mouhoun	Urbain	0,5	0,6	1,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,7	1,3
	Rural	6,3	8,5	14,8	1,5	2,2	3,7	7,8	10,7	18,5
	<b>Total</b>	<b>6,8</b>	<b>9,1</b>	<b>15,9</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>	<b>3,9</b>	<b>8,4</b>	<b>11,3</b>	<b>19,7</b>
Cascades	Urbain	0,4	0,4	0,8	0,0	0,0	0,1	0,4	0,5	0,9
	Rural	0,8	1,1	1,9	0,1	0,2	0,3	0,9	1,3	2,2
	<b>Total</b>	<b>1,2</b>	<b>1,5</b>	<b>2,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>3,1</b>
Centre	Urbain	3,7	4,1	7,7	0,3	0,9	1,2	4,0	5,0	9,0
	Rural	0,8	1,9	2,8	0,1	0,5	0,7	1,0	2,5	3,5
	<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>6,0</b>	<b>10,5</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>5,0</b>	<b>7,5</b>	<b>12,4</b>

Centre-Est	Urbain	0,8	1,3	2,1	0,1	0,3	0,4	1,0	1,6	2,6
	Rural	2,3	2,6	5,0	0,6	0,8	1,5	2,9	3,5	6,4
	<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>7,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>3,9</b>	<b>5,1</b>	<b>9,0</b>
Centre-Nord	Urbain	0,3	0,2	0,5	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,6
	Rural	1,4	2,4	3,8	0,3	0,4	0,8	1,7	2,8	4,6
	<b>Total</b>	<b>1,7</b>	<b>2,6</b>	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>2,0</b>	<b>3,1</b>	<b>5,2</b>
Centre-Ouest	Urbain	0,4	0,5	1,0	0,0	0,1	0,2	0,5	0,6	1,1
	Rural	1,9	2,5	4,4	0,4	0,6	1,0	2,2	3,1	5,4
	<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>	<b>5,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>	<b>6,5</b>
Centre-Sud	Urbain	0,4	0,5	0,9	0,0	0,2	0,2	0,4	0,7	1,1
	Rural	2,2	3,1	5,3	0,4	0,8	1,3	2,7	3,9	6,6
	<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>3,6</b>	<b>6,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>3,1</b>	<b>4,6</b>	<b>7,6</b>
Est	Urbain	0,3	0,2	0,4	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,5
	Rural	1,3	1,1	2,4	0,4	0,2	0,6	1,7	1,3	3,0
	<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>2,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,5</b>	<b>3,5</b>
Hauts-Bassins	Urbain	2,0	1,4	3,3	0,2	0,3	0,5	2,2	1,7	3,8
	Rural	3,3	3,4	6,8	0,6	0,7	1,3	3,9	4,2	8,1
	<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>4,8</b>	<b>10,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>6,1</b>	<b>5,8</b>	<b>11,9</b>
Nord	Urbain	0,5	0,4	0,9	0,1	0,1	0,2	0,5	0,6	1,1
	Rural	1,6	2,2	3,8	0,5	0,6	1,2	2,1	2,8	4,9
	<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>4,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>	<b>3,4</b>	<b>6,0</b>
Plateau Central	Urbain	0,2	0,4	0,6	0,0	0,1	0,1	0,2	0,5	0,7
	Rural	1,1	2,0	3,1	0,3	0,6	0,8	1,4	2,6	3,9
	<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>3,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>3,0</b>	<b>4,6</b>
Sahel	Urbain	0,2	0,2	0,4	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,5
	Rural	1,4	1,8	3,2	0,3	0,3	0,7	1,7	2,2	3,9
	<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>3,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>4,3</b>
Sud-Ouest	Urbain	0,4	0,4	0,7	0,0	0,1	0,1	0,4	0,4	0,8
	Rural	2,0	2,6	4,6	0,3	0,3	0,6	2,3	2,9	5,2
	<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>2,9</b>	<b>5,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>	<b>6,0</b>
<b>Total</b>	Urbain	9,9	10,6	20,5	1,0	2,4	3,4	10,9	13,0	23,9
	Rural	26,5	35,2	61,7	5,9	8,5	14,4	32,4	43,7	76,1
	<b>Total</b>	<b>36,4</b>	<b>45,8</b>	<b>82,2</b>	<b>6,9</b>	<b>10,9</b>	<b>17,8</b>	<b>43,3</b>	<b>56,7</b>	<b>100,0</b>

**Tableau A.30: Répartition des personnes âgées vivant seules par statut d'occupation selon le milieu de résidence et le sexe**

Statut d'occupation	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Occupé	1 033	652	1 685	72	68	140	1 105	720	1 825
Retraité	261	47	308	21	7	28	282	54	336
Occupé au Foyer	22	529	551	3	85	88	25	614	639
Rentier	32	30	62	4	9	13	36	39	75
Autres Inactifs	431	659	1090	86	258	344	517	917	1434
<b>Total</b>	<b>1 779</b>	<b>1 917</b>	<b>3 696</b>	<b>186</b>	<b>427</b>	<b>613</b>	<b>1 965</b>	<b>2 344</b>	<b>4 309</b>
<b>Rural</b>									
Occupé	3 735	3 902	7 637	495	563	1 058	4 230	4 465	8 695
Retraité	75	18	93	26	13	39	101	31	132
Occupé au foyer	67	775	842	21	165	186	88	940	1 028
Rentier	12	13	25	6	6	12	18	19	37
Autres Inactifs	897	1648	2545	514	785	1299	1411	2433	3844
<b>Total</b>	<b>4 786</b>	<b>6 356</b>	<b>11 142</b>	<b>1 062</b>	<b>1 532</b>	<b>2 594</b>	<b>5 848</b>	<b>7 888</b>	<b>13 736</b>
<b>Total</b>									
Occupé	4 768	4 554	9 322	567	631	1 198	5 335	5 185	10 520
Retraité	336	65	401	47	20	67	383	85	468
Occupé au foyer	89	1 304	1 393	24	250	274	113	1 554	1 667
Rentier	44	43	87	10	15	25	54	58	112
Autres Inactifs	1 328	2 307	3 635	600	1 043	1 643	1 928	3 350	5 278
<b>Total</b>	<b>6 565</b>	<b>8 273</b>	<b>14 838</b>	<b>1 248</b>	<b>1 959</b>	<b>3 207</b>	<b>7 813</b>	<b>10 232</b>	<b>18 045</b>

**Tableau A.31 : Répartition (en %) des personnes âgées selon le groupe d'âges, le milieu de résidence et le statut d'handicap**

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Aucun handicap	Handicap	Effectif	Aucun handicap	Handicap	Effectif	Aucun handicap	Handicap	Effectif
60-64	96,7	3,4	45 740	95,6	4,4	193 222	95,8	4,2	238 962
65-69	95,5	4,6	29 765	94,4	5,6	133 844	94,6	5,4	163 609
70-74	94,0	6,0	23 129	92,2	7,9	113 153	92,5	7,5	136 282
75-79	92,6	7,5	12 366	90,1	9,9	64 747	90,5	9,5	77 113
80-84	89,1	10,9	8 171	86,8	13,2	42 146	87,2	12,9	50 317
85-89	88,6	11,4	3 512	85,3	14,7	18 182	85,8	14,2	21 694
90-94	87,6	12,4	1 898	84,1	15,9	9 631	84,7	15,3	11 529
95 et +	82,8	17,2	1 956	79,4	20,7	11 111	79,9	20,1	13 067
<b>Total</b>	<b>94,4</b>	<b>5,6</b>	<b>126 537</b>	<b>92,6</b>	<b>7,4</b>	<b>586 036</b>	<b>92,9</b>	<b>7,1</b>	<b>712 573</b>

**Tableau A.32 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, le type de handicap, la catégorie d'âge et le sexe**

Type de handicap	3 <sup>ième</sup> âge			4 <sup>ième</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Membre supérieur	6,5	5	5,8	2,5	2,8	2,7	5,7	4,3	5
membre inférieur	28,5	25	26,8	20,2	19,3	19,6	26,9	23,1	24,9
Déficiência mentale	6,8	15,1	10,7	3,9	5,9	5,2	6,2	12	9,2
Aveugle	30,5	26,2	28,5	44,8	40,4	41,9	33,2	30,9	32
Sourd/muet	7,1	6,9	7	8,2	8,1	8,1	7,3	7,3	7,3
Autres	20,7	21,8	21,2	20,5	23,6	22,5	20,7	22,4	21,6
<b>Effectif</b>	<b>2 763</b>	<b>2 443</b>	<b>5 206</b>	<b>648</b>	<b>1 214</b>	<b>1 862</b>	<b>3 411</b>	<b>3 657</b>	<b>7 068</b>
<b>Rural</b>									
Membre supérieur	4,7	3,5	4,1	2,6	1,8	2,2	4,1	3	3,6
membre inférieur	17,8	16,9	17,3	11,9	12,5	12,2	16,3	15,5	15,9
Déficiência mentale	6	8,7	7,3	2,5	3,3	2,9	5,1	7,1	6,1
Aveugle	36,4	36,2	36,3	49,7	47,7	48,6	39,9	39,7	39,8
Sourd/muet	9,7	8,6	9,2	9,1	7,3	8,2	9,5	8,2	8,9
Autres	25,5	26,1	25,8	24,1	27,5	25,9	25,1	26,5	25,8
<b>Effectif</b>	<b>16 035</b>	<b>15 199</b>	<b>31 234</b>	<b>5 602</b>	<b>6 474</b>	<b>12 076</b>	<b>21 637</b>	<b>21 673</b>	<b>43 310</b>
<b>Total</b>									
Membre supérieur	4,9	3,7	4,3	2,6	2	2,2	4,3	3,2	3,8
membre inférieur	19,4	18	18,7	12,8	13,5	13,2	17,7	16,6	17,2

Type de handicap	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Déficience mentale	6,1	9,6	7,8	2,6	3,7	3,2	5,3	7,8	6,5
Aveugle	35,5	34,8	35,2	49,2	46,5	47,7	38,9	38,4	38,7
Sourd/muet	9,3	8,4	8,8	9	7,5	8,2	9,2	8,1	8,7
Autres	24,8	25,5	25,1	23,7	26,8	25,5	24,5	25,9	25,2
<b>Effectif</b>	<b>18 798</b>	<b>17 642</b>	<b>36 440</b>	<b>6 250</b>	<b>7 688</b>	<b>13 938</b>	<b>25 048</b>	<b>25 330</b>	<b>50 378</b>

**Tableau A .33 : Répartition des personnes âgées vivant avec un handicap par région de résidence, milieu de résidence, catégorie d'âge et sexe**

Région	Milieu de résidence	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boucle du Mouhoun	Urbain	123	120	243	40	65	105	163	185	348
	Rural	1 792	1 632	3 424	610	650	1 260	2 402	2 282	4 684
	<b>Total</b>	<b>1 915</b>	<b>1 752</b>	<b>3 667</b>	<b>650</b>	<b>715</b>	<b>1 365</b>	<b>2 565</b>	<b>2 467</b>	<b>5 032</b>
Cascades	Urbain	75	51	126	19	20	39	94	71	165
	Rural	536	342	878	125	101	226	661	443	1 104
	<b>Total</b>	<b>611</b>	<b>393</b>	<b>1 004</b>	<b>144</b>	<b>121</b>	<b>265</b>	<b>755</b>	<b>514</b>	<b>1 269</b>
Centre	Urbain	1 084	855	1 939	212	449	661	1 296	1 304	2 600
	Rural	483	519	1 002	184	243	427	667	762	1 429
	<b>Total</b>	<b>1 567</b>	<b>1 374</b>	<b>2 941</b>	<b>396</b>	<b>692</b>	<b>1 088</b>	<b>1 963</b>	<b>2 066</b>	<b>4 029</b>
Centre – Est	Urbain	336	357	693	91	227	318	427	584	1 011
	Rural	1 825	1 688	3 513	661	723	1 384	2 486	2 411	4 897
	<b>Total</b>	<b>2 161</b>	<b>2 045</b>	<b>4 206</b>	<b>752</b>	<b>950</b>	<b>1 702</b>	<b>2 913</b>	<b>2 995</b>	<b>5 908</b>
Centre-Nord	Urbain	109	105	214	24	53	77	133	158	291
	Rural	1 574	1 736	3 310	601	701	1 302	2 175	2 437	4 612
	<b>Total</b>	<b>1 683</b>	<b>1 841</b>	<b>3 524</b>	<b>625</b>	<b>754</b>	<b>1 379</b>	<b>2 308</b>	<b>2 595</b>	<b>4 903</b>
Centre-Ouest	Urbain	166	153	319	46	75	121	212	228	440
	Rural	1 921	1 982	3 903	706	994	1 700	2 627	2 976	5 603
	<b>Total</b>	<b>2 087</b>	<b>2 135</b>	<b>4 222</b>	<b>752</b>	<b>1 069</b>	<b>1 821</b>	<b>2 839</b>	<b>3 204</b>	<b>6 043</b>
Centre-Sud	Urbain	114	117	231	48	70	118	162	187	349
	Rural	1 306	1 210	2 516	431	611	1 042	1 737	1 821	3 558
	<b>Total</b>	<b>1 420</b>	<b>1 327</b>	<b>2 747</b>	<b>479</b>	<b>681</b>	<b>1 160</b>	<b>1 899</b>	<b>2 008</b>	<b>3 907</b>
Est	Urbain	79	85	164	17	36	53	96	121	217
	Rural	1 003	794	1 797	306	365	671	1 309	1 159	2 468
	<b>Total</b>	<b>1 082</b>	<b>879</b>	<b>1 961</b>	<b>323</b>	<b>401</b>	<b>724</b>	<b>1 405</b>	<b>1 280</b>	<b>2 685</b>
Hauts-Bassins	Urbain	293	247	540	57	74	131	350	321	671
	Rural	676	543	1 219	202	184	386	878	727	1 605
	<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>790</b>	<b>1 759</b>	<b>259</b>	<b>258</b>	<b>517</b>	<b>1 228</b>	<b>1 048</b>	<b>2 276</b>
Nord	Urbain	130	129	259	41	65	106	171	194	365
	Rural	1 880	1 853	3 733	793	760	1 553	2 673	2 613	5 286
	<b>Total</b>	<b>2 010</b>	<b>1 982</b>	<b>3 992</b>	<b>834</b>	<b>825</b>	<b>1 659</b>	<b>2 844</b>	<b>2 807</b>	<b>5 651</b>
Plateau Central	Urbain	79	68	147	27	33	60	106	101	207
	Rural	1 209	1 330	2 539	498	658	1 156	1 707	1 988	3 695
	<b>Total</b>	<b>1 288</b>	<b>1 398</b>	<b>2 686</b>	<b>525</b>	<b>691</b>	<b>1 216</b>	<b>1 813</b>	<b>2 089</b>	<b>3 902</b>
Sahel	Urbain	60	41	101	13	19	32	73	60	133
	Rural	815	666	1 481	266	239	505	1 081	905	1 986

	<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>707</b>	<b>1 582</b>	<b>279</b>	<b>258</b>	<b>537</b>	<b>1 154</b>	<b>965</b>	<b>2 119</b>
Sud-Ouest	Urbain	115	115	230	13	28	41	128	143	271
	Rural	1 015	904	1 919	219	245	464	1 234	1 149	2 383
	<b>Total</b>	<b>1 130</b>	<b>1 019</b>	<b>2 149</b>	<b>232</b>	<b>273</b>	<b>505</b>	<b>1 362</b>	<b>1 292</b>	<b>2 654</b>
<b>Total</b>	Urbain	2 763	2 443	5 206	648	1 214	1 862	3 411	3 657	7 068
	Rural	16 035	15 199	31 234	5 602	6 474	12 076	21 637	21 673	43 310
	<b>Total</b>	<b>18 798</b>	<b>17 642</b>	<b>36 440</b>	<b>6 250</b>	<b>7 688</b>	<b>13 938</b>	<b>25 048</b>	<b>25 330</b>	<b>50 378</b>

**Tableau A.34: Répartition des personnes âgées souffrant d'un handicap par province de résidence, catégorie d'âge et sexe**

Province	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kadiogo	1 567	1 374	2 941	396	692	1 088	1 963	2 066	4 029
Boulgou	1 244	1 120	2 364	425	495	920	1 669	1 615	3 284
Boulkiemdé	933	1 058	1 991	383	568	951	1 316	1 626	2 942
Sanmatenga	891	1 000	1 891	343	422	765	1 234	1 422	2 656
Passoré	766	712	1 478	326	316	642	1 092	1 028	2 120
Yatenga	712	746	1 458	315	286	601	1 027	1 032	2 059
Ganzourgou	608	592	1 200	234	330	564	842	922	1 764
Zoundwéogo	615	560	1 175	196	303	499	811	863	1 674
Sanguié	518	569	1 087	193	340	533	711	909	1 620
Kouritenga	495	570	1 065	179	307	486	674	877	1 551
Bazèga	511	540	1 051	189	282	471	700	822	1 522
Houet	593	468	1 061	142	168	310	735	636	1 371
Bam	433	490	923	163	185	348	596	675	1 271
Oubritenga	392	479	871	151	190	341	543	669	1 212
Sourou	433	428	861	146	177	323	579	605	1 184
Poni	457	435	892	91	141	232	548	576	1 124
Koulpelogo	422	355	777	148	148	296	570	503	1 073
Gourma	393	334	727	117	132	249	510	466	976
Namentenga	359	351	710	119	147	266	478	498	976
Kourwéogo	288	327	615	140	171	311	428	498	926
Kossi	357	324	681	106	131	237	463	455	918
Zonoma	341	317	658	112	139	251	453	456	909
Comoé	407	262	669	100	81	181	507	343	850
Sissili	352	280	632	106	107	213	458	387	845
Nayala	294	282	576	118	126	244	412	408	820
Balé	300	309	609	98	107	205	398	416	814
Gnagna	295	238	533	93	138	231	388	376	764
Ioba	310	295	605	81	64	145	391	359	750
Nahouri	294	227	521	94	96	190	388	323	711
Mouhoun	284	229	513	99	81	180	383	310	693
Séno	278	209	487	99	98	197	377	307	684
Ziro	284	228	512	70	54	124	354	282	636
Soum	241	211	452	86	81	167	327	292	619
Oudalan	263	230	493	63	50	113	326	280	606
Banwa	247	180	427	83	93	176	330	273	603
Loroum	191	207	398	81	84	165	272	291	563
Tapoa	250	166	416	65	74	139	315	240	555
Bougouriba	241	196	437	33	46	79	274	242	516
Tuy	178	177	355	56	47	103	234	224	458
Kenedougou	198	145	343	61	43	104	259	188	447

Province	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Leraba	204	131	335	44	40	84	248	171	419
Kompienga	93	102	195	31	40	71	124	142	266
Noumbiel	122	93	215	27	22	49	149	115	264
Yagha	93	57	150	31	29	60	124	86	210
Komandjoari	51	39	90	17	17	34	68	56	124
<b>Total</b>	<b>18 798</b>	<b>17 642</b>	<b>36 440</b>	<b>6 250</b>	<b>7 688</b>	<b>13 938</b>	<b>25 048</b>	<b>25 330</b>	<b>50 378</b>

**Tableau A.35 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant avec un handicap selon le milieu de résidence, la situation matrimoniale, la catégorie d'âge et le sexe**

Statut matrimonial	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>Urbain</b>									
Célibataire	7,8	2,5	5,3	3,2	1,3	2,0	6,9	2,1	4,4
Marié	78,5	23,7	52,8	74,2	8,4	31,3	77,7	18,6	47,1
veuf/veuve	9,4	68,9	37,3	19,0	85,5	62,4	11,2	74,4	43,9
Divorcé	2,1	2,1	2,1	1,1	0,9	1,0	1,9	1,7	1,8
Union libre	0,4	0,0	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,2
ND	1,9	2,8	2,3	2,2	3,6	3,1	2,0	3,1	2,6
<b>Total</b>	<b>2 763</b>	<b>2 443</b>	<b>5 206</b>	<b>648</b>	<b>1 214</b>	<b>1 862</b>	<b>3 411</b>	<b>3 657</b>	<b>7 068</b>
<b>Rural</b>									
Célibataire	7,5	1,8	4,7	3,1	1,7	2,3	6,3	1,8	4,1
Marié	77,4	28,7	53,7	74,7	10,5	40,3	76,7	23,2	49,9
veuf/veuve	10,4	63,4	36,2	17,0	81,4	51,5	12,1	68,8	40,5
Divorcé	2,1	1,9	2,0	1,2	1,1	1,2	1,9	1,7	1,8
Union libre	0,4	0,1	0,2	0,5	0,1	0,3	0,4	0,1	0,3
ND	2,3	4,1	3,2	3,5	5,2	4,4	2,6	4,4	3,5
<b>Total</b>	<b>16 035</b>	<b>15 199</b>	<b>31 234</b>	<b>5 602</b>	<b>6 474</b>	<b>12 076</b>	<b>21 637</b>	<b>21 673</b>	<b>43 310</b>
<b>Total</b>									
Célibataire	7,5	1,9	4,8	3,1	1,7	2,3	6,4	1,8	4,1
Marié	77,5	28,0	53,5	74,7	10,2	39,1	76,8	22,6	49,5
veuf/veuve	10,2	64,2	36,4	17,2	82,0	53,0	12,0	69,6	41,0
Divorcé	2,1	1,9	2,0	1,2	1,1	1,1	1,9	1,7	1,8
Union libre	0,4	0,1	0,2	0,5	0,1	0,3	0,4	0,1	0,3
ND	2,2	3,9	3,1	3,3	5,0	4,2	2,5	4,2	3,4
<b>Total</b>	<b>18 798</b>	<b>17 642</b>	<b>36 440</b>	<b>6 250</b>	<b>7 688</b>	<b>13 938</b>	<b>25 048</b>	<b>25 330</b>	<b>50 378</b>

**Tableau A.36 : Répartition (en %) des personnes âgées vivant avec un handicap selon le lien de parenté avec le chef de ménage, la catégorie d'âge et le sexe**

Lien de parenté avec le CM	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Chef de ménage	83,3	12,1	48,8	76,6	11,3	40,6	81,6	11,8	46,5
Epoux/Epouse	0,4	22,8	11,2	0,4	5,8	3,4	0,4	17,7	9,1
Fils/Fille	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Frère/Sœur	4,6	3,8	4,2	1,6	2,4	2,0	3,8	3,4	3,6
Père/mère	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Neveu/Nièce	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Oncle/Tante	1,4	3,1	2,2	1,3	3,8	2,6	1,4	3,3	2,3
Autre parent	9,2	55,1	31,4	19,5	73,6	49,3	11,8	60,7	36,4
Sans lien	0,5	2,1	1,3	0,4	2,3	1,4	0,5	2,2	1,3
ND	0,14	0,53	0,33	0,3	0,52	0,42	0,18	0,53	0,36
<b>Effectif</b>	<b>18 798</b>	<b>17 642</b>	<b>36 440</b>	<b>6 250</b>	<b>7 688</b>	<b>13 938</b>	<b>25 048</b>	<b>25 330</b>	<b>50 378</b>

**Tableau A.37: Répartition des personnes âgées souffrant d'un handicap vivant seules selon la région de résidence, le milieu de résidence, la catégorie d'âge et le sexe**

Région	Milieu de résidence	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Boucle du Mouhoun	Urbain	11	7	18	1	2	3	12	9	21
	Rural	128	144	272	54	77	131	182	221	403
	<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>151</b>	<b>290</b>	<b>55</b>	<b>79</b>	<b>134</b>	<b>194</b>	<b>230</b>	<b>424</b>
Cascades	Urbain	6	4	10	1	0	1	7	4	11
	Rural	20	18	38	4	4	8	24	22	46
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	<b>57</b>
Centre	Urbain	48	50	98	7	20	27	55	70	125
	Rural	22	23	45	6	19	25	28	42	70
	<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>73</b>	<b>143</b>	<b>13</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>83</b>	<b>112</b>	<b>195</b>
Centre-Est	Urbain	23	23	46	6	16	22	29	39	68
	Rural	74	39	113	27	18	45	101	57	158
	<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>62</b>	<b>159</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>67</b>	<b>130</b>	<b>96</b>	<b>226</b>
Centre-Nord	Urbain	3	5	8	1	1	2	4	6	10
	Rural	43	31	74	9	7	16	52	38	90
	<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>36</b>	<b>82</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>56</b>	<b>44</b>	<b>100</b>
Centre-Ouest	Urbain	13	6	19	2	6	8	15	12	27
	Rural	65	40	105	19	34	53	84	74	158
	<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>46</b>	<b>124</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>61</b>	<b>99</b>	<b>86</b>	<b>185</b>
Centre-Sud	Urbain	11	11	22	2	12	14	13	23	36
	Rural	62	55	117	19	42	61	81	97	178
	<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>66</b>	<b>139</b>	<b>21</b>	<b>54</b>	<b>75</b>	<b>94</b>	<b>120</b>	<b>214</b>
Est	Urbain	4	2	6	-	1	1	4	3	7
	Rural	28	20	48	12	5	17	40	25	65
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>54</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>44</b>	<b>28</b>	<b>72</b>



Hauts-Bassins	Urbain	9	9	18	3	5	8	12	14	26
	Rural	50	45	95	13	16	29	63	61	124
	<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>113</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>37</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>150</b>
Nord	Urbain	3	12	15	2	3	5	5	15	20
	Rural	59	46	105	19	24	43	78	70	148
	<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>120</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	<b>168</b>
Plateau Central	Urbain	3	8	11	1	3	4	4	11	15
	Rural	42	31	73	12	14	26	54	45	99
	<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>84</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>114</b>
Sahel	Urbain	6	2	8	-	2	2	6	4	10
	Rural	21	21	42	8	11	19	29	32	61
	<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>50</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>71</b>
Sud-Ouest	Urbain	15	5	20	1	4	5	16	9	25
	Rural	36	36	72	15	10	25	51	46	97
	<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>41</b>	<b>92</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	<b>67</b>	<b>55</b>	<b>122</b>
<b>Total</b>	Urbain	155	144	299	27	75	102	182	219	401
	Rural	650	549	1 199	217	281	498	867	830	1 697
	<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>693</b>	<b>1 498</b>	<b>244</b>	<b>356</b>	<b>600</b>	<b>1 049</b>	<b>1 049</b>	<b>2 098</b>

**Tableau A.38 : Répartition des ménages des personnes âgées selon le type de localité, la catégorie d'âge et le sexe**

Type de localité	3 <sup>ième</sup> âge			4 <sup>ième</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Urbain	48 629	14 811	63 440	4 262	1 801	6 063	52 891	16 612	69 503
Rural	225 460	26 945	252 405	28 768	4 426	33 194	254 228	31 371	285 599
<b>Total</b>	<b>274 089</b>	<b>41 756</b>	<b>315 845</b>	<b>33 030</b>	<b>6 227</b>	<b>39 257</b>	<b>307 119</b>	<b>47 983</b>	<b>355 102</b>

**Tableau A.39 : Répartition des ménages des personnes âgées selon la zone d'habitation, la catégorie d'âge et le sexe**

Zone d'habitation	3 <sup>ième</sup> âge			4 <sup>ième</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Zone lotie	45 638	13 530	59 168	3 880	1 666	5 546	49 518	15 196	64 714
Zone non lotie	228 451	28 226	256 677	29 150	4 561	33 711	257 601	32 787	290 388
<b>Total</b>	<b>274 089</b>	<b>41 756</b>	<b>315 845</b>	<b>33 030</b>	<b>6 227</b>	<b>39 257</b>	<b>307 119</b>	<b>47 983</b>	<b>355 102</b>



**Tableau A.43 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon la nature du sol, la catégorie d'âge et le sexe**

Nature Sol	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Carrelage	0,8	1,4	0,9	0,3	1,0	0,4	0,8	1,3	0,9
Ciment	30,6	41,7	32,1	28,9	36,3	30,0	30,4	41,0	31,9
Terre battue	60,5	50,7	59,2	64,2	57,1	63,1	60,9	51,5	59,6
Sable	6,1	4,6	5,9	4,6	3,8	4,4	5,9	4,5	5,7
Autres	0,6	0,3	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,3	0,5
ND	1,4	1,3	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,3	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau A.44 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon le mode principal d'approvisionnement en eau, la catégorie d'âge et le sexe**

Source d'approvisionnement en eau	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Eau courante	5,0	10,3	5,7	2,7	6,6	3,3	4,7	9,8	5,4
Borne fontaine	8,3	16,8	9,5	6,2	14,1	7,4	8,1	16,4	9,2
Pompe (forage)	41,3	34,3	40,3	44,4	37,3	43,2	41,6	34,7	40,7
Puits busé	9,7	8,9	9,6	10,2	9,2	10,0	9,7	8,9	9,6
Puits ordinaire	29,2	25,0	28,6	30,9	28,6	30,5	29,4	25,4	28,8
Rivière marigot, barrage	5,8	3,9	5,5	4,8	3,4	4,6	5,7	3,8	5,4
Autres	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1
ND	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau A.45 : Répartition (en %) des ménages des personnes âgées selon le type d'aisance, la catégorie d'âge et le sexe**

Type d'aisance	3 <sup>ème</sup> âge			4 <sup>ème</sup> âge			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Chasse d'eau personnelle	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Chasse d'eau en commun	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
Latrine simple	18,0	4,0	22,0	2,0	0,0	3,0	20,0	5,0	25,0
Latrine ventilée	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
Brousse/nature	56,0	7,0	63,0	7,0	1,0	8,0	63,0	8,0	71,0
Autres	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
ND	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
<b>Total</b>	<b>77,0</b>	<b>12,0</b>	<b>89,0</b>	<b>9,0</b>	<b>2,0</b>	<b>11,0</b>	<b>86,0</b>	<b>14,0</b>	<b>100,0</b>



**1 – PERSONNEL PERMANENT DU RGPH****DIRECTION DU RGPH**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOUBENJAMIN

Conseiller Technique Principal du RGPH

**COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR**

<b>DIVISION</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>MEMBRES</b>
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric
DIVISION DU TRAITEMENT	SANOUBENJAMIN Zacharie	FYATO Martine

DES DONNEES		ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore G. LOUGUE Siaka BANGRE Hélène
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko

## 2 – LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité –Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DABIRE Bonayi</li> <li>- LOUGUE Siaka</li> <li>- KONE Hamidou</li> </ul>
9	Croissance urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUATTARA Ardjouma</li> <li>- SOME Lanko</li> </ul>
10	Ménages et habitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGNON L. Célestin</li> <li>- BADO Aristide</li> <li>- SAWADOGO Paul</li> </ul>
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CONGO Zacharie</li> <li>- BAHAN Dalomi</li> <li>- SORY Ibrahima</li> </ul>
12	Situation socio-économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VOKOUMA K. Jocelyne</li> <li>- KABORE Mahamoudou</li> </ul>
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>- KABORE Joannis</li> <li>- TOUGMA J. Gabriel</li> <li>- BOLY Dramane</li> </ul>
14	Situation socio-économique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAWADOGO Ram Christophe</li> <li>- ZONGO Issa</li> <li>- BAYALA/ARISTE Laure L.</li> </ul>
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUOBA Pagari</li> <li>- KONE Michel</li> <li>- OUEDRAOGO Habibou</li> </ul>
16	Projections démographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LANKOANDE Malick</li> <li>- TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith</li> </ul>



**3 – LISTE DES ANALYSTES PAR THEME**

<b>N°</b>	<b>THEME D'ANALYSE</b>	<b>ANALYSTE PRINCIPAL</b>	<b>ANALYSTE ASSOCIE</b>
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

**4 – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

**5 – LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

## 6 – LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore G.
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

## 7 – LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite